Atelier 7

Organisation spatiale – services à la population et activités

Président
Monsieur André Gopoéa,
maire de Ponérihouen

Décembre 2008

Résumé

L'accès aux services et activités est un paramètre important au regard de la qualité de vie et de l'attractivité des territoires.

On remarque un bon niveau global des infrastructures en Nouvelle-Calédonie. Les infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires sont de bonne qualité. Les infrastructures de santé sont nombreuses. De même, il existe de nombreux établissements scolaires, équipements sportifs, commerces…

Cependant, ce bon niveau général ne doit pas cacher de nombreuses disparités à l'échelle du territoire. Les infrastructures de taille importante (santé, éducation…) sont la plupart du temps localisées dans les communes du grand Nouméa qui constituent le principal pôle d'emplois et concentrent donc une grande part de la population.

Des services à caractère essentiel manquent dans l'intérieur et dans les îles. Si globalement la couverture en eau s'est améliorée, 16% de la population n'a pas encore accès à l'eau courante, essentiellement sur les cinq communes insulaires, et sur certaines communes rurales, principalement sur la côte est. Le même type de constat peut être fait concernant l'accès à l'électricité et aux télécommunications (téléphonie fixe et mobile et internet). La gestion des déchets est très lacunaire et le retard dont souffre globalement la Nouvelle-Calédonie en la matière est préoccupant. De même, les équipements d'assainissement sont quasi-inexistants.

Les services ne sont pas accessibles à tous (personnes enclavées géographiquement, handicapées, âgées…).

Sur un territoire vaste et faiblement peuplé, on ne peut viser une forte densité des services : les transports ont alors un rôle très stratégique à jouer pour permettre au plus grand nombre d'accéder à différents types de services (enseignement, santé, démarches administratives, commerce, etc.) ainsi qu'à l'emploi. Seul le développement d'un service de transport fiable, accessible à tous et attractif, permettra un désenclavement réel des populations Or on constate aujourd'hui une offre de service de transport en commun peu développée, chère et de faible qualité de service. Une amélioration globale est indispensable en matière de périodicité, de qualité, de prix, et de cohérence intermodale.

Sommaire

1. Introduction **209**

2. Services à la personne **209**

2.1 Une qualité des services rendus perçue comme insuffisante 209
2.2 Les services liés à la santé 209
2.2.1 Des compétences éclatées en matière de santé 209
2.2.2 Un rôle important des provinces 209
2.2.3 De nombreuses infrastructures de santé... 209
2.2.4 ... mais des offres de soin disparates en fonction des communes 210
2.2.5 Une densité médicale assez importante 210
2.2.6 Un personnel formé mais pas assez nombreux 212
2.2.7 Un coût de la santé considérable 212
2.3 Les services liés à l'enfance et à l'éducation 213
2.3.1 Services liés à la petite enfance (crèches, garderies...) 213
2.3.2 Les services liés à l'éducation 214
2.4 Les services contribuant au bien-être de la population 220
2.4.1 Services culturels 220
2.4.2 Services liés à la pratique des sports et loisirs 220
2.4.3 Services offerts par les agences de l'Office des Postes et Télécommunications 223
2.4.4 Les principaux commerces 224
2.4.5 Les lieux de culte 230
2.5 Des services à la personne ne compensant pas assez les risques d'exclusion 230
2.5.1 Des services aux personnes handicapées insuffisants et pas toujours adaptés à la compensation des conséquences du handicap 230
2.5.2 Des services aux personnes âgées à développer 231

3. Services liés à l'habitat **232**

3.1 L'accès à l'eau 232
3.1.1 Une ressource en eau inégalement répartie à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie 232
3.1.2 Une population ayant un très bon accès à l'eau... 233
3.2 L'accès à l'électricité 233
3.2.1 Une bonne couverture en électricité... 233
3.2.2 ... grâce à un important programme d'électrification 233
3.2.3 ... mais un archipel étendu et des populations dispersées 234
3.2.4 ... et des besoins qui évoluent 234
3.3 L'accès aux télécommunications 234
3.3.1 Le raccordement des ménages à une ligne téléphonique fixe 235
3.3.2 Les personnes possédant un terminal mobile 236
3.3.3 Les ménages ne possédant ni fixe ni mobile 236
3.3.4 La couverture de la Nouvelle-Calédonie en cabines téléphoniques 237
3.3.5 Une forte croissance de l'usage d'internet 238
3.4 Le traitement des déchets et l'assainissement 240
3.4.1 La collecte et le traitement des déchets 240
3.4.2 Un réseau d'assainissement très insuffisant 242

4. Distribution territoriale de l'activité **243**

5. Les transports **244**

5.1 Des infrastructures de qualité... 244
5.1.1 Environ la moitié des routes de Nouvelle-Calédonie sont revêtues 244
5.1.2 ...ce qui n'empêche pas d'énormes problèmes de sécurité routière 244
5.1.3 Des possibilités d'amélioration relativement limitées sur les transports terrestres 245
5.1.4 Des insfrastructures modernes pour les transports maritimes... 245
5.1.5 ... et les transports aériens 246
5.2 ... mais une offre de service insuffisamment développée 247
5.2.1 Une offre inadaptée en matière de transports en commun 247
5.2.2 Un cruel déficit d'image du transport en commun 248
5.2.3 Des coûts élevés pour l'usager des transports en commun 248
5.2.4 Des transports maritimes peu réguliers 248
5.2.5 Des transports aériens indispensables mais coûteux 249
5.3 Des lacunes en matière de coordination et un manque de ressources 249
5.3.1 Un manque cruel de financements 249
5.3.2 Une nécessaire mutualisation des moyens au sein d'un même mode de transports 249
5.3.3 Une nécessaire coordination entre moyens de transport 249
5.3.4 Un besoin d'initiatives en matière de transports alternatifs 250

Annexe I Localisation des plateaux sportifs et salles omnisport 251
Annexe II Flux de passagers au départ de Magenta en 2007 252
Annexe III Flux de passagers à l'arrivée de Magenta en 2007 252
Annexe IV Rappel du mandat de l'atelier 253
Annexe V Membres inscrits à l'atelier 253
Annexe VI Bibliographie 254

1. Introduction

Les infrastructures et les équipements nécessaires aux services à la population et à l'activité économique sont des thèmes sur lesquels le futur schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie doit définir des « orientations fondamentales », en poursuivant l'objectif de développement équilibré du territoire.

Une réflexion est donc menée sur l'accès aux services et activités, car ce paramètre est important vis-à-vis de la qualité de vie et de l'attractivité des territoires. La finalité poursuivie par un effort d'amélioration de l'accès aux services et activités est à la fois de dynamiser le développement, de mieux répartir ses retombées et de contribuer au maintien des populations. Sur un territoire aussi peu dense que la Nouvelle-Calédonie, les infrastructures ont un rôle déterminant sur l'organisation spatiale et sur les échanges géographiques et humains.

Le mandat de l'atelier a conduit à traiter successivement :

- la distribution territoriale des principaux services normalement associés à l'habitat (eau, électricité, téléphone ou GSM, collecte de déchets, routes, transports publics) ;
- les conditions d'accès aux principaux services de proximité (commerces, santé, éducation, culture, sports, loisirs, poste, banques, etc.) ;
- la distribution territoriale de l'activité économique.

2. Services à la personne

2.1 Une qualité des services rendus perçue comme insuffisante

La qualité des services rendus par les services publics semble parfois problématique, même si ces derniers sont présents partout en Nouvelle-Calédonie. Les principaux reproches faits aux services publics touchent :

- à l'organisation de l'offre de service : disponibilités horaires trop réduites, accueil parfois peu chaleureux, attentes souvent longues, absence d'information pour mieux aiguiller l'administré, agents parfois peu motivés et n'ayant pas ou peu la culture du service public. Ces problèmes de qualité du service public semblent liés parfois à un manque de compétences des agents au poste occupé et à un manque de moyens en infrastructures, en équipement et en personnel.
- à l'organisation administrative en elle-même : les procédures administratives sont souvent jugées trop longues et trop complexes. Cela semble lié à la complexité des institutions et l'administré a parfois du mal à savoir quelle institution est compétente.

On relève également un problème global de pilotage : évaluation insuffisante des actions menées, peu de définition d'objectifs, peu de transparence dans les politiques publiques conduites.

Ces constats ont été approfondis au sein de l'atelier 9.

2.2 Les services liés à la santé

2.2.1 Des compétences éclatées en matière de santé

La Nouvelle-Calédonie est compétente dans les matières suivantes : protection sociale, hygiène publique et santé, contrôle sanitaire aux frontières et établissements hospitaliers (Article 22, 4° et 24° de la loi organique).

Le congrès peut, à la demande d'une assemblée de province, donner compétence aux autorités de la province pour adapter et appliquer la réglementation en matière d'hygiène publique et de santé ainsi que de protection sociale (Article 47, I,1°). Le congrès peut, en outre, donner compétence aux autorités des provinces ou des communes pour prendre des mesures individuelles d'application des réglementations qu'il édicte (Article 47 II).

L'État verse annuellement aux provinces, hors contrats de développement, une dotation globale de fonctionnement. La dotation globale de fonctionnement correspond aux sommes reçues de l'État, hors contrats de développement, soit directement, au titre de l'aide médicale gratuite, des personnes âgées, des enfants secourus, des handicapés, de l'enseignement primaire public et du fonctionnement des collèges soit indirectement, par l'intermédiaire du budget de la Nouvelle-Calédonie, au titre de la santé et de l'enseignement public (Article 181, III). En outre, l'enseignement supérieur, avec en particulier la formation des médecins et la recherche scientifique, reste de la compétence de l'État, de même que la santé scolaire.

2.2.2 Un rôle important des provinces

Par délégation, les provinces organisent leurs systèmes de soins, leurs politiques sanitaires et de prévention et leurs approvisionnements. Elles attribuent l'aide médicale en prenant des délibérations d'application de la délibération cadre du congrès modifiée n°49 du 28 décembre 1989 relative à l'aide médicale et aux aides sociales.

Les délibérations provinciales sont les suivantes :

- la délibération n° 12/90/APS du 24 janvier 1990, relative à l'aide médicale et aux aides sociales dans la province Sud ;
- la délibération n° 102/90 du 26 février 1990, relative à l'aide médicale et aux aides sociales, pour la province Nord ;
- la délibération n° 90/16/API du 31 janvier 1990 relative à l'aide médicale et aux aides sociales, pour la province des îles Loyauté.

On notera simplement que les droits accordés peuvent différer d'une province à l'autre. En effet, à partir de droits minima fixés par la délibération cadre n°49 citée ci-dessus, les provinces peuvent attribuer des aides complémentaires à leurs ressortissants sans que les ressortissants d'une autre province n'en bénéficient. Ex : allocations versées aux personnes âgées.

Chaque province organise et finance des circonscriptions médicales ou médico-sociales autour de dispensaires diversement équipés en moyens humains et matériels, selon la politique propre à chaque province.

2.2.3 De nombreuses infrastructures de santé…

On note la présence de dispensaires dans quasiment toutes les communes. Ils permettent d'assurer un service de proximité aux populations.

Les établissements hospitaliers, équipements de taille plus importante, sont par contre répartis de la manière suivante :

- un Centre Hospitalier Territorial (CHT) , établissement offrant une hospitalisation en court séjour de 434 lits et 59 lits de moyen et long séjour ;
- un Centre Hospitalier Spécialisé (CHS), à vocation territoriale en matière de psychiatrie et de gérontologie clinique ;

- deux Centres Hospitaliers en province Nord, situés à Koumac et Poindimié, offrant une hospitalisation de 42 et 28 lits respectivement.

Enfin, le Service médical interentreprises du travail est situé à Nouméa.

2.2.4 … mais des offres de soin disparates en fonction des communes

On remarque un regroupement des structures spécialisées à Nouméa (centre de consultation familiale, centre médico-scolaire), ainsi que la concentration des centres hospitaliers et cliniques privées à Nouméa.

Le CHT présente à lui seul un panel très complet de l'offre médicale. En effet, toutes les spécialités médicales et chirurgicales y sont représentées hormis la neurochirurgie et la chirurgie cardiaque. Il est complété par l'offre du CHS et celle des différentes cliniques privées.

Le Centre Hospitalier de Koumac a une capacité de 17 lits en médecine, 13 lits en chirurgie, 9 lits en gynécologie obstétrique et 3 lits en réanimation polyvalente et soins intensifs, celui de Poindimié a quant à lui une capacité de 14 lits en médecine, 6 lits en chirurgie, 6 lits en gynécologie obstétrique et 2 lits en réanimation polyvalente et soins intensifs.

De plus, certains spécialistes assurent des vacations dans les dispensaires et les centres hospitaliers provinciaux. Un aménagement de la carte hospitalière en province Nord a été engagé, avec le projet d'un nouvel établissement sur Koné.

2.2.5 Une densité médicale assez importante

D'après les chiffres de la DASS-NC, 544 médecins étaient en activité en Nouvelle-Calédonie au 1er juillet 2008, soit une densité médicale totale de 223 médecins pour 100 000 habitants (contre 335 en Métropole). Elle augmente régulièrement puisqu'elle était de 204 pour 100 000 habitants en 2000, et seulement de 98 en 1980.

La densité médicale est très variable selon les provinces (80 en province des îles Loyauté, 96 en province Nord, et 274 en province Sud). A noter qu'en province Sud hors Grand Nouméa, la densité est de 141.

Les médecins se répartissent en 254 généralistes (47%), soit une densité de 104 pour 100 000 habitants (contre 168 en Métropole) et 290 spécialistes (53%), soit une densité de 119 (contre 175 en Métropole).

NOUVELLE-CALÉDONIE
MÉDECINS GÉNÉRALISTES
NOMBRE PAR HABITANT EN 2008

COMMUNE	Population 2008	Nombre de généralistes	COMMUNE	Population 2008	Nombre de généralistes
Belep	949	1	Mont-Dore	25 975	17
Boulouparis	2 242	2	Nouméa	98 052	144
Bourail	5 116	5	Ouégoa	2 163	1
Canala	3 594	2	Ouvéa	4 456	3
Dumbéa	19 943	12	Païta	13 012	9
Farino	492	0	Poindimié	4 960	4
Hienghène	2 679	1	Ponérihouen	2 794	1
Houaïlou	4 636	3	Pouébo	2 436	2
Ile-des-Pins	1 972	2	Pouembout	1 509	0
Kaala-Gomen	1 934	1	Poum	1 421	0
Koné	4 637	7	Poya	2 689	2
Kouaoua	3 097	1	Sarraméa	657	0
Koumac	1 622	6	Thio	2 956	2
La Foa	3 097	3	Touho	2 304	1
Lifou	10 549	11	Voh	2 276	1
Maré	7 565	3	Yaté	1 981	7
Moindou	645	0			

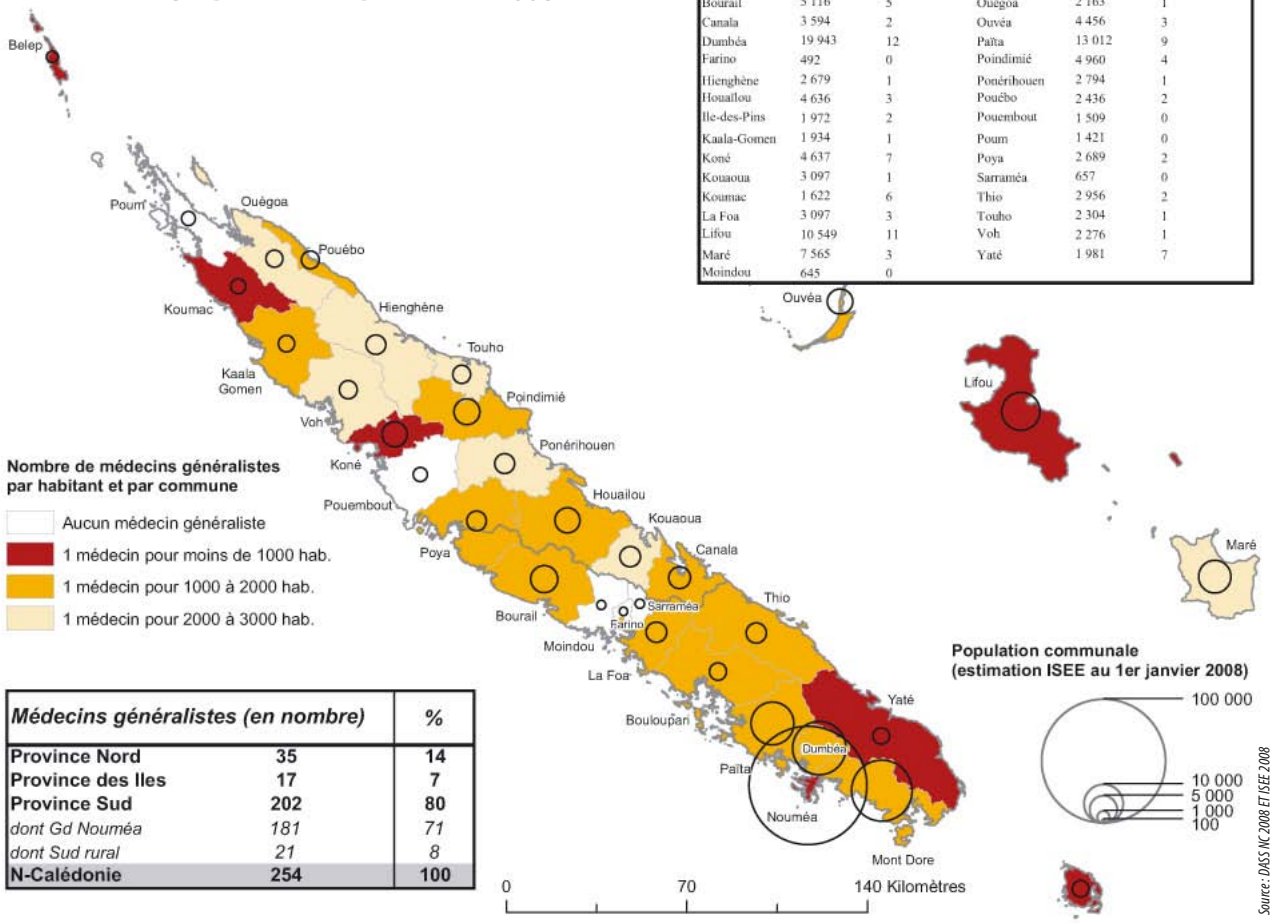

Source : DASS NC 2008 ET ISEE 2008

Médecins généralistes (en nombre)		%
Province Nord	**35**	**14**
Province des Iles	**17**	**7**
Province Sud	**202**	**80**
dont Gd Nouméa	*181*	*71*
dont Sud rural	*21*	*8*
N-Calédonie	**254**	**100**

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MÉDECINS ET DE LA DENSITÉ MÉDICALE

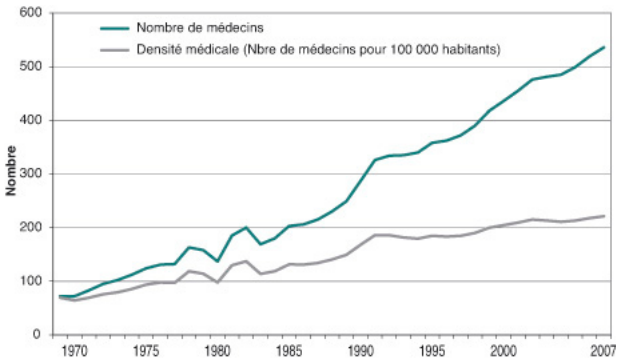

Source : ISEE, TEC 2007

A titre de comparaison, le tableau suivant montre les densités médicales dans certains pays.

	1988	1998	2002	2005
Royaume-Uni	155	172	180	236
Nouvelle-Calédonie	**149**	**190**	**215**	**213**
Finlande	227	300	313	245
France	254	329	335	339
Allemagne	281	350	362	341
Belgique	330	395	449	400
Espagne	360	436	454	(a) 340
Italie	434	583	611	636

(a) donnée de 2004 / Unité : nombre pour 100 000 habitants

Source : Rapports annuels de la DASS-NC, et Tableaux de l'Economie Française, édition 2008 de l'INSEE.

En ce qui concerne les autres professionnels de santé, les chirurgiens-dentistes sont 125 à exercer en Nouvelle-Calédonie, soit une densité de 51 pour 100 000 habitants (68 en Métropole). 106 sages-femmes exercent en Nouvelle-Calédonie, soit une densité de 163 pour 100 000 femmes en âge d'avoir des enfants (64 950 femmes, au 1er janvier 2008, âgées de 15 à 49 ans) contre 114 en Métropole.

Le territoire compte 179 pharmaciens, soit une densité de 73 pour 100 000 habitants, très inférieure à celle de la Métropole (111 ; chiffre qui ne reflète toutefois pas les importantes disparités régionales). 116 masseurs-kinésithérapeutes exercent sur le territoire, soit une densité de 47 pour 100 000 habitants (contre 100 en Métropole). Enfin, les infirmiers sont au nombre de 1112, soit 455 pour 100 000 habitants (747 en Métropole).

DENSITÉ DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ, HORS MÉDECINS, EN NOUVELLE-CALÉDONIE

	1970	1980	1990	2000	2004	2005	2007
Chirurgiens-dentistes	20	29	46	51	53	51	48
Infirmiers	221	291	nd	462	573	424	446
Pharmaciens	14	29	32	44	55	Nd	65
Kinésithérapeutes	nd	1	nd	41	50	50	47
Aides-soignants	nd	32	nd	93	nd	Nd	0

Unité: nombre pour 100 000 habitants

Source : Direction des Affaires Sanitaire et Sociales de Nouvelle-Calédonie (DASS-NC), Rapports annuels.

NOUVELLE-CALÉDONIE
MÉDECINS SPÉCIALISTES
NOMBRE PAR HABITANT EN 2008

Médecins spécialistes (en nombre)		%
Province Nord	10	3
Province des Iles	1	0
Province Sud	279	96
dont Gd Nouméa	*273*	*94*
dont Sud rural	*6*	*2*
N-Calédonie	290	100

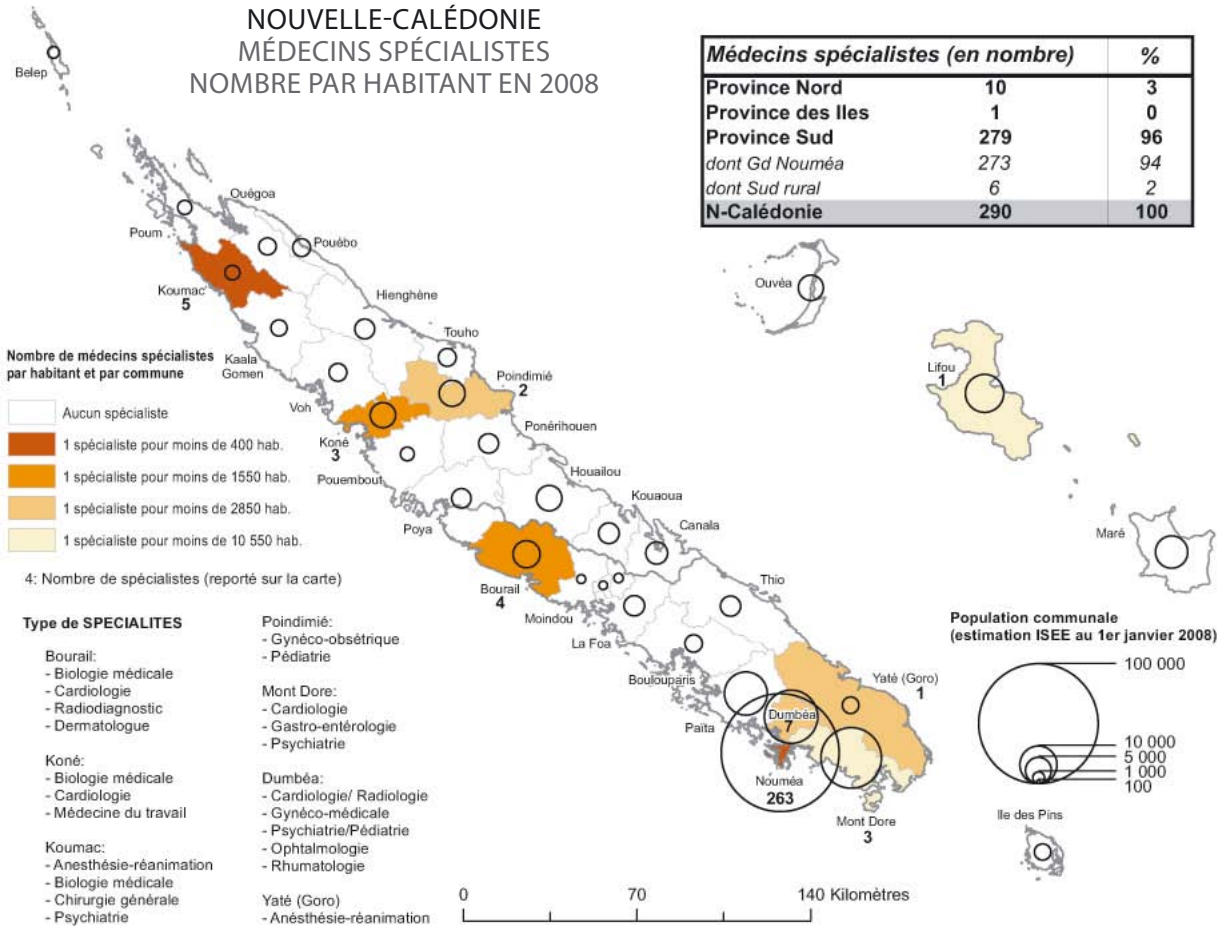

Source : DASS-NC 2008 ET ISEE 2008

DENSITÉ DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ, HORS MÉDECINS, EN MÉTROPOLE

Chirurgiens-Dentistes	68	Psychomotriciens	11
Sages-femmes	114	Pédicures podologues	18
Pharmaciens	111	Ergothérapeutes	10
Infirmiers	455	Audio-prothésistes	3
Masseurs-Kinésithérapeutes	100	Opticiens-lunetiers	28
Orthophonistes	28	Manipulateurs ERM	42
Orthoptistes	5		

Unité : nombre pour 100 000 habitants

Données au 1er janvier 2008 - Source : INSEE, Tableaux de l'Economie Française, édition 2008.

2.2.6 Un personnel formé mais pas assez nombreux

On note souvent un nombre insuffisant de personnes formées localement pour répondre aux besoins en matière de santé. Seuls les infirmiers et aides soignants sont formés en Nouvelle-Calédonie. On doit alors avoir recours à un recrutement à l'extérieur de la Nouvelle-Calédonie pour les médecins et les sages femmes….

Cette contrainte entraîne pour les provinces Nord et îles Loyauté notamment un « turn over » important du personnel. Ce dernier est en effet souvent recruté pour une durée limitée, ce qui rend plus difficile la mise en place d'une politique de santé dans la durée.

2.2.7 Un coût de la santé considérable

En 2006, 62,56 milliards de FCFP ont été au total dépensés pour la santé en Nouvelle-Calédonie, soit en moyenne 264 509 FCFP par habitant. Au sein de cette dépense, 57,46 milliards ont été directement affectés à la consommation de soins et de biens médicaux, soit 243 699 FCFP par habitant. La Nouvelle-Calédonie se place dans la moyenne des pays développés.

2.2.7.1 Une dépense en augmentation

ÉVOLUTION DU COÛT DE LA SANTÉ EN NOUVELLE-CALÉDONIE ENTRE 2003 ET 2006

Exercice	Consommation médicale totale en millions de francs CFP	% N-1	Dépense courante de santé	% N-1
2003	45 674	Nd	50 514,40	nd
2004	47 339,17	+3,6%	52 951,79	+4,8%
2005	54 303,63	+14,7%	58 596,49	+10%
2006	57 461,71	+5,8%	62 563,88	+6,7%

Source : DASS-NC, Les comptes de la santé 2006-2007.

Définitions :

- consommation médicale totale : correspond à la valeur des biens et services médicaux utilisés en Nouvelle-Calédonie pour la satisfaction directe des besoins individuels de santé. Elle comprend la consommation de soins et de biens médicaux et la consommation de services de médecine préventive.

- dépense courante de santé : correspond à l'effort financier consacré au cours d'une année au titre de la santé par l'ensemble des personnes et institutions.

Comme le montre le tableau précédent, entre 2003 et 2006, la consommation médicale totale a augmenté de 25,8% et la dépense courante de santé de 23,8%.

Un début de décélération de la croissance des dépenses de santé s'observe entre 2005 et 2006 et fait suite à une très forte hausse en 2004.
Le développement de l'offre de soins, l'amélioration des conditions socio-économiques et l'approfondissement du système de protection sociale ont contribué à une amélioration de l'état sanitaire global mais se sont accompagnés d'une augmentation structurelle des dépenses de santé non maîtrisée.

Cette croissance importante des dépenses de soins a conduit le congrès à adopter fin 2005 un second plan de maîtrise des dépenses de santé après un premier plan adopté en 1994 qui avait permis de contenir les dépenses de santé pendant quelques années. Les premiers effets de ce nouveau plan apparaissent dès 2006 notamment à travers la modération de la dépense hospitalière.

2.2.7.2 Une consommation médicale élevée par habitant

La consommation médicale totale s'est élevée en 2006 à 57 milliards de F.CFP, soit 240 986 F.CFP par habitant. À titre de comparaison, en Métropole, la consommation médicale par habitant s'élevait à 285 919 F.CFP en 2003. La dépense courante de santé, s'est élevée en 2006 à 62 milliards de F.CFP. Les dépenses de santé, qui représentaient 7 à 8% du PIB pendant les années 90, atteignent en 2006, 9,5% du PIB, un peu moins qu'en Métropole (10,4% du PIB en 2003). Ces chiffres situent la Nouvelle-Calédonie à un niveau proche de celui de la moyenne des pays de l'Union européenne, alors que la structure par âge de la population et l'espérance de vie réduisent actuellement le poids des plus gros consommateurs de soins (les personnes âgées notamment).

Le coût de la santé semble amplifié par le problème de dispersion géographique de la population.

La prise de conscience, par la population, du coût important des soins dont elle bénéficie, reste à faire. Même lorsque la prestation est gratuite pour le patient, elle a un coût certain (et qui ne cesse d'augmenter) pour la collectivité, et le patient doit mieux l'avoir à l'esprit.

A titre d'exemple, les seules dépenses du Régime Unifié d'Assurance Maladie Maternité (CAFAT) ont été de 35 868,8 millions en 2005, contre 38 511 millions en 2006, et en 41 450,2 millions en 2007 , soit une augmentation de 16% sur la période.

2.3 Les services liés à l'enfance[1] et à l'éducation

2.3.1 Services liés à la petite enfance (crèches, garderies…)

2.3.1.1 Un manque de structures…

On note un manque cruel de structures d'accueil pour les enfants non scolarisés (moins de trois ans). Il est donc en général très difficile pour les jeunes parents d'obtenir une place pour leur(s) enfant(s) dans une crèche (qu'elle soit agréée ou non) ou par le biais du réseau d'assistantes maternelles mis en place en 2004 sur les quatre communes de l'agglomération.

Ce déficit de structures est encore plus flagrant pour les très petits (non marcheurs). En général, les parents aimeraient mettre leur enfant non marcheur chez l'assistante maternelle et favoriseraient l'établissement Petite Enfance pour leur enfant marcheur (plus d'activités, socialisation...). Ces deux systèmes de garde se complètent.

2.3.1.2 … qui représente une lourde charge financière pour les parents

Faire garder ses enfants représente un budget conséquent pour une famille. En effet, il n'existe que peu ou pas d'aides. En province Sud, d'après l'étude réalisée par le service enfance famille de la province Sud et l'OPAS sud en décembre 2007, la moyenne est de 43 768 CFP (temps partiel compris), par enfant et par mois. Les tarifs proposés généralement sont, à plus de 40%, entre 40 000 et 50 000 CFP (plus de 40% des foyers représentés dans l'enquête ont un revenu mensuel de plus de 500 000 CFP ; peu de classes intermédiaires sont représentées, car ne bénéficiant d'aucune aide financière).

Le coût des crèches est élevé pour les enfants non scolarisés. Le problème persiste lorsque l'enfant est scolarisé, car les parents doivent alors faire face à de nouvelles dépenses pour le transport, le repas et la garderie péri- scolaire de leur enfant. La mairie de Nouméa implantera en 2009 des bâtiments modulaires qui devraient accueillir les enfants pour la cantine des sections petits et moyens de deux écoles pilotes.

Le manque de place et le coût important entraînent des difficultés pour le retour de la femme à un travail salarié, en l'absence d'aide financière permettant de décaler le seuil à partir duquel il est plus coûteux de reprendre un travail salarié en faisant garder son enfant.

De plus, les familles manquent souvent d'information sur les aides existantes et auxquelles elles peuvent prétendre. En 2008, cependant, et afin de pallier ce manque, une fiche d'information regroupant les principales structures a été réalisée par l'OPAS Sud et sera mise à la disposition des parents dans les crèches, les centres de Protection Maternelle Infantile (PMI) et au Centre Médico Psychologique (CMP) de Magenta.

2.3.1.3 Un besoin de restructuration et de professionnalisation

L'absence de politique familiale se fait cruellement sentir dans ce secteur.
Les textes applicables au secteur sont anciens (1961). Deux avant projets sont en cours de finalisation :

- le premier sur l'accueil en établissements petite enfance,
- le deuxième sur l'accueil de type assistantes maternelles.

Plusieurs facteurs expliquent le faible nombre de personnes qui souhaitent mettre en place une structure d'accueil pour les enfants :

a) Un investissement lourd

Il s'agit tout d'abord d'une procédure à la fois longue et coûteuse. La mise en conformité d'un établissement entraîne des obligations tant en personnel qualifié, donc mieux rémunéré, qu'en investissement matériel et qu'en mise aux normes (locaux et aménagements).
Ceci induit un prix de revient élevé pour l'établissement, qui ne peut être répercuté sur le tarif proposé aux parents.

b) Une absence de statut et de formation

Cependant, les principaux obstacles sont l'absence de statut pour les professionnels et les faibles possibilités offertes de formation des personnels.

Ce manque de formation des professionnels se traduit en province Sud (cf. étude citée précédemment) par les chiffres suivants :

- 30% du personnel des établissements d'accueil de la Petite Enfance n'a pas les qualifications requises pour occuper un poste dans la Petite Enfance (CAP ou 2 ans d'expérience dans le domaine) selon la future législation.
- près de 50% des responsables des établissements d'accueil de la Petite Enfance ne répondent pas aux exigences de qualifications et d'expériences requises par la législation proposée.

[1] Ces thématiques seront également traitées dans l'atelier 1

Parmi les responsables répondant à ces exigences, 20 % d'entre eux nécessitent une formation sur la connaissance du domaine Petite Enfance.

Au vu de ces constats, il devient essentiel de réfléchir à une mise en place de formations afin de professionnaliser ce secteur.
On peut cependant noter en 2008, la mise en place pour quelques personnels de crèches d'une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), financée par le gouvernement.
En 2009, cette VAE sera de nouveau proposée aux personnels et direction. Elle concernera, en priorité, les demandes pour valider le CAP Petite Enfance.

2.3.2 Les services liés à l'éducation

En 2007, selon les chiffres du Vice rectorat, 68 894 élèves et 3584 étudiants étaient scolarisés en Nouvelle-Calédonie dans 365 établissements scolaires. Sur les 68 894 élèves, 37 021 sont scolarisés dans le premier degré et 31 873 dans le second degré.

Les 365 établissements scolaires se répartissent en 83 écoles maternelles, 202 écoles primaires, 50 collèges et 21 lycées (9 lycées d'enseignement général et technologique et 14 lycées professionnels).

Les deux premières cartes de cette thématique ont été réalisées à partir des données les plus récentes (2008). Les cartes suivantes par contre sont réalisées avec les chiffres de 2004. Le recensement de la population est en effet la seule source qui permet d'avoir des données à une échelle très fine.

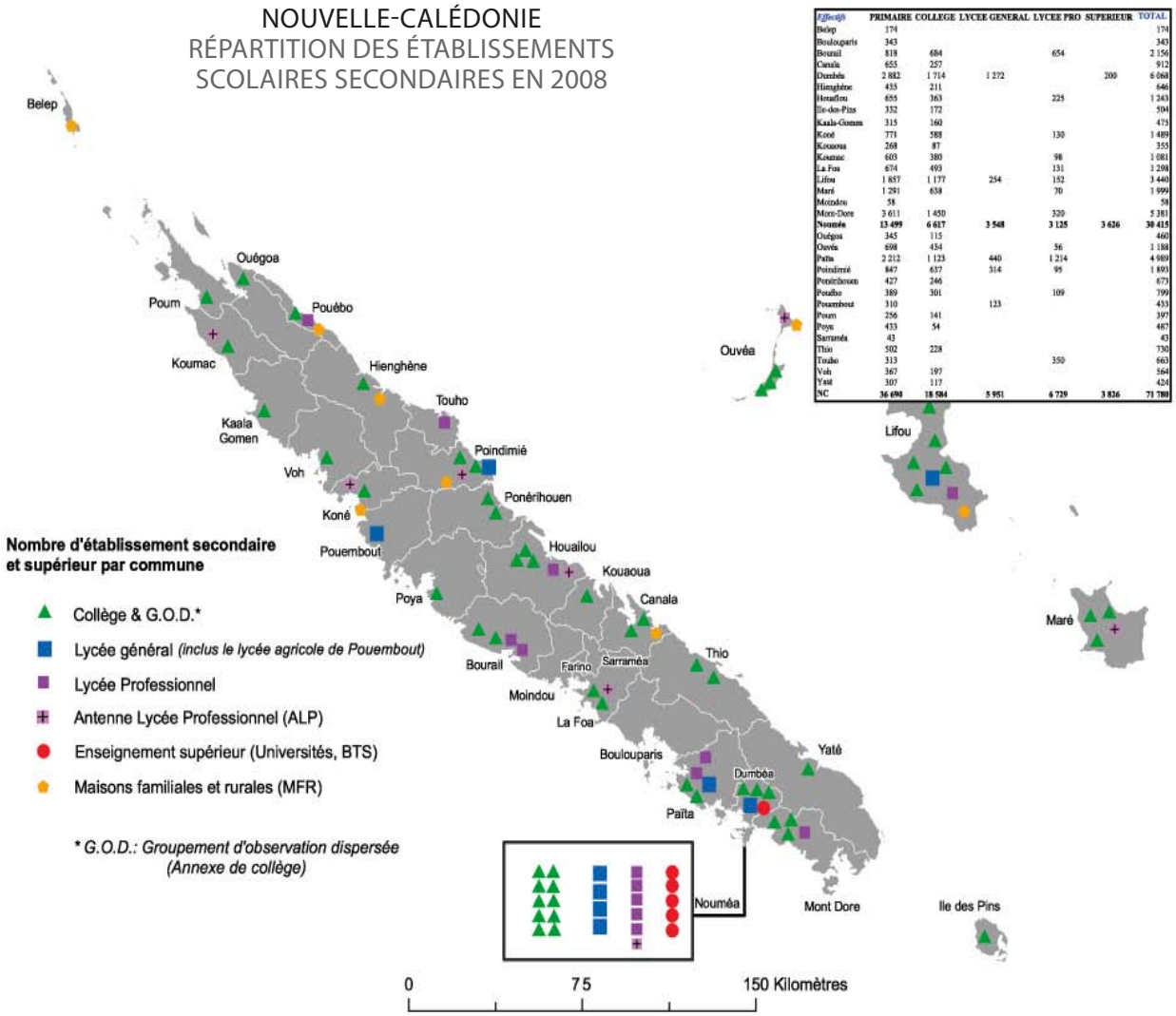

Effectifs	PRIMAIRE	COLLEGE	LYCEE GENERAL	LYCEE PRO	SUPERIEUR	TOTAL
Belep	174					174
Bouloupari	343					343
Bourail	818	684		654		2 156
Canala	655	257				912
Dumbéa	2 882	1 714	1 272		200	6 068
Hienghène	435	211				646
Houaïlou	655	363		225		1 243
Ile-des-Pins	332	172				504
Kaala-Gomen	315	160				475
Koné	771	588		130		1 489
Kouaoua	268	87				355
Koumac	603	380		98		1 081
La Foa	674	493		131		1 298
Lifou	1 857	1 177	254	152		3 440
Maré	1 291	638		70		1 999
Moindou	58					58
Mont-Dore	3 611	1 450		320		5 381
Nouméa	**13 499**	**6 617**	**3 548**	**3 125**	**3 626**	**30 415**
Ouégoa	345	115				460
Ouvéa	698	434		56		1 188
Païta	2 212	1 123	440	1 214		4 989
Poindimié	847	637	314	95		1 893
Ponérihouen	427	246				673
Pouébo	389	301		109		799
Pouembout	310		123			433
Poum	256	141				397
Poya	433	54				487
Sarraméa	43					43
Thio	502	228				730
Touho	313			350		663
Voh	367	197				564
Yaté	307	117				424
NC	**36 690**	**18 584**	**5 951**	**6 729**	**3 826**	**71 780**

Source : Vice-rectorat 2008

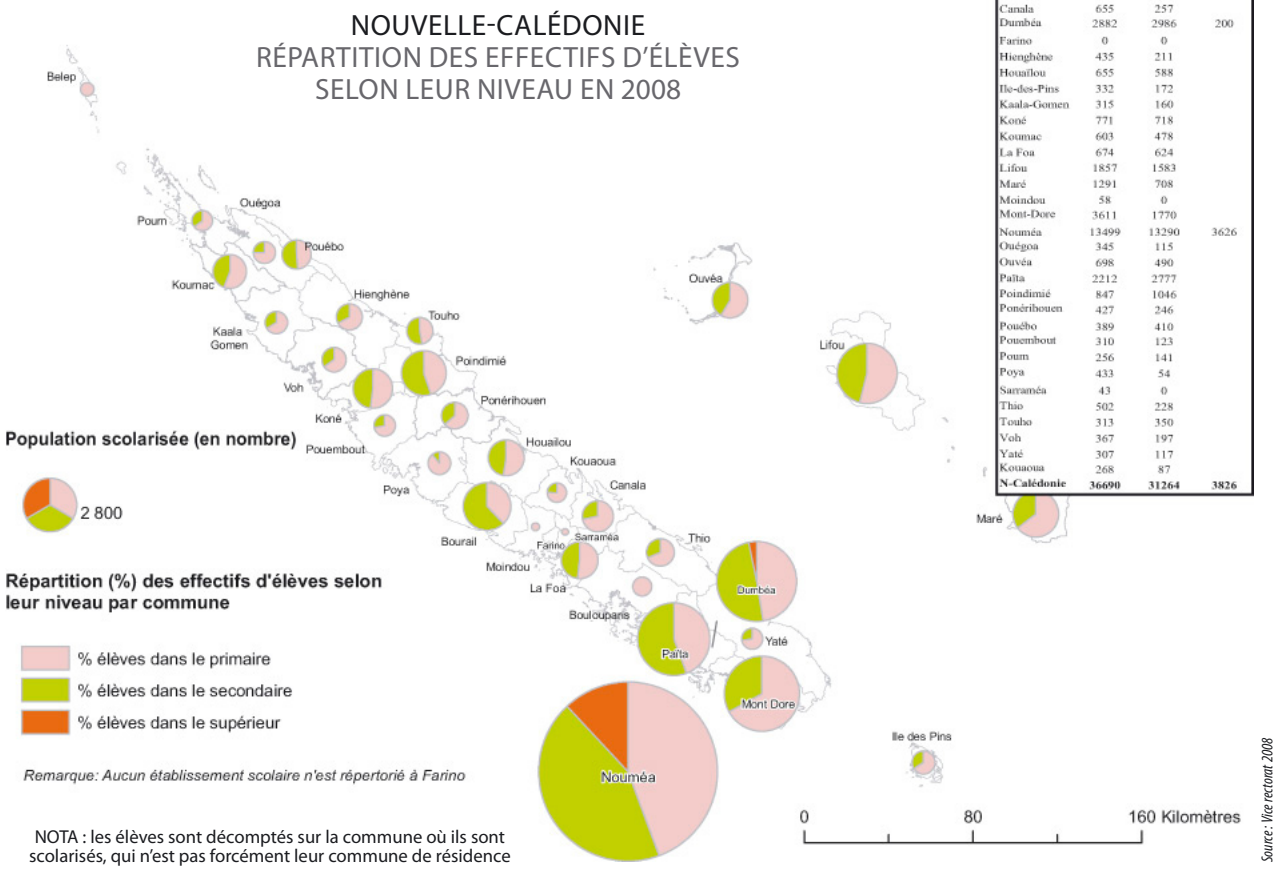

COMMUNE	Effectifs dans le Primaire	Effectifs dans le secondaire	Effectifs dans le supérieur
Belep	174	0	
Boulouparis	343	0	
Bourail	818	1338	
Canala	655	257	
Dumbéa	2882	2986	200
Farino	0	0	
Hienghène	435	211	
Houaïlou	655	588	
Ile-des-Pins	332	172	
Kaala-Gomen	315	160	
Koné	771	718	
Koumac	603	478	
La Foa	674	624	
Lifou	1857	1583	
Maré	1291	708	
Moindou	58	0	
Mont-Dore	3611	1770	
Nouméa	13499	13290	3626
Ouégoa	345	115	
Ouvéa	698	490	
Païta	2212	2777	
Poindimié	847	1046	
Ponérihouen	427	246	
Pouébo	389	410	
Pouembout	310	123	
Pourn	256	141	
Poya	433	54	
Sarraméa	43	0	
Thio	502	228	
Touho	313	350	
Voh	367	197	
Yaté	307	117	
Kouaoua	268	87	
N-Calédonie	**36690**	**31264**	**3826**

On constate une forte proportion d'élèves scolarisés dans le grand Nouméa.
D'une manière générale, on remarque que les effectifs sont nombreux dans le primaire. La part des établissements primaires dans toute la province Nord est également importante.
Les collèges sont présents dans quasiment toutes les communes sauf Bélep, Touho, Pouembout, Moindou, Farino, Sarraméa et Boulouparis.
Les lycées sont par contre présents à la fois dans les communes du Grand Nouméa, à Lifou, Pouembout, Poindimié (lycées généraux), Touho, Pouébo, Bourail, Houailou et Lifou (lycées professionnels).

NOUVELLE-CALÉDONIE
NIVEAU PRÉ-ÉLÉMENTAIRE
Part (%) des élèves scolarisés/Population en âge d'être scolarisée en 2004

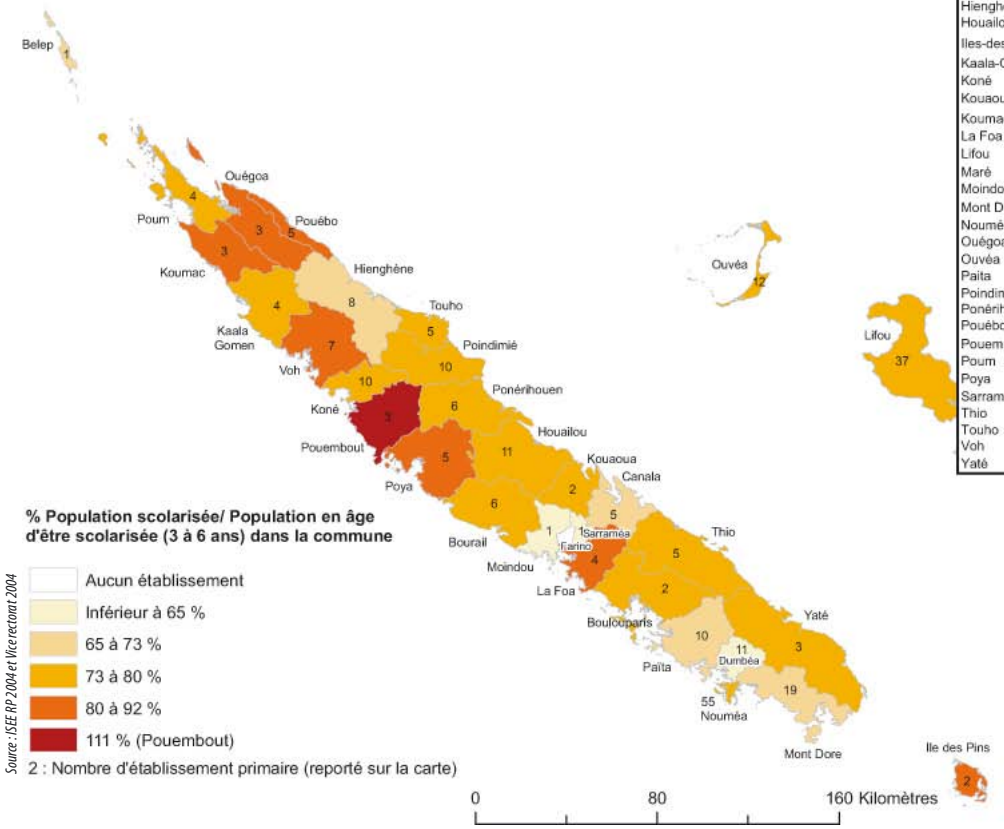

COMMUNE	Pop. 3 à 6 ans	Effectifs dans le Pré-Primaire	Ratio (%)
Belep	107	76	71
Boulouparis	150	116	77
Bourail	359	280	78
Canala	338	248	73
Dumbéa	1364	878	64
Farino	35	0	0
Hienghène	268	188	70
Houailou	368	286	78
Iles-des-pins	151	134	89
Kaala-Gomen	145	111	77
Koné	368	276	75
Kouaoua	146	109	75
Koumac	239	196	82
La Foa	212	196	92
Lifou	1029	785	76
Maré	716	547	76
Moindou	61	30	49
Mont Dore	1848	1347	73
Nouméa	6359	4886	77
Ouégoa	164	134	82
Ouvéa	363	277	76
Paita	995	717	72
Poindimié	418	327	78
Ponérihouen	227	178	78
Pouébo	220	185	84
Pouembout	119	132	111
Poum	146	109	75
Poya	201	165	82
Sarraméa	52	28	54
Thio	240	185	77
Touho	175	137	78
Voh	170	140	82
Yaté	154	123	80

On constate que dans 28 communes sur 33, la proportion des enfants scolarisables de 3 à 6 ans qui sont scolarisés dans leur commune de résidence se situe entre 65% et 92%.

Seuls deux cas particuliers sont significatifs :

- à Pouembout, il y a plus d'élèves scolarisés dans la commune que d'enfants en âge d'être scolarisés dans cette commune ; en valeur absolue, l'écart est marginal (13 enfants) ;
- dans le grand Nouméa ensuite : les parents des communes périphériques scolarisent leurs enfants sur Nouméa (cela est lié au travail des parents sur Nouméa).

NOUVELLE-CALÉDONIE
NIVEAU PRIMAIRE

Part (%) des élèves scolarisés/Population en âge d'être scolarisée en 2004

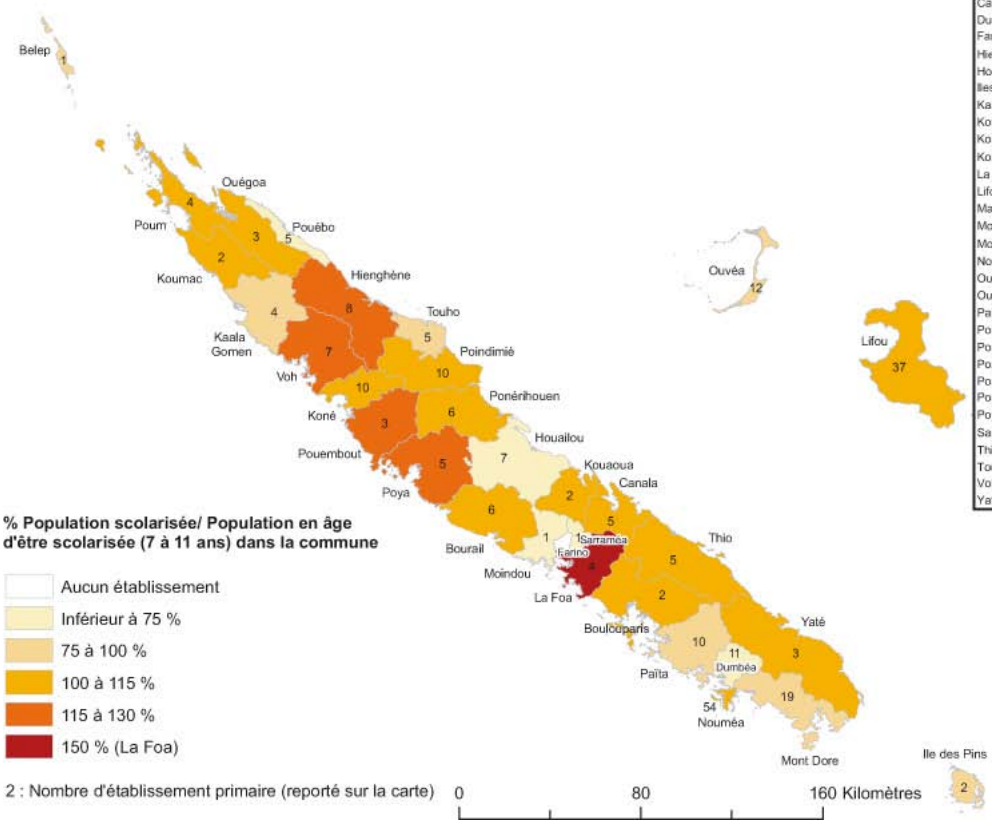

COMMUNE	Pop. 7 à 11 ans	Effectifs dans le Primaire	Ratio (%)
Belep	111	141	100
Boulouparis	173	178	103
Bourail	407	460	113
Canala	386	424	110
Dumbéa	2065	1439	70
Farino	51	0	0
Hienghène	271	316	117
Houailou	492	369	75
Iles-des-pins	197	240	100
Kaala-Gomen	211	211	100
Koné	467	507	109
Kouaoua	178	180	101
Koumac	336	343	102
La Foa	300	451	150
Lifou	1247	1361	109
Maré	930	920	99
Moindou	60	29	48
Mont Dore	2293	2171	95
Nouméa	7744	8226	106
Ouégoa	236	261	111
Ouvéa	467	535	100
Païta	1325	1285	97
Poindimié	522	600	115
Ponérihouen	297	326	110
Pouébo	242	182	75
Pouembout	151	184	122
Poum	160	173	108
Poya	213	277	130
Sarraméa	64	16	25
Thio	297	327	110
Touho	223	222	100
Voh	207	241	116
Yaté	171	185	108

Source : ISEE RP 2004 et Vice rectorat 2004

Pour le niveau élémentaire (primaire), 19 communes sur 33 scolarisent à 100% les enfants originaires de la commune, auxquels s'ajoutent des enfants des communes alentours. Cela représente donc plus d'une commune sur deux.

A contrario, certaines communes scolarisent moins de 75% de la population en âge d'être scolarisée de la commune. Il s'agit des communes de Pouébo, Houailou, Moindou, Sarraméa et Dumbéa, dont les parents scolarisent leurs enfants dans les communes alentours, ainsi que Farino qui ne dispose d'aucun établissement.

4 communes insulaires sur 5 (Maré, Ouvéa, Bélep et Ile des pins) ne scolarisent pas la totalité de leurs enfants sur la commune, ce qui pose plus de problèmes pour les parents et les enfants que sur les communes non insulaires.

A titre d'exemple, on peut citer le cas des enfants de Bélep, qui sont scolarisés sur place en primaire mais qui dès le secondaire, le sont sur la commune de Poum. Les élèves rentrent donc à leur domicile seulement pendant les périodes de vacances scolaires (s'il n'y a pas de problème de bateau). Autre exemple, sur la commune de Ponérihouen, la plupart des enfants des tribus sont scolarisés au village dès la maternelle (11 tribus sur 13) par volonté affichée des parents. Un système de ramassage scolaire journalier est mis en place par la commune. Il prend en charge les enfants le matin pour ensuite les ramener le soir.

NOUVELLE-CALÉDONIE
NIVEAU SECONDAIRE : COLLÈGES
Part (%) des élèves scolarisés/Population en âge d'être scolarisée en 2004

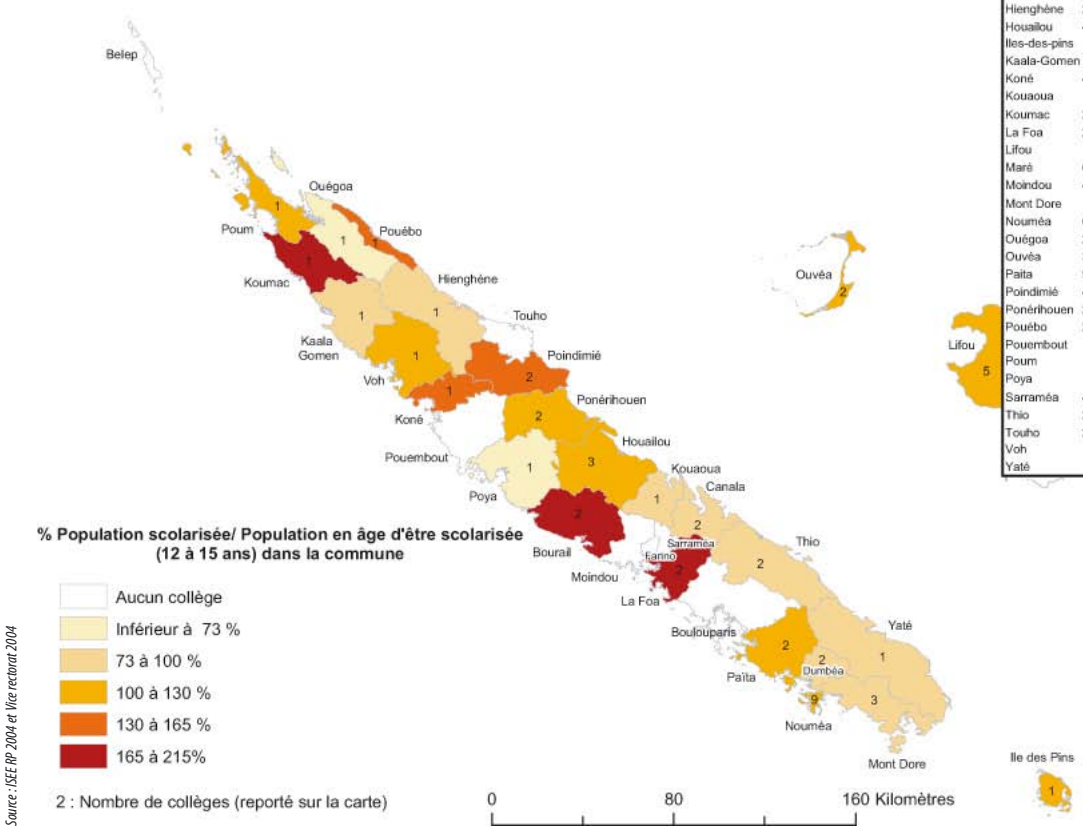

COMMUNE	Pop. 12 à 15 ans	Effectifs dans les collèges	Ratio (%)
Belep	83	0	0
Boulouparis	165	0	0
Bourail	353	664	188
Canala	311	268	86
Dumbéa	1390	1268	91
Farino	33	0	0
Hienghène	241	200	83
Houaïlou	412	465	113
Iles-des-pins	164	186	113
Kaala-Gomen	173	129	75
Koné	413	594	144
Kouaoua	111	91	82
Koumac	236	428	181
La Foa	226	483	214
Lifou	1084	1283	118
Maré	693	770	111
Moindou	42	0	0
Mont Dore	1846	1391	75
Nouméa	6003	6968	116
Ouégoa	241	80	33
Ouvéa	399	508	127
Païta	917	1050	115
Poindimié	417	684	164
Ponérihouen	256	331	129
Pouébo	244	383	157
Pouembout	104	0	0
Poum	141	154	109
Poya	177	75	42
Sarraméa	44	0	0
Thio	280	253	90
Touho	202	0	0
Voh	179	221	123
Yaté	161	133	83

Source : ISEE RP 2004 et Vice rectorat 2004

Certaines communes ne possèdent pas de collège, vu le nombre insuffisant d'enfants en âge d'être scolarisés à ce niveau : Touho, Pouembout, Bélep, Moindou, Farino, Sarraméa et Boulouparis.

D'autres communes se démarquent : Bourail, La Foa, Koumac, dont les établissements accueillent quasiment deux fois le nombre d'enfants en âge d'être scolarisés à ce niveau dans la commune.

Enfin, la dernière remarque concerne la province des îles Loyauté où il y a vraisemblablement un problème de données car plus de 100 % de la population en âge d'être scolarisée l'est dans cette même province.

NOUVELLE-CALÉDONIE
RÉPARTITION DES LYCÉES EN 2008

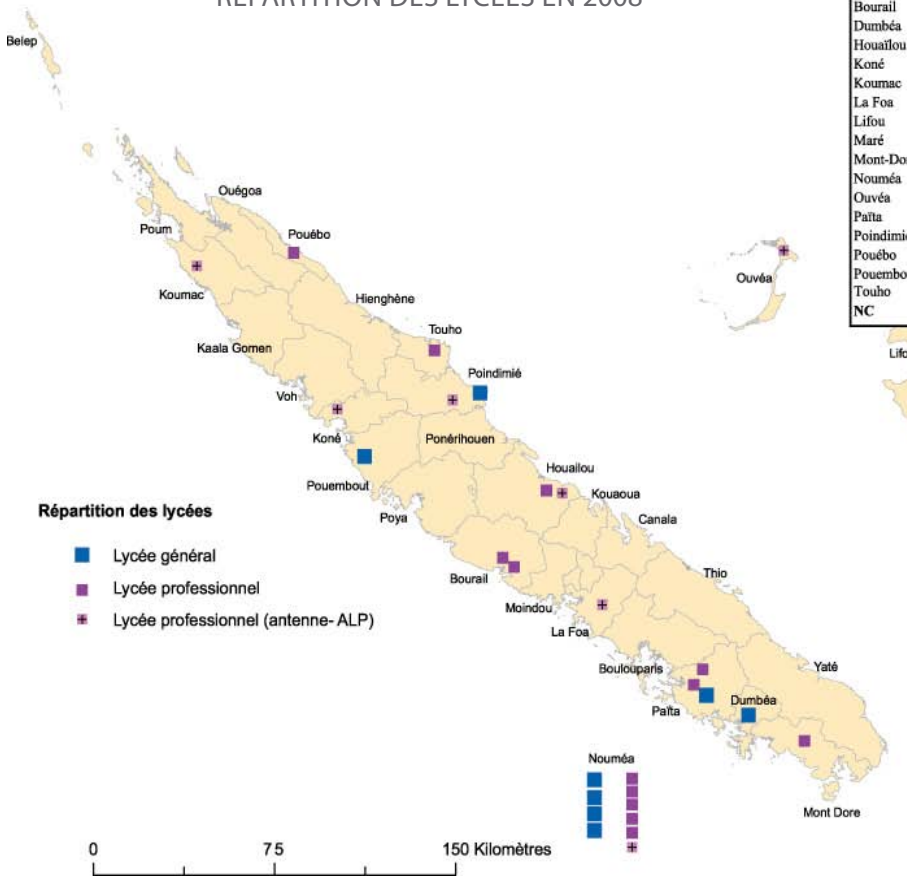

COMMUNE	Lycée Général NB	Lycée Général Effectifs	Lycée Professionnel NB	Lycée Professionnel Effectifs	Lycée TOTAL
Bourail			2	654	2
Dumbéa	1	1 272			1
Houaïlou			2	225	2
Koné			1	130	1
Koumac			1	98	1
La Foa			1	131	1
Lifou	1	254	1	152	2
Maré			1	70	1
Mont-Dore			1	320	1
Nouméa	4	3 548	6	3 125	10
Ouvéa			1	56	1
Païta	1	440	2	1 214	3
Poindimié	1	314	1	95	2
Pouébo			1	109	1
Pouembout	1	123			1
Touho			1	350	1
NC	**9**	**5 951**	**22**	**6 729**	**31**

Source : Vice-rectorat, 2008

Cette carte montre que seulement 16 communes sur 33 (soit une sur deux) possèdent au moins un lycée. Nouméa a une place prépondérante puisqu'elle concentre 10 lycées, vient ensuite Paita qui est dotée de 3 lycées. Plusieurs communes possèdent deux lycées : Lifou, Bourail, Houailou et Poindimié. Les autres communes n'en possèdent qu'un. Il s'agit de Dumbéa, Mont-Dore, La Foa, Pouembout, Koné, Touho, Koumac, Pouébo, Ouvéa et Maré.

2.4 Les services contribuant au bien-être de la population

2.4.1 Services culturels

Des contacts ont été pris avec les différentes directions provinciales de la culture afin de mettre à jour les cartes réalisées dans l'état des lieux de 2002 sur les points lecture et bibliothèques. Cependant, l'évaluation précise de l'ensemble des services culturels offerts à la population nécessite une enquête auprès des communes, travail qui ne sera entrepris au mieux que dans le courant de l'année 2009.

LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE TYPE TERRAIN DE VOLLEY, TERRAIN DE TENNIS ET FOOTBALL EN 2008

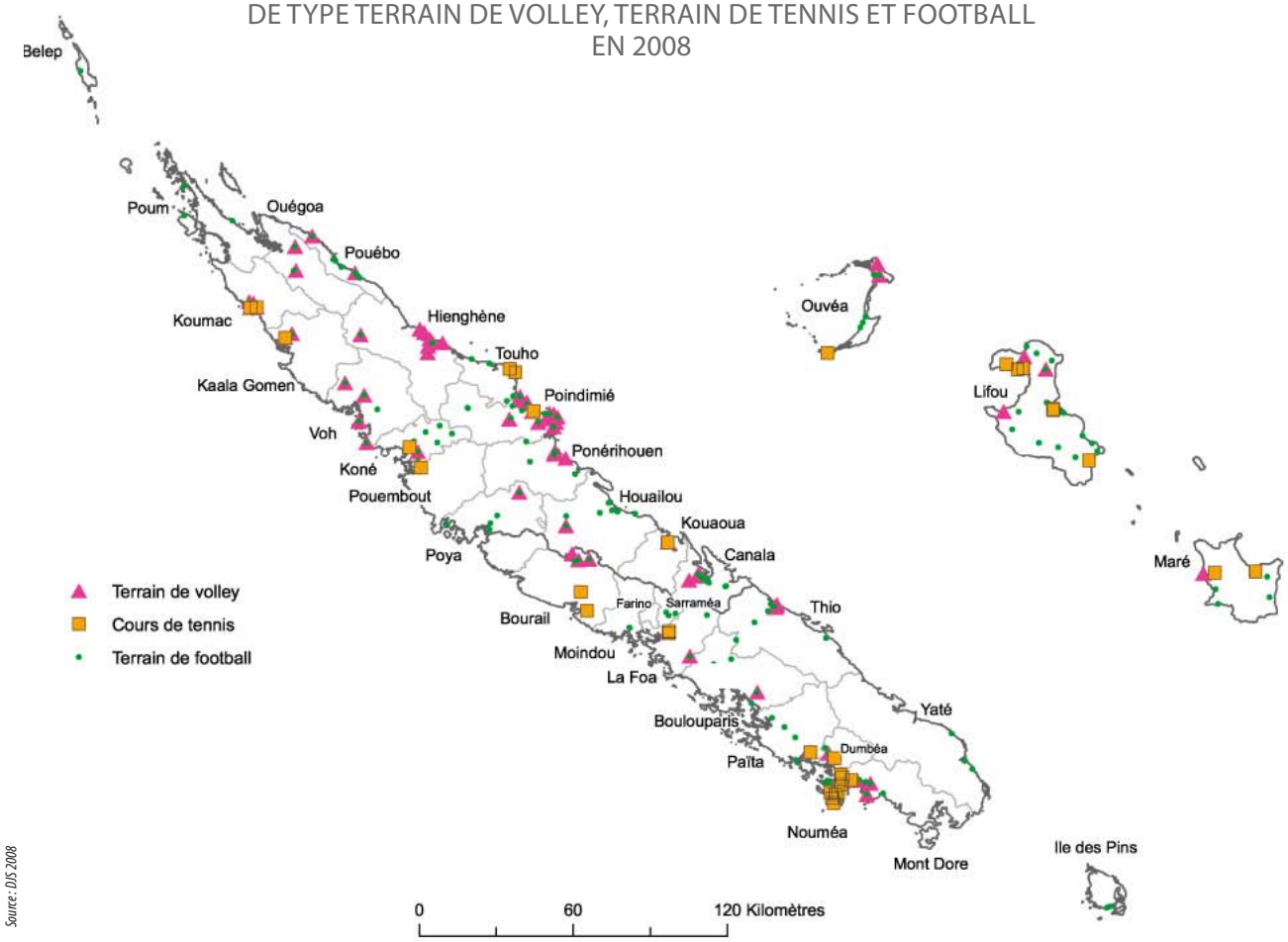

Source : DJS 2008

2.4.2 Services liés à la pratique des sports et loisirs

Un inventaire précis et complet de l'intégralité des équipements sportifs, sites, lieux, espaces de pratique d'activités sportives a été entrepris par la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Nouvelle-Calédonie en 2005. Ce travail s'appuie sur une double commande du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative.

Tous les équipements sportifs de Nouvelle-Calédonie sont donc connus de manière précise (une fiche par équipement) et géo-localisés.

Dans le cadre du diagnostic, nous avons souhaité cartographier seulement certains équipements sportifs. Nous nous sommes donc basés à la fois sur des sports présentant un nombre important de licenciés et/ou pratiqués par un grand nombre de personnes non licenciées. Nous avons donc représenté les infrastructures correspondant à la pratique du football (8340 licenciés en 2004), du volley (2152 licenciés), de la natation (2300 licenciés) et du tennis (2802 licenciés). Nous nous sommes également attardés sur la localisation des grosses infrastructures sportives : salles omnisports, plateaux sportifs, bases nautiques.

On déplore dans ce choix l'absence du cricket qui compte également un grand nombre de licenciés. Cela s'explique par la présence d'un seul terrain dédié exclusivement à sa pratique à Nouméa. La plupart du temps ce sport se pratique sur les terrains de football. Ces derniers donneront donc également une image des lieux potentiels de pratique du cricket.

De l'étude de ces différentes cartes, il ressort que :

- pour le football: on remarque qu'il y a au minimum, un terrain par commune, et en général plusieurs dans les communes de l'intérieur.
- pour le volley : on note une bonne présence de terrains de volley, notamment en province Nord où certaines communes sont extrêmement bien dotées : Hienghène et Poindimié notamment.
- pour le tennis : les terrains ne sont pas présents dans toutes les communes. On note une grosse concentration à Nouméa,

LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
DE TYPE PISCINE ET BASE NAUTIQUE
EN 2008

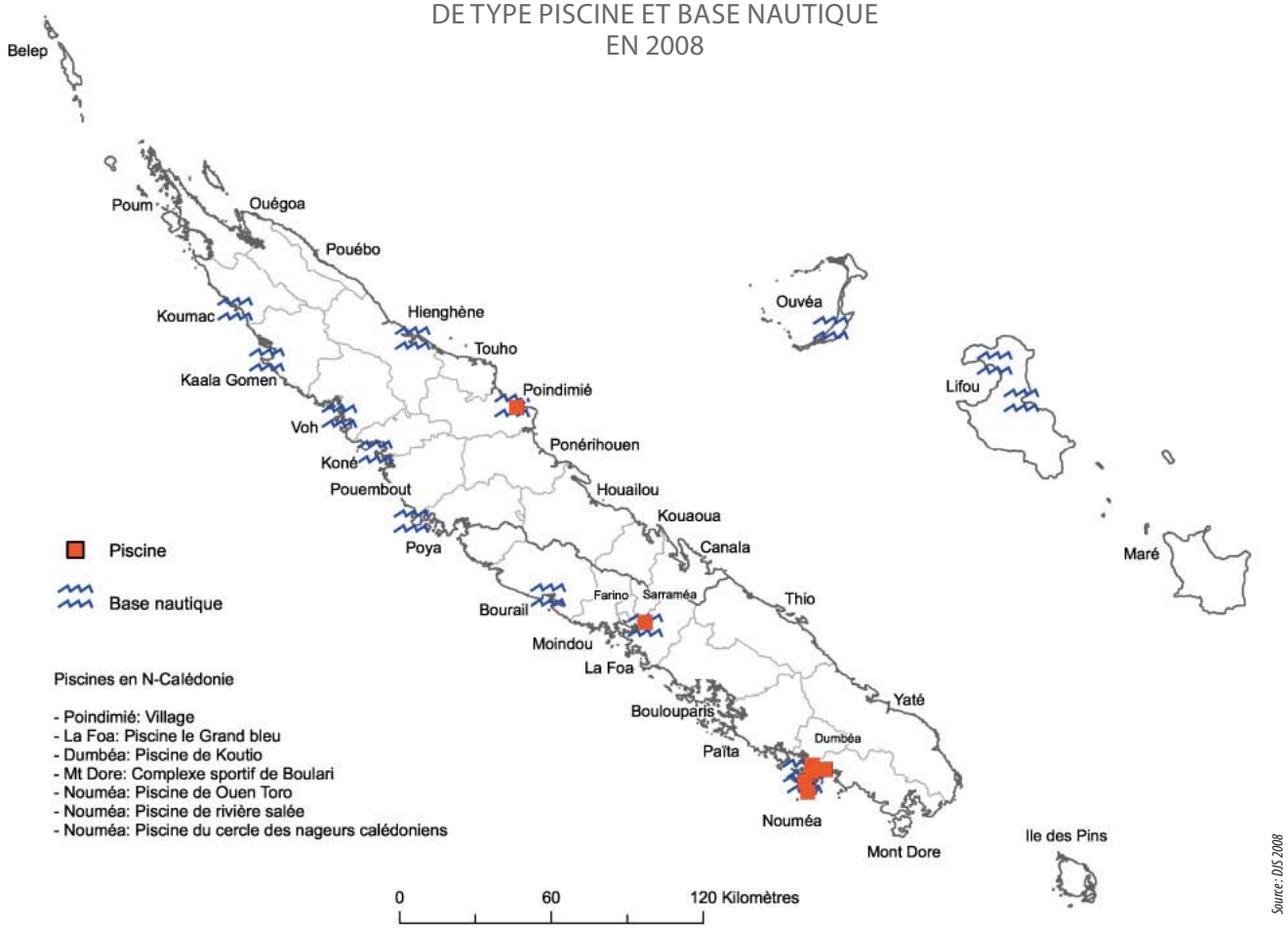

Source : DJS 2008

mais également une présence à Koumac, Kaala-Gomen, Koné, Touho, Bourail, Kouaoua et sur la province des îles Loyauté.

- pour la pratique de la natation, on remarque le très faible nombre de piscines. Les seules communes possédant une piscine sont en effet : Poindimié, La Foa, Nouméa, Mont-Dore et Dumbéa. Il y a donc seulement 5 communes sur 33 soit 15% des communes qui ont une piscine sur leur territoire. En l'absence d'infrastructure dédiée au sein de la commune, les cours de natation ont lieu soit dans une commune proche, soit à la mer.

Concernant les grosses infrastructures sportives permettant la pratique de plusieurs sports, on remarque :

- un faible nombre de bases nautiques: il en existe 14 en Nouvelle-Calédonie réparties de manière très inégale. La plupart des bases nautiques se trouvent sur la côte ouest. Il n'y en a que deux sur la côte est. La province des îles Loyauté par contre est bien dotée en bases nautiques puisqu'il en existe deux à Lifou et une à Ouvéa.
- une bonne répartition des plateaux sportifs au niveau du territoire (cf. carte annexe 1). En effet, chaque commune a au moins un plateau sportif. Elle offre donc à ses administrés une large gamme d'activités sportives.
- une bonne couverture générale en salles omnisports. En effet, un tiers des communes de la Grande-Terre en sont pourvues. De plus, il existe 12 salles omnisports en dehors du grand Nouméa. On remarque que la province des îles Loyauté est bien dotée car il en existe une par île.

Pour compléter l'information, il est nécessaire d'avoir à l'esprit les opérations prévues dans le cadre des jeux du Pacifique de 2011. Ces jeux seront en effet l'occasion à la fois de construire de nouveaux équipements et d'en rénover d'autres.

De plus, il est prévu de décentraliser de nombreuses épreuves sportives. Elles seront ainsi organisées sur tout le territoire et pas seulement dans le grand Nouméa, comme cela a été le cas jusqu'à présent.

Le tableau page suivante récapitule les différentes opérations prévues à ce jour en fonction du programme prévisionnel qui ne sera confirmé que dans le courant de l'année 2009.

N° opération	Maître d'Ouvrage	C. DEV'	Libelle de l'opération	Discipline (s) ou utilisation prévue (s)
1	Nouvelle-Calédonie	Contrat de Développement	CISE: Centre International de séjour et d'expertise	hébergement
2	Province Sud		Réfection et mise aux normes du stade du PLGC en Province Sud	Football
3	Province Nord		Base nautique de Poindimié	Va'a (longue distance)
4	Province Nord et Koumac		Centre d'hébergement de Koumac	hébergement
5	Païta		Construction d'une salle omnisports : PAITA	Basket-ball + volley Boxe (H) Culturisme ?
6	Dumbéa		Salle omnisports du parc de Koutio : DUMBEA	Badminton
7	Dumbéa		Réalisation d'une salle des arts martiaux : DUMBEA	Taekwondo Karaté
8	Nouméa		Réalisation d'un pôle sportif à Rivière salée : NOUMEA	Football
9	Province Sud		Centre d'activités nautiques PS	hobbie cat pav + laser
10	Mont Dore		rénovation complexe Boewa	Haltérophilie football
11	Nouméa		Construction d'une salle omnisports à la vallée du Tir	Badminton Basket-ball
12	Païta		Rénovation : Pas de tir à l'arc	Tir à l'arc
13	Païta		Rénovation : terrain de base-ball (déménagement)	Base-ball
14	Païta		Rénovation : terrain de tir	Tir (DTL?)
15	Mont Dore		Rénovation : terrain de base-ball	Entraînement Base ball
16	Nouméa		Rénovation : salle de la jeune scène	Entraînement hand ball
17	Nouméa		Rénovation : salle de squash de Picou	Squash
18	Nouméa		Rénovation : terrain de rugby de Rivière salée	Rugby à 7
19	Nouméa		Rénovation : salle Veyret	Volley-ball
20	Nouméa		Rénovation : terrains de tennis du Ouen Toro	Tennis
21	Nouméa		Rénovation : salle Jean Noyant	Tennis de table
22	Nouméa		Rénovation : stade de football de Rivière Salée	Football
23	Poindimié		Rénovation : salle omnisports de Poindimié	Basket-ball
24	Koumac		Rénovation : salle omnisports de Koumac	Tennis de table
25	Koné		Rénovation : centre d'hébergement de Koné	hébergement
26	Koné		Rénovation : complexe de tennis de Yoshida	Tennis
27	Province Nord		Rénovation : terrain de foot (Yoshida)	Football
28	Lifou		Rénovation : salle omnisports de Hnassé	Volley-ball
29	Lifou		Rénovation : terrain de foot en synthétique à Hnassé	Football
30	Mont Dore		Construction d'un terrain de cricket	Cricket
31	Dumbéa		Construction d'une piscine à Koutio	Natation
32	Province Sud		Construction de pistes de VTT à Nouville-Nouméa	VTT
33	Ouvéa		Construction de 2 terrains de beach-volley à Ouvéa	Beach-volley
34	Nouvelle-Calédonie		Rénovation de la salle omnisports de l'Anse Vata	Boxe Handball
35	Nouvelle-Calédonie		Stade Numa Daly	Football Athlétisme cérémonie (s)
36	Nouvelle-Calédonie		Maison de la gymnastique	Judo
37	Nouvelle-Calédonie		Terrain de cricket de N'Du	Cricket
38	Dumbéa		Construction de terrains de beach volley	Beach volley
39	La Foa		Passe de Ouano	Surf
40	Ouvéa		Base nautique	Natation en eau libre
41	Nouméa		Anse Vata	Va'a
42	Nouméa		Anse Vata	triathlon
43	Nouméa		Stade Pentecost	Tir à l'arc
44	Nouméa ou Dumbéa		Golf de Tina ou Dumbéa	Golf

Source : DSNC

2.4.3 Services offerts par les agences de l'Office des Postes et Télécommunications

L'Office des Postes et Télécommunications joue un rôle très important notamment au niveau des petites communes. En effet, cet établissement public de la Nouvelle-Calédonie, concentre trois métiers donc trois activités : le courrier, les télécommunications[2] et les services financiers. Les agences OPT ont donc vocation à offrir aux usagers trois types de services. Une agence OPT étant présente dans chaque commune de Nouvelle-Calédonie, cela représente un potentiel de services à la population très important. En effet, l'agence OPT est parfois aussi le seul établissement fixe où l'on puisse effectuer des transactions monétaires, les établissements bancaires étant absents de la commune. C'est donc un atout certain en terme de services à la population.

L'OPT dispose de 37 agences postales dites « de plein exercice ». S'y ajoutent 13 guichets annexes, 5 agences postales confiées à des tiers privés (commerces de proximité…), et plusieurs guichets de « poste mobile ».

Le faible nombre d'habitants dans certaines communes rurales fait que le service offert a un prix de revient élevé. Ainsi, dans l'agence OPT ayant le plus faible nombre moyen de courriers à traiter par jour, ce nombre est de quatre courriers seulement, mais l'obligation de permanence du service oblige pourtant à avoir trois agents. La direction du réseau commercial de l'OPT évalue la charge de travail journalière de cette agence à une demi-journée de travail pour un agent (cf. rapport d'observations définitives de la chambre territoriale des comptes concernant la gestion de l'OPT, en date du 19 mars 2008). Une agence « de plein exercice » ne semble pas s'imposer dans ce cas : un simple guichet annexe, rattaché à l'agence la plus proche, serait parfaitement adapté à ces faibles besoins.

Sans supprimer ces points de contact, dont le caractère social n'échappe à personne et qui font partie intégrante du service public, il serait envisageable d'optimiser le réseau des agences. La chambre territoriale des comptes de Nouvelle-Calédonie indique ainsi qu'une solution pourrait consister à hiérarchiser les points de contacts en transformant le réseau des agences, dont la structure est actuellement horizontale (structure dite « en râteau ») en une structure de nature plus verticale (structure dite « pyramidale »).

Cette hiérarchisation existe déjà pour certaines agences telles que celle de La Foa qui supervise trois guichets annexes : Moindou, Farino et Sarraméa.

La chambre territoriale des comptes estime qu'une étude pourrait être menée, en liaison avec l'agence comptable de l'OPT et les municipalités concernées, en vue de simplifier le réseau des agences OPT sans pour autant nuire à la qualité du service rendu aux usagers.

On peut également noter quelques changements récents concernant le traitement du courrier dans certains nouveaux quartiers, mis en avant par le rapport précité.

NOUVELLE-CALÉDONIE
LOCALISATION DES AGENCES OPT EN 2008

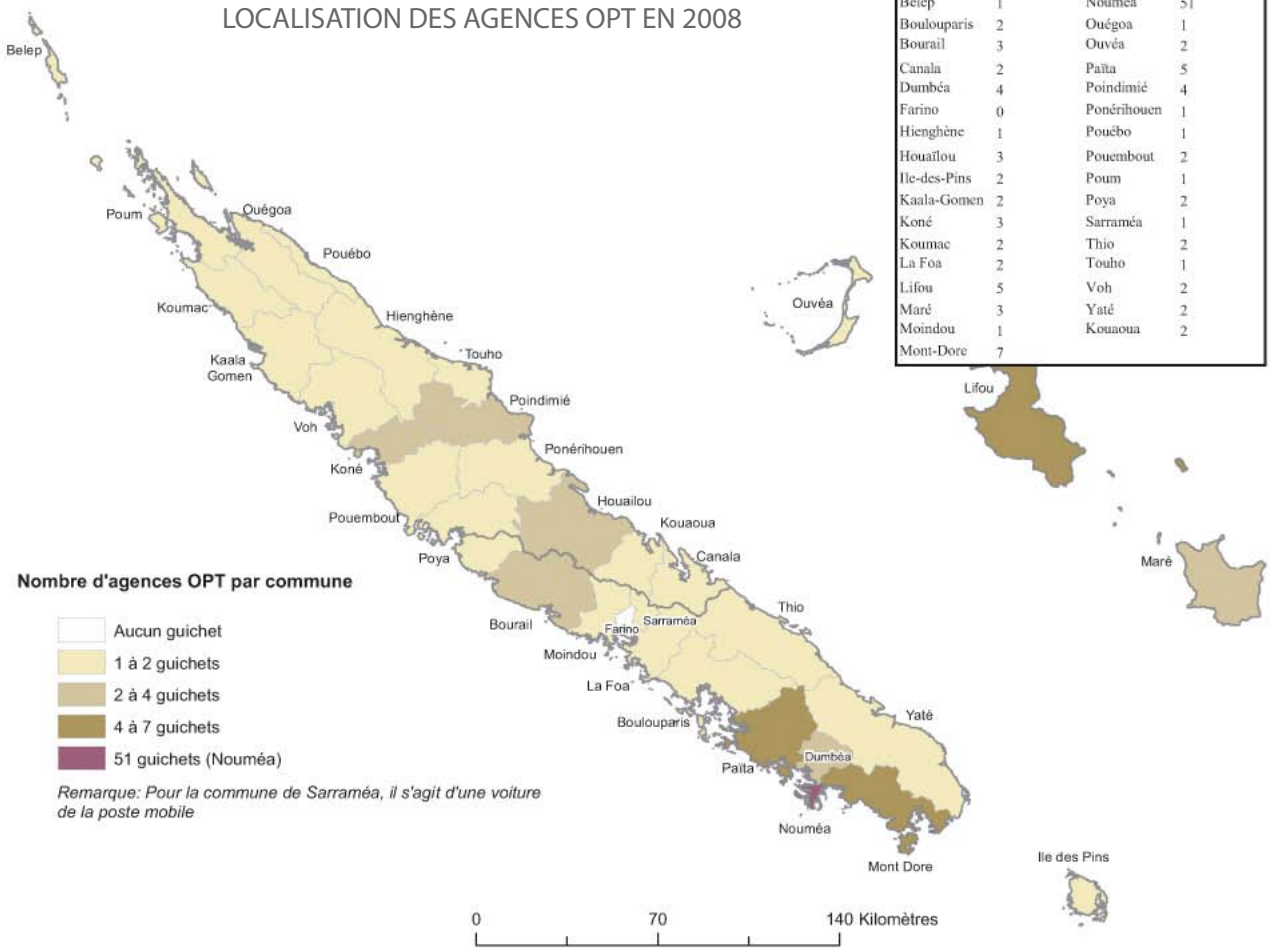

COMMUNE	Nb Guichets	COMMUNE	Nb Guichets
Belep	1	Nouméa	51
Boulouparis	2	Ouégoa	1
Bourail	3	Ouvéa	2
Canala	2	Païta	5
Dumbéa	4	Poindimié	4
Farino	0	Ponérihouen	1
Hienghène	1	Pouébo	1
Houaïlou	3	Pouembout	2
Ile-des-Pins	2	Poum	1
Kaala-Gomen	2	Poya	2
Koné	3	Sarraméa	1
Koumac	2	Thio	2
La Foa	2	Touho	1
Lifou	5	Voh	2
Maré	3	Yaté	2
Moindou	1	Kouaoua	2
Mont-Dore	7		

Source : OPT 2008

[2] Les services de télécommunications sont détaillés dans un autre chapitre plus loin.

La réglementation applicable est issue de la délibération n° 236 du 15 décembre 2006 relative au code des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie. Cette dernière précise dans son article 124-1 2ème alinéa que les envois postaux doivent être remis « au domicile de son destinataire ». L'article 124-9 2ème alinéa limite cette obligation à « un rayon de trois kilomètres de l'agence la plus proche…Au-delà de cette distance, l'office des postes et télécommunications organise la distribution en tenant compte des besoins du public et en fonction des contraintes d'exploitation… ».

Dans certains nouveaux lotissements, qui prolifèrent et qui sont souvent distants de plus de trois kilomètres de l'agence la plus proche, les boîtes aux lettres sont remplacées par un îlot postal sous forme d'un container placé en bordure de la voie publique. Certains quartiers jusqu'alors desservis « à domicile » par un système de poste mobile sont désormais dotés d'un îlot postal du fait que leur quartier s'est loti (exemple : la Tamoa…).

D'autres quartiers en revanche, se trouvant également à plus de trois kilomètres d'une agence OPT, sont encore desservis à domicile (exemple : Nouville…). La distribution postale devient ainsi parfois inégalitaire selon le lieu de résidence.

2.4.4 Les principaux commerces

Tous les types de commerce ne sont pas traités. Nous avons cependant souhaité cartographier différents types de commerces : les commerces d'alimentation générale, les supérettes et les super et hypermarchés. Chaque type de commerce correspond en effet à une certaine offre de service mais également à des habitudes de consommation.

2.4.4.1 Le rôle des colporteurs

On peut signaler l'activité des colporteurs qui jouent un rôle important en terme d'accès aux services. Ces transporteurs vont acheter les produits vivriers, le poisson et les autres produits lagonaires auprès des pêcheurs (essentiellement du Nord) et les acheminent vers le principal marché qui est celui de Nouméa.

En dehors de leur activité d'achat aux producteurs, les colporteurs assurent l'approvisionnement en divers biens (glace, essence, matériel de pêche, riz, pain, café, lessive…).

Pour certaines tribus isolées et dont les habitants ne disposent pas de voitures, ces services rendus sont importants.

2.4.4.2 Les commerces d'alimentation générale

Ce type de commerce possède une surface de vente inférieure à 120 m².

On constate une bonne couverture en commerces d'alimentation générale à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie. Ces commerces de proximité sont en effet présents partout sauf à Koumac, Moindou et Farino. On peut également noter la présence très importante de ce type de commerces dans la province des îles Loyauté. Ces petits commerces, de par leurs surfaces de vente limitées, proposent un choix de produits réduit. L'offre concerne essentiellement des produits alimentaires.

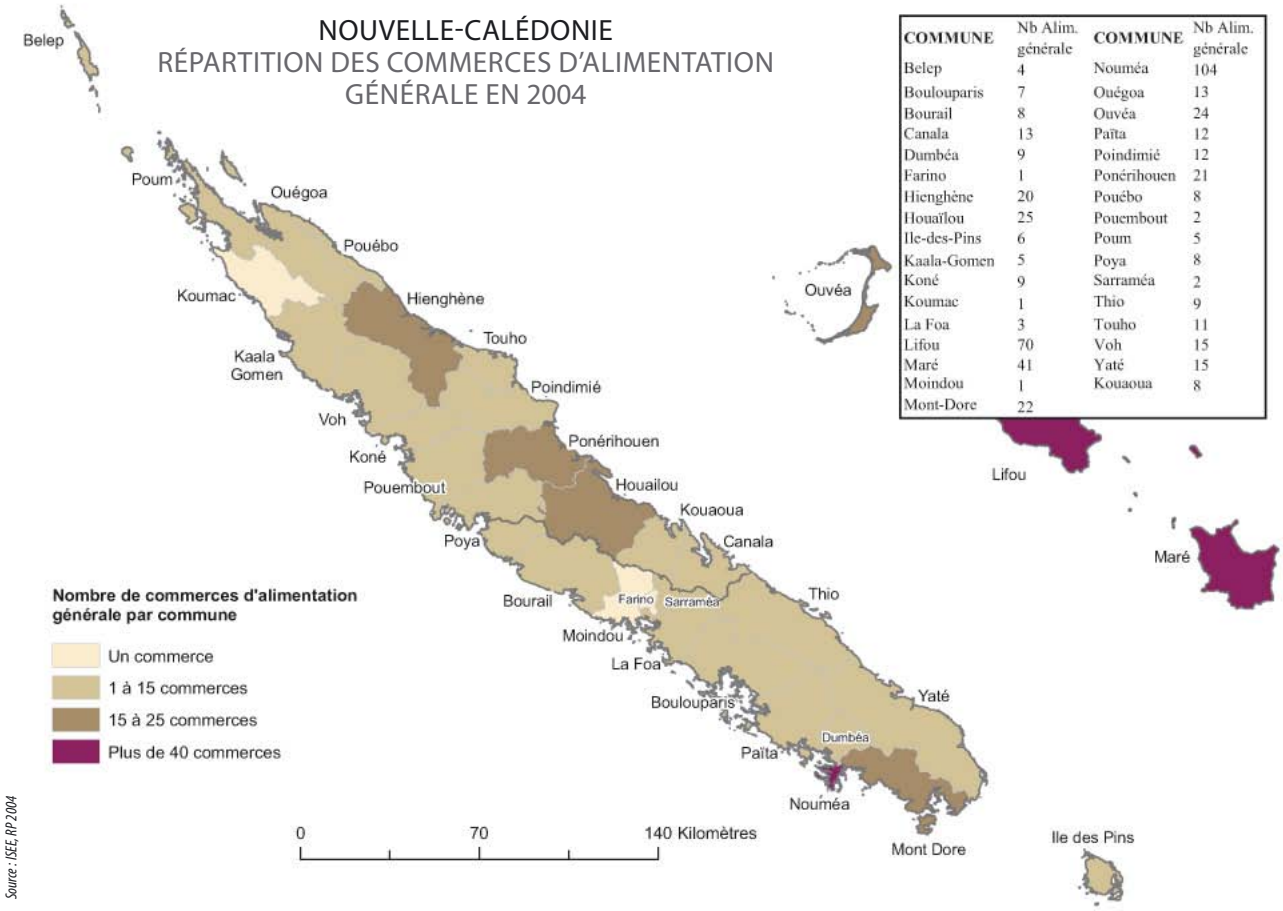

COMMUNE	Nb Alim. générale	COMMUNE	Nb Alim. générale
Belep	4	Nouméa	104
Boulouparis	7	Ouégoa	13
Bourail	8	Ouvéa	24
Canala	13	Païta	12
Dumbéa	9	Poindimié	12
Farino	1	Ponérihouen	21
Hienghène	20	Pouébo	8
Houaïlou	25	Pouembout	2
Ile-des-Pins	6	Poum	5
Kaala-Gomen	5	Poya	8
Koné	9	Sarraméa	2
Koumac	1	Thio	9
La Foa	3	Touho	11
Lifou	70	Voh	15
Maré	41	Yaté	15
Moindou	1	Kouaoua	8
Mont-Dore	22		

2.4.4.3 Les supérettes

Ce type de commerce possède une surface de vente comprise entre 120 et 400 m². Ce sont des commerces de taille moyenne qui présentent cependant l'avantage d'offrir une gamme de produits assez large (épicerie, parfumerie, textile...).

Ce type de commerce est prédominant sur la côte ouest et plus particulièrement dans le grand Nouméa mais on remarque qu'il existe également un nombre important de supérettes à Lifou. Il semble correspondre à des modes de vie assez occidentalisés. On note a contrario un gros déficit de ce type de commerces sur la côte est, sauf exceptions.

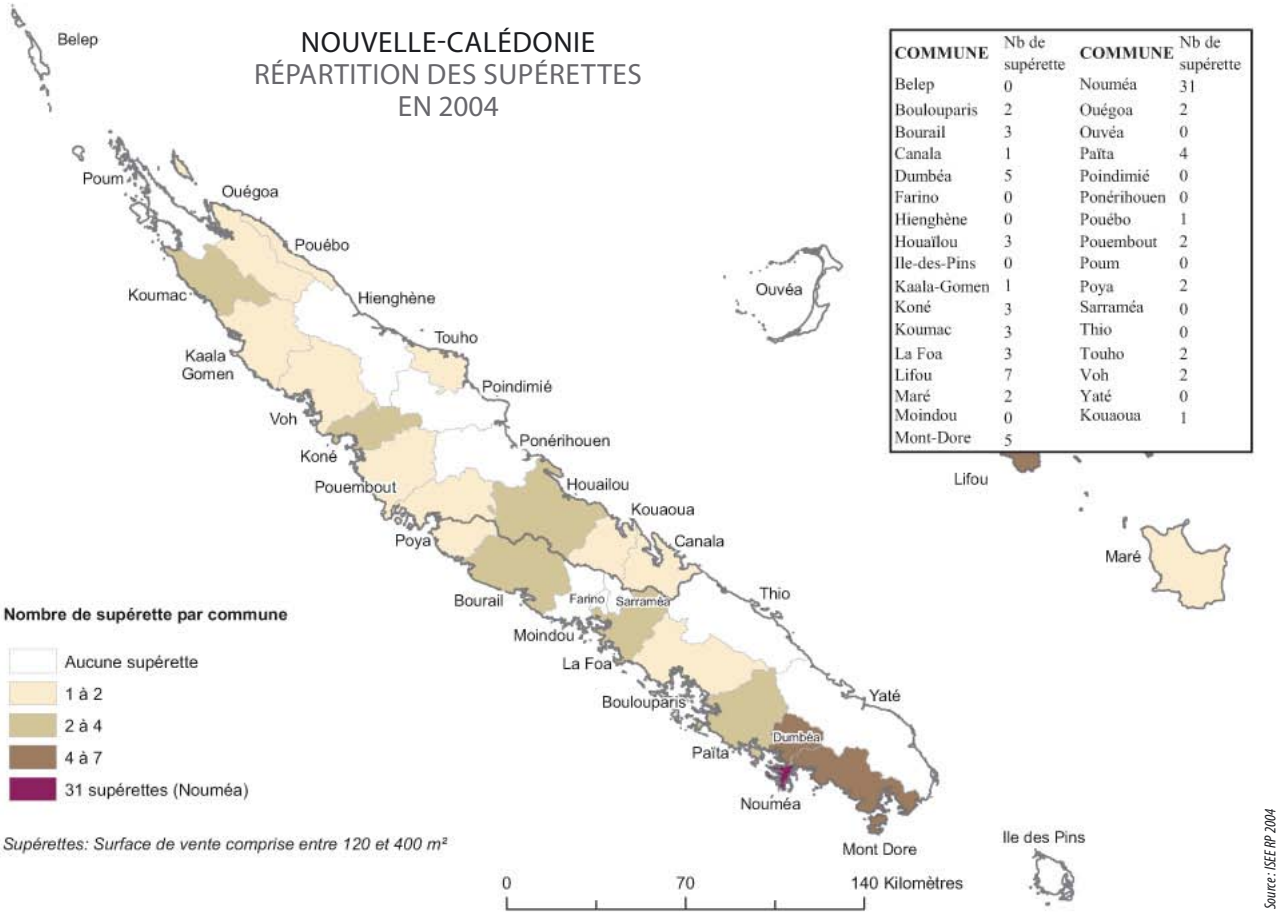

COMMUNE	Nb de supérette	COMMUNE	Nb de supérette
Belep	0	Nouméa	31
Boulouparis	2	Ouégoa	2
Bourail	3	Ouvéa	0
Canala	1	Païta	4
Dumbéa	5	Poindimié	0
Farino	0	Ponérihouen	0
Hienghène	0	Pouébo	1
Houaïlou	3	Pouembout	2
Ile-des-Pins	0	Poum	0
Kaala-Gomen	1	Poya	2
Koné	3	Sarraméa	0
Koumac	3	Thio	0
La Foa	3	Touho	2
Lifou	7	Voh	2
Maré	2	Yaté	0
Moindou	0	Kouaoua	1
Mont-Dore	5		

2.4.4.4 Les super et hypermarchés

Ce type de commerce possède une surface de vente comprise entre 400 et 2500 m² pour les supermarchés et supérieure à 2500 m² pour les hypermarchés. Ce sont des commerces de taille importante qui présentent l'avantage d'offrir une gamme de produits assez large (épicerie, parfumerie, textile...) sur une surface de vente supérieure à celle des supérettes.
Il n'existe que deux hypermarchés situés dans le grand Nouméa. L'offre se concentre donc essentiellement sur des supermarchés.

On remarque une densité significative de supermarchés dans les communes à la périphérie de Nouméa mais également à Lifou. Ce type de commerce est également présent dans certaines communes : La Foa, Koné, Poindimié, Koumac, communes relativement peuplées mais surtout susceptibles de drainer des populations issues des communes alentours.

NOUVELLE-CALÉDONIE
RÉPARTITION DES SUPER ET HYPERMARCHÉS EN 2008
Nombre total en NC : 41 supermarchés et 2 hypermarchés

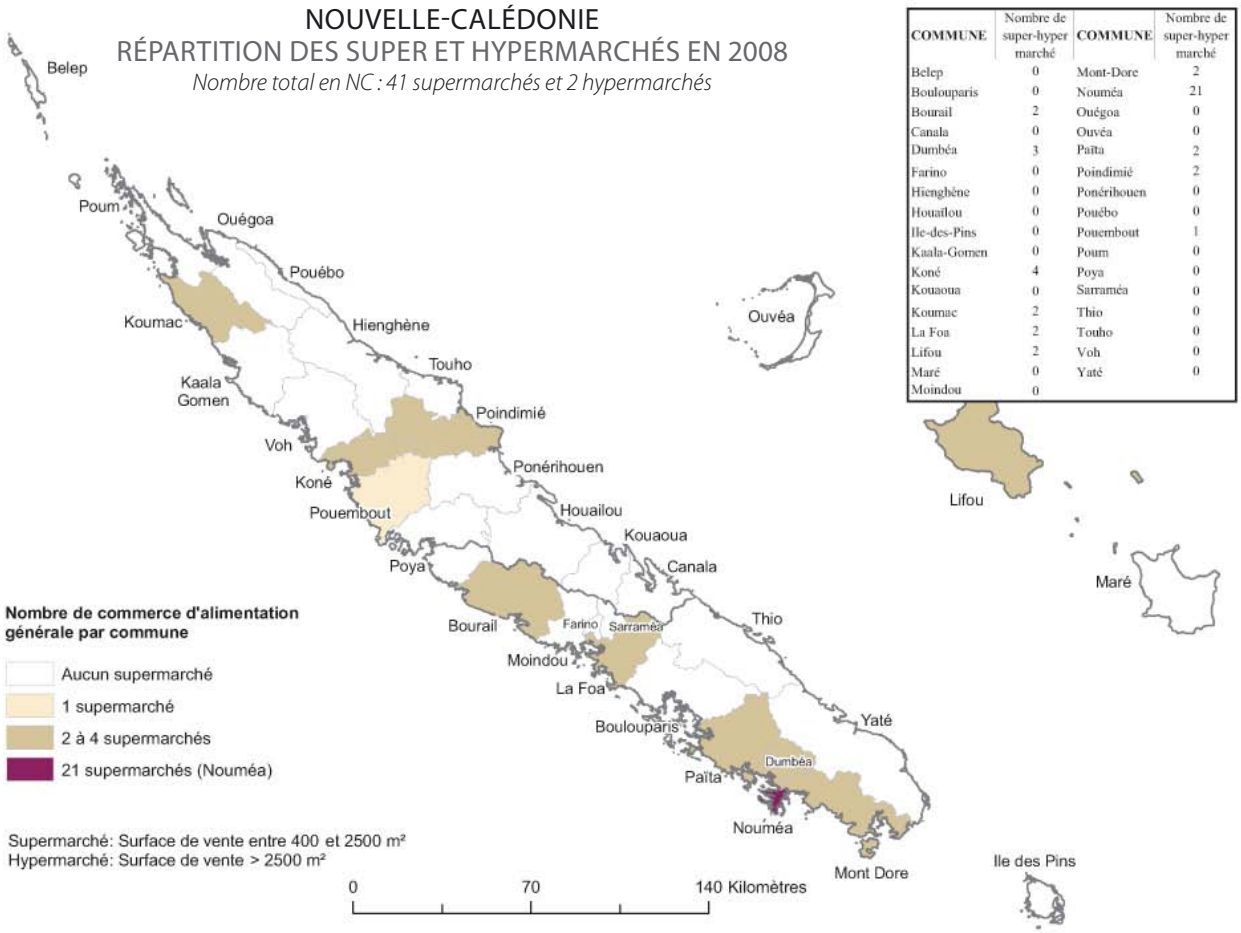

COMMUNE	Nombre de super-hyper marché	COMMUNE	Nombre de super-hyper marché
Belep	0	Mont-Dore	2
Boulouparis	0	Nouméa	21
Bourail	2	Ouégoa	0
Canala	0	Ouvéa	0
Dumbéa	3	Païta	2
Farino	0	Poindimié	2
Hienghène	0	Ponérihouen	0
Houaïlou	0	Pouébo	0
Ile-des-Pins	0	Pouembout	1
Kaala-Gomen	0	Poum	0
Koné	4	Poya	0
Kouaoua	0	Sarraméa	0
Koumac	2	Thio	0
La Foa	2	Touho	0
Lifou	2	Voh	0
Maré	0	Yaté	0
Moindou	0		

Source : OPT 2008

2.4.4.5 Les stations service

La carte montre l'inégale répartition des stations service à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie. En effet, 9 communes sur 33 ne possèdent pas de stations service, 10 communes en possèdent une (alors que le territoire communal est souvent très vaste), 11 communes possèdent entre 2 et 4 stations services, enfin Paita, le Mont-Dore et Nouméa possèdent entre 4 et 30 stations services, le maximum étant détenu par Nouméa.

Outre son rôle premier d'offrir un lieu d'approvisionnement en carburant, les stations service sont également dotées la plupart du temps d'un petit commerce d'appoint de type épicerie.

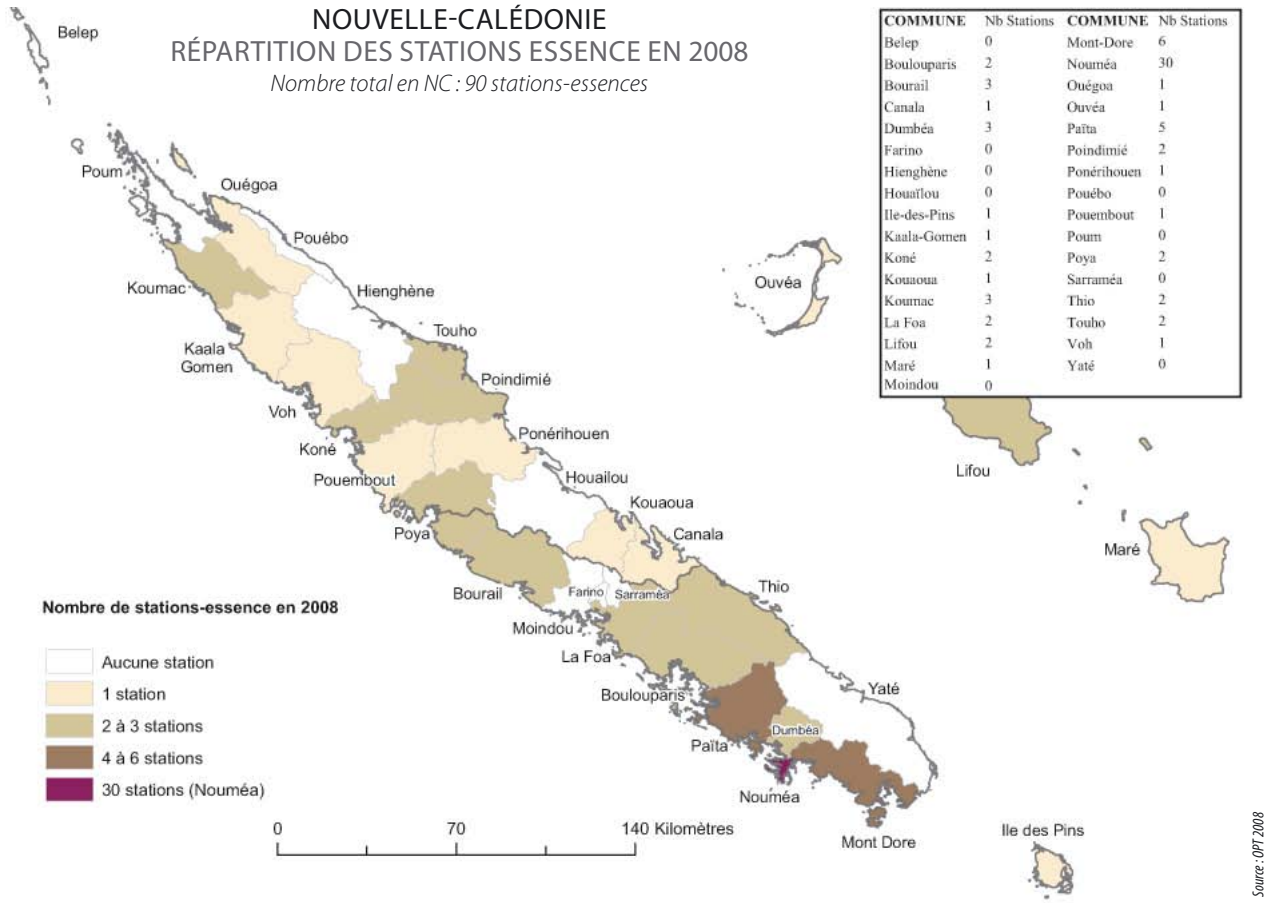

COMMUNE	Nb Stations	COMMUNE	Nb Stations
Belep	0	Mont-Dore	6
Boulouparis	2	Nouméa	30
Bourail	3	Ouégoa	1
Canala	1	Ouvéa	1
Dumbéa	3	Païta	5
Farino	0	Poindimié	2
Hienghène	0	Ponérihouen	1
Houaïlou	0	Pouébo	0
Ile-des-Pins	1	Pouembout	1
Kaala-Gomen	1	Poum	0
Koné	2	Poya	2
Kouaoua	1	Sarraméa	0
Koumac	3	Thio	2
La Foa	2	Touho	2
Lifou	2	Voh	1
Maré	1	Yaté	0
Moindou	0		

2.4.4.6 Les banques

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES GUICHETS BANCAIRES (1)

	31/12/05	31/12/06	31/12/07	Variations 2007/ 2006
Province Sud	**70**	**74**	**78**	**5,4%**
dont Nouméa	43	46	50	8,7%
dont guichets périodiques	9	9	11	22,2%
Province Nord	**37**	**37**	**37**	
dont guichets périodiques	9	9	9	
Province des îles Loyauté	**10**	**10**	**11**	**10,0%**
dont guichets périodiques	2	2	3	50,0%
Total	**117**	**121**	**126**	**4,1%**
dont guichets périodiques	20	20	23	15,0%

(1) FBF + OPT

Fin 2007, le nombre de guichets bancaires (de la Fédération des banques françaises et de l'OPT) s'établit à 126, répartis à hauteur de 62% en province Sud, 29% en province Nord et 9% dans la province des îles Loyauté. Cette répartition des guichets est à rapprocher de celle de la population, respectivement 71%, 19% et 10%. Globalement, la Nouvelle-Calédonie compte un guichet bancaire pour 1 908 habitants, soit un niveau sensiblement meilleur que celui observé en France métropolitaine (un guichet pour 2 300 habitants). La province Sud compte un guichet pour 2 242 habitants tandis que la province Nord recense un guichet pour 1304 habitants. La province des îles Loyauté, pour sa part, recense un guichet pour 2 271 habitants.

NOUVELLE-CALÉDONIE
LOCALISATION DES AGENCES BANCAIRES (HORS OPT)
EN 2007

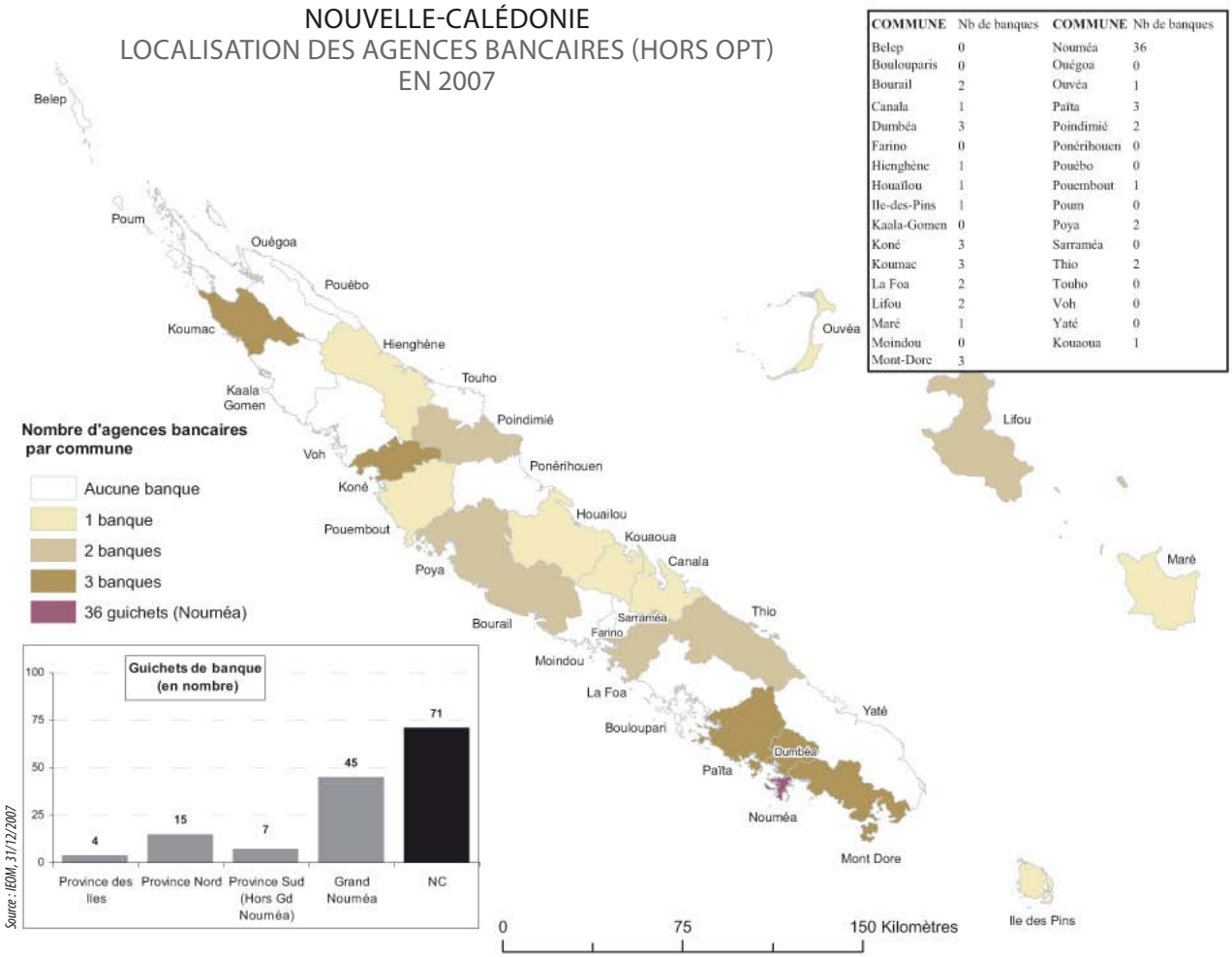

COMMUNE	Nb de banques	COMMUNE	Nb de banques
Belep	0	Nouméa	36
Boulouparis	0	Ouégoa	0
Bourail	2	Ouvéa	1
Canala	1	Païta	3
Dumbéa	3	Poindimié	2
Farino	0	Ponérihouen	0
Hienghène	1	Pouébo	0
Houaïlou	1	Pouembout	1
Ile-des-Pins	1	Poum	0
Kaala-Gomen	0	Poya	2
Koné	3	Sarraméa	0
Koumac	3	Thio	2
La Foa	2	Touho	0
Lifou	2	Voh	0
Maré	1	Yaté	0
Moindou	0	Kouaoua	1
Mont-Dore	3		

Source : IEOM, 31/12/2007

NOUVELLE-CALÉDONIE
LES DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BILLETS EN 2007

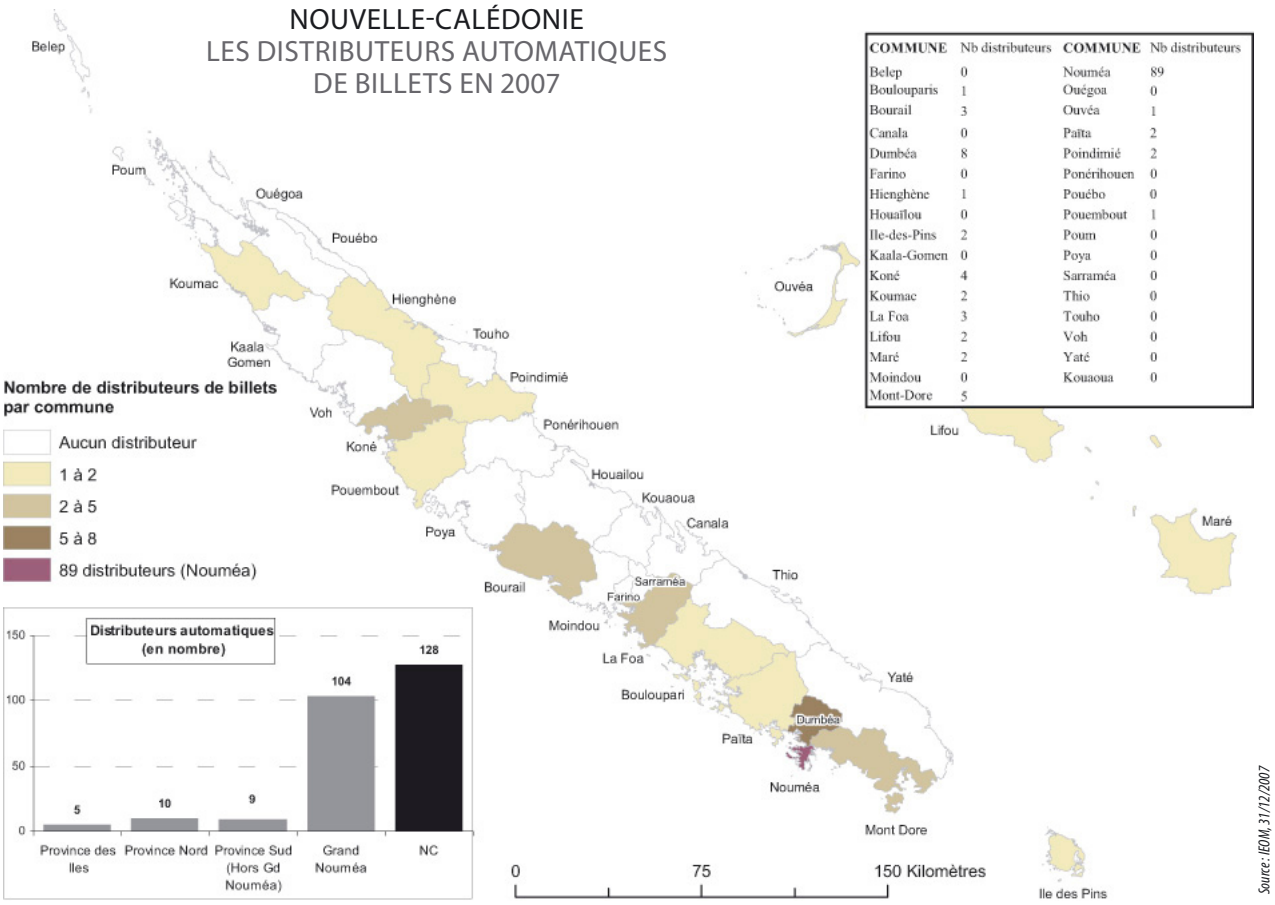

COMMUNE	Nb distributeurs	COMMUNE	Nb distributeurs
Belep	0	Nouméa	89
Boulouparis	1	Ouégoa	0
Bourail	3	Ouvéa	1
Canala	0	Païta	2
Dumbéa	8	Poindimié	2
Farino	0	Ponérihouen	0
Hienghène	1	Pouébo	0
Houaïlou	0	Pouembout	1
Ile-des-Pins	2	Poum	0
Kaala-Gomen	0	Poya	0
Koné	4	Sarraméa	0
Koumac	2	Thio	0
La Foa	3	Touho	0
Lifou	2	Voh	0
Maré	2	Yaté	0
Moindou	0	Kouaoua	0
Mont-Dore	5		

Le nombre d'automates (DAB-GAB) est en progression constante. Il est actuellement de 148 au total (OPT inclus), soit un automate pour 1 624 habitants.

2.4.5 Les lieux de culte

Bien que les lieux de culte ne constituent pas un service à la personne, les participants ont souhaité intégrer à la réflexion une carte sur les lieux de culte.

Cette dernière intègre les lieux de culte protestant et catholique, ces deux religions étant les plus pratiquées en Nouvelle-Calédonie.

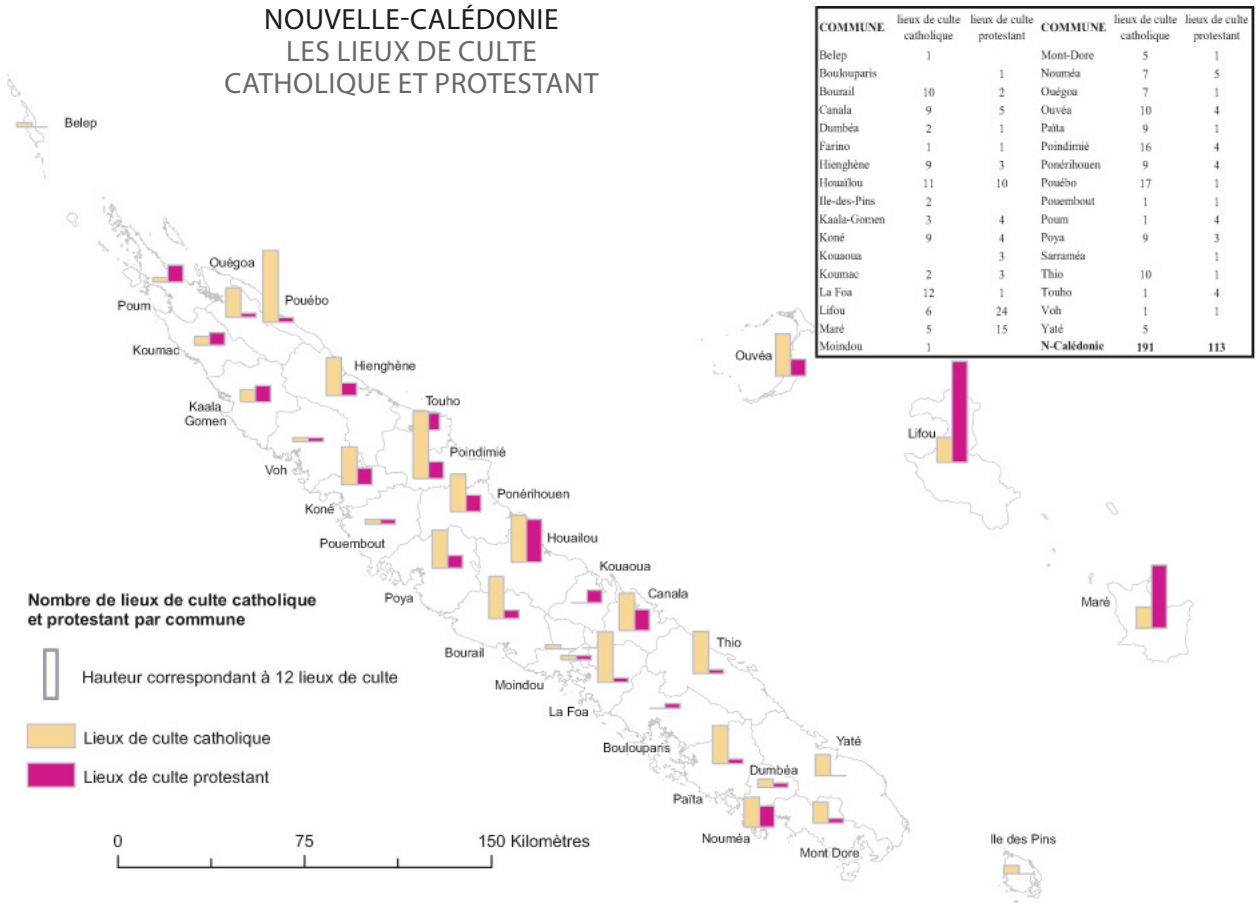

COMMUNE	lieux de culte catholique	lieux de culte protestant	COMMUNE	lieux de culte catholique	lieux de culte protestant
Belep	1		Mont-Dore	5	1
Bouloupari		1	Nouméa	7	5
Bourail	10	2	Ouégoa	7	1
Canala	9	5	Ouvéa	10	4
Dumbéa	2	1	Païta	9	1
Farino	1	1	Poindimié	16	4
Hienghène	9	3	Ponérihouen	9	4
Houaïlou	11	10	Pouébo	17	1
Ile-des-Pins	2		Pouembout	1	1
Kaala-Gomen	3	4	Poum	1	4
Koné	9	4	Poya	9	3
Kouaoua		3	Sarraméa		1
Koumac	2	3	Thio	10	1
La Foa	12	1	Touho	1	4
Lifou	6	24	Voh	1	1
Maré	5	15	Yaté	5	
Moindou	1		**N-Calédonie**	**191**	**113**

Source : L'Archevêché de Nouméa et l'Église évangélique en N-Calédonie et aux Îles Loyauté

2.5 Des services à la personne ne compensant pas assez les risques d'exclusion[3]

De nombreuses personnes se retrouvent de fait exclues du système. C'est notamment le cas pour les personnes handicapées et les personnes âgées.

2.5.1 Des services aux personnes handicapées insuffisants et pas toujours adaptés à la compensation des conséquences du handicap

2.5.1.1 Une action peu lisible des institutions...

On met souvent en avant le manque de coordination des institutions. La réflexion est ainsi menée à l'échelle provinciale ou communale mais pas territoriale, ce qui ne facilite aucunement la lisibilité pour la personne handicapée.

On dénonce également un manque d'information sur les droits des personnes handicapées et les aides auxquelles elles peuvent prétendre. Les personnes se sentent donc souvent mises de côté par la société de par leur handicap, et éprouvent d'autant plus de difficultés à s'y intégrer.

L'égalité des droits et chances pour tous n'est pas mise en œuvre aujourd'hui.

Cependant, une réglementation relative à la prise en charge du handicap et de la dépendance devrait être adoptée fin 2008[4] ce qui permettra d'élaborer par la suite un schéma directeur.

2.5.1.2 ... ne facilitant pas l'activité quotidienne de ces personnes

Dans leur quotidien, les personnes handicapées doivent surmonter de nombreuses difficultés auxquelles ne sont souvent pas confrontées les personnes valides. Les principales difficultés tiennent :

a) absence de cadre juridique global

Il n'existe aujourd'hui aucun texte, aucune délibération réglementant totalement l'accueil des personnes handicapées, l'ouverture ou le fonctionnement d'établissements d'accueil (le texte du congrès de 1994 n'a pas été complété par les annexes nécessaires).

b) manque de structures

La prise en compte des besoins, sur un plan physique, intellectuel, psychologique des personnes handicapées n'est pas effective pour toutes les catégories de handicap, ce qui conduit à une situation d'exclusion pour certains (exemple les polyhandicapés adultes).

De plus, les familles ayant à leur charge des personnes handicapées ne sont pas toujours dirigées vers des centres spécialisés de dépistage ou vers des services d'aide, elles se retrouvent alors seules face au handicap.

Les principaux dispositifs existants sont les suivants :

- le dispositif d'Actions Médico Sociales Précoces (DAMSP) mis en place en 2007 au CHT de Nouméa ;

[3] Ces aspects seront également traités dans l'atelier 1.

[4] Un projet de loi de pays relative à l'emploi des personnes en situation de handicap (rapport n°92/GNC du14/10/2008) a été présenté au congrès le 17 décembre 2008.

- la Commission pour les Enfants et les Jeunes en situation de Handicap (CEJH-NC)
- la Commission d'Orientation et de Reclassement des personnes en situation de Handicap (CORH)

c) problèmes liés à l'intégration

Les mesures incitatives mises en place pour permettre une intégration précoce, en crèche et en maternelle, des enfants handicapés n'existent en fait qu'à Nouméa et très rarement ou de façon trop ponctuelle dans les autres communes. Il reste très difficile de trouver des places en crèche et plus tard dans les écoles pour les enfants les plus lourdement handicapés.

Il existe des classes spécialisées dans le primaire, mais leur nombre n'est pas toujours suffisant en dehors de Nouméa et des communes du grand Nouméa.

En province Nord, il existe depuis 2004 un centre mère enfant avec pédiatre, gynécologue, deux puéricultrices et deux psychomotriciens chargés des dépistages précoces et des suivis des enfants handicapés. Concernant l'intégration des enfants handicapés, la province Nord a mis en place depuis 2002 avec l'aide de la fédération handicap Nord, un dispositif d'auxiliaires d'intégrations scolaire et sociale prenant en charge 103 enfants dès la maternelle.

Un autre volet important doit être pris en compte : l'accompagnement au sens large des personnes handicapées. Cela passe notamment par des transports adaptés, un accès physique facilité notamment aux établissements publics, le partenariat avec des services de soins et des services éducatifs, l'accès aux loisirs, l'accès au logement etc.…

Enfin, compte tenu de l'absence de cadre juridique moderne et adapté (le texte en vigueur date de 1991), l'intégration des adultes handicapés dans le monde du travail reste très insuffisante, voire inexistante. Il n'existe qu'un Centre d'Aide par le Travail en Nouvelle-Calédonie, ce qui ne suffit pas pour répondre aux besoins. De plus, les jeunes adultes I.M.C.(infirmité motrice cérébrale), handicapés moteurs et cérébro-moteurs ne peuvent y accéder et se voient aujourd'hui privés de toute perspective d'intégration socio-professionnelle.

2.5.2 Des services aux personnes âgées à développer

D'après les projections réalisées par l'ISEE, à l'horizon 2030, un habitant sur cinq serait âgé de 60 ans et plus, contre 1 sur 10 en 2005. Cette donnée est donc à prendre en compte d'urgence car l'absence d'une prise en charge adaptée de cette problématique risque de paralyser le système de soins dans l'avenir. De nombreux problèmes sont en effet déjà recensés aujourd'hui. Cependant, des réflexions sont menées depuis quelques années par la province Sud notamment pour structurer le secteur.

2.5.2.1 Des personnes âgées parfois désorientées

La plupart de ces personnes âgées vivent au sein de leur famille. Mais dans les squats, comme à Nouméa et en Brousse, elles sont de plus en plus nombreuses à se voir délaissées par leur famille, la solidarité familiale et de voisinage compensant de moins en moins les difficultés rencontrées. En effet, la solidarité communautaire tend à s'estomper. Les personnes âgées sont plus fréquemment qu'avant mises à l'écart. Parfois même, leur droit à un logement social et les aides financières dont elles bénéficient, profitent également au reste de la famille.

Lorsqu'elles deviennent dépendantes, ces personnes souvent sans moyens ne savent pas à qui s'adresser. Elles manquent souvent d'information sur leurs droits. C'est pour pallier ces difficultés que l'Instance de Coordination Gérontologique a été mise en place en 2002 (cf. ci-dessous).

2.5.2.2 Des structures d'accueil insuffisantes

On dénombre quelques maisons de retraite mais la plupart sont localisées dans le grand Nouméa. Ces structures sont insuffisamment nombreuses (besoin de 500 places nouvelles environ). De plus, ces structures coûtent très cher à la famille (entre 150 000 à 200 000 FCFP par mois).

Quelques entreprises ou associations proposent également des services d'aide à domicile, qui répondent en général mieux à l'attente des personnes âgées.

On peut citer par exemple l'Association pour le service d'aide ménagère à domicile (Asamad) qui regroupe une quarantaine de femmes formées ou MAD Assistance, une entreprise d'aide au maintien à domicile des personnes âgées et handicapées, créée en 2008, qui compte une aide soignante et trois auxiliaires de vie. Aujourd'hui implantée à Nouméa, les gérants envisagent à terme d'installer deux ou trois autres points à Nouméa, mais également à Païta, courant 2009, et aussi en province Nord, pour pouvoir offrir leurs services en brousse et en tribus.

On peut également citer la fédération Alliage qui a mis en place depuis 2003 avec quelques communes de la province Nord, un dispositif d'aide à domicile, basé sur un ensemble d'associations et financé intégralement par la collectivité. Actuellement, il y a 130 bénéficiaires de ce dispositif. Ce service se substitue à l'absence quasi-totale d'infrastructures publiques ou privées pour accueillir les gens diminués ou impotents en province Nord.

Enfin, on peut citer la création d'un service d'aide aux personnes à autonomie réduite (handicapées et/ou âgées) en province Nord.

L'hospitalisation à domicile n'est pas développée en Nouvelle-Calédonie. Cela entraîne donc de fait un engorgement des services des hôpitaux par des personnes âgées qui devraient être accueillies dans des structures intermédiaires en nombre insuffisant en Nouvelle-Calédonie.

On peut cependant noter que la politique de la province Nord va dans le sens d'un maintien à domicile des personnes âgées, ce qui explique le très faible nombre de structures d'accueil.

Ce déficit de structures d'accueil est à mettre en relation avec le manque de personnel formé et la diversité de statuts des intervenants.

2.5.2.3 Un schéma gérontologique existe

Un schéma gérontologique a été adopté par la province Sud le 26 juillet 2001. Ce schéma s'articule autour des axes suivants :

- la liberté de choix de la personne âgée : elle doit pouvoir choisir son mode de vie, ce qui suppose d'être informé des différentes possibilités d'aides existantes.
- le dispositif de coordination gérontologique qui repose sur la création de l'instance de coordination gérontologique, structure associative créée la 20 novembre 2001.

2.5.2.4 … de même qu'un pôle gérontologique

L'association dispose d'une équipe structurée autour du pôle gérontologique. Ce dernier est un guichet unique pour les personnes âgées qui élabore un plan d'aide personnalisé pour chaque personne âgée.

Ce plan d'aide, associé au projet de soin du médecin traitant décrira les aides financières, matérielles, médicales, d'accompagnement… en tenant compte des ressources de la personne âgée et des facultés contributives de ses obligés alimentaires.

3. Services liés à l'habitat

3.1 L'accès à l'eau

3.1.1 Une ressource en eau inégalement répartie à l'échelle de la Nouvelle - Calédonie

La Nouvelle-Calédonie présente, du point de vue de la ressource en eau, des situations très contrastées.

COMMUNE	% Pop. eau courante	% Pop. eau indiv.	% Pop. eau coll.	COMMUNE	% Pop. eau courante	% Pop. eau indiv.	% Pop. eau coll.
Belep	14	85	1	Nouméa	99	0	0
Boulouparis	89	9	2	Ouégoa	60	21	19
Bourail	84	14	1	Ouvéa	7	90	3
Canala	53	38	9	Païta	97	2	1
Dumbéa	93	3	4	Poindimié	75	18	7
Farino	98	2	0	Ponérihouen	36	47	17
Hienghène	56	34	11	Pouébo	56	32	12
Houaïlou	69	31	1	Pouembout	97	2	1
Ile-des-Pins	65	30	5	Poum	47	20	34
Kaala-Gomen	80	14	6	Poya	76	6	19
Koné	68	22	10	Sarraméa	98	2	0
Koumac	89	7	4	Thio	65	20	15
La Foa	91	8	0	Touho	60	12	28
Lifou	43	48	9	Voh	90	7	3
Maré	41	53	7	Yaté	63	37	0
Moindou	87	2	11	Kouaoua	72	21	8
Mont-Dore	96	3	1				

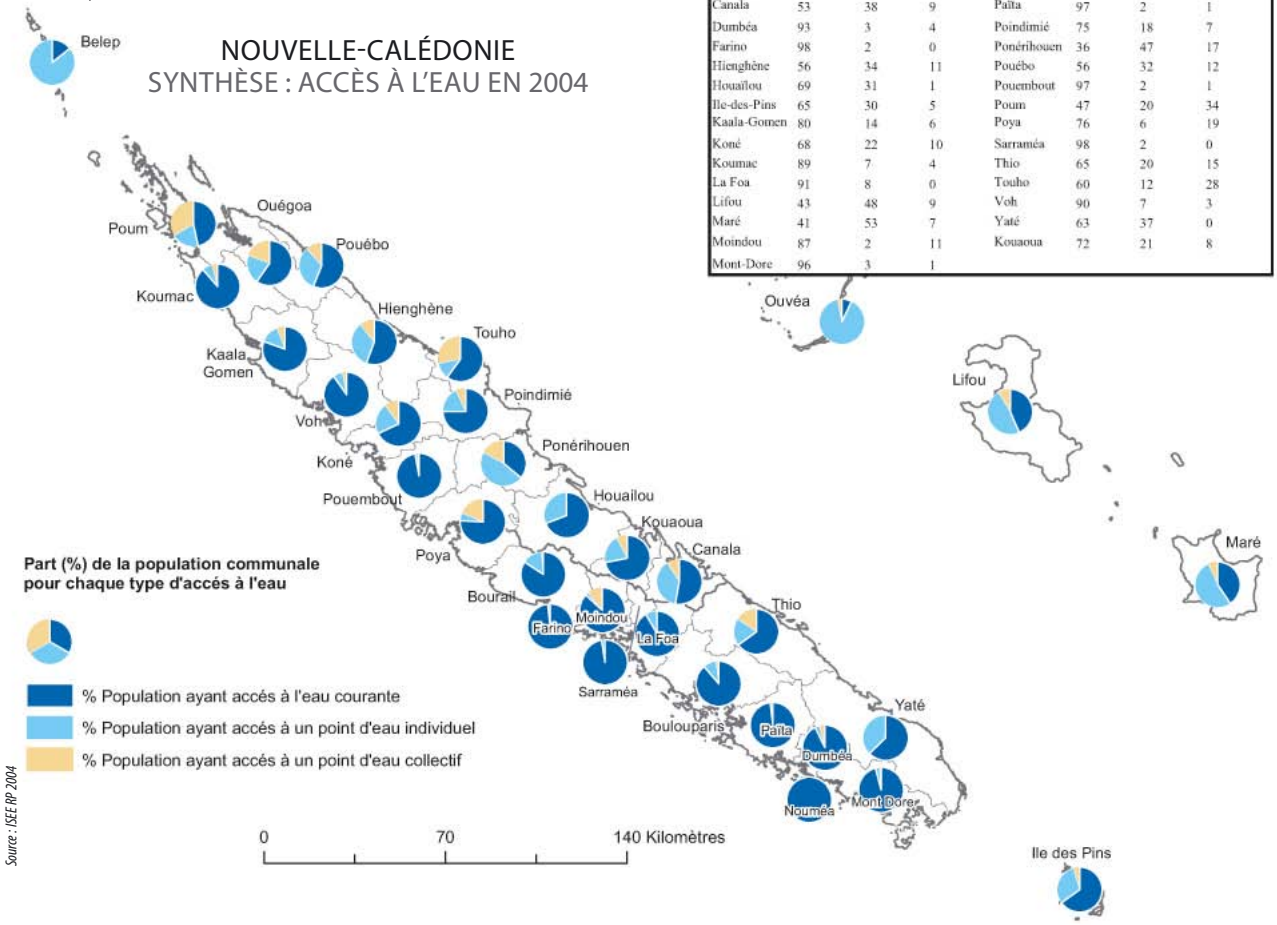

3.1.1.1 Une situation homogène sur la province des îles Loyauté

Maré, Lifou, Ouvéa et Tiga[5] présentent des caractéristiques communes. Ces îles sont de nature calcaire et possèdent un relief de type karstique très perméable. L'eau de pluie s'infiltre dans la roche et s'accumule pour former une lentille d'eau douce. Celle-ci « flotte », pour ainsi dire, sur l'eau de mer, plus dense, qui s'infiltre latéralement dans le sous-sol de l'île.

Du fait de leurs caractéristiques géologiques, ces îles ne possèdent aucun réseau hydrographique de surface. La lentille d'eau douce est donc la seule ressource en eau de ces îles à l'exception d'un impluvium à Tiga et d'une usine de dessalement à Ouvéa. Des études réalisées dans le cadre du programme ADAGE (Aide à la décision en aménagement et gestion de l'environnement) ont montré que la ressource en eau provenant des lentilles, quand elle est disponible, serait suffisante à moyen et long terme et ce quelque soit le modèle de développement choisi.

Par contre la qualité de ces eaux pourrait subir des dégradations plus ou moins importantes. D'une part, la surexploitation des forages peut entraîner des remontées d'eau salée dans les forages, d'autre part l'infiltration de divers agents polluants (hydrocarbures, lixiviats issus des décharges, pesticides,…) est facilitée et rendue rapide du fait de la nature calcaire et poreuse du sous-sol de ces îles. Le projet SAGE (Système d'aide à la gestion de l'eau) a permis de connaître la dynamique de circulation de l'eau depuis la surface du sol jusque dans la lentille et cibler les risques et les zones de pollutions les plus importantes.

3.1.1.2 … mais très hétérogène sur la Grande-Terre

Le paysage est organisé en une somme de petits bassins versants transversaux. Les cours d'eau et les nappes phréatiques constituent la principale ressource en eau de la Grande-Terre. C'est de l'intensité et de la fréquence des précipitations que dépend leur recharge.

A l'heure actuelle, nous manquons encore de données relatives aux volumes disponibles (les réserves utilisables des nappes et les débits de crise des rivières) concernant la ressource en eau sur la Grande-Terre. Cette connaissance est d'autant plus cruciale que nous allons au devant de risques évidents de surexploitation de la ressource qui pourraient conduire dans certains cas à l'assèchement accéléré des cours d'eau, dans d'autres cas au non renouvellement des nappes ou encore à la remontée du biseau salé.

[5] Remarque : les lentilles de Tiga et Ouvéa ne sont pas exploitables

3.1.2 Une population ayant un très bon accès à l'eau…

3.1.2.1 Un taux de couverture à améliorer

Selon les données du recensement de la population de 2004 de l'ISEE, 100% de la population néo-calédonienne a accès à l'eau que ce soit l'eau courante, un point d'eau individuel ou un point d'eau collectif.

84% de la population a accès à l'eau courante. Des disparités importantes existent cependant entre les différentes provinces : seulement 35% y a accès en province des îles Loyauté, contre 66% en province Nord et 80% en province Sud, hors grand Nouméa (98% dans le grand Nouméa). L'ensemble de la population a accès à l'eau potable, même si les critères de cette potabilité ne sont pas conformes surtout en dehors du grand Nouméa.

On remarque en général que les infrastructures sont vétustes dans les communes de l'intérieur.

3.1.2.2 …mais un problème général de maîtrise de la ressource et de politique de l'eau

La distribution de l'eau reste un enjeu important en Nouvelle-Calédonie même si les difficultés sont accrues en province Nord et dans la province des îles Loyauté, notamment pour les questions de ressource évoquées plus haut.

Dans certaines communes, il n'y a pas de suivi de la qualité de l'eau, ni de traitement sur certains points de captage, ni de contrôle sur l'efficacité du traitement de l'eau, ni d'analyses ciblées en fonction du risque sanitaire. Or, la qualité des eaux de boisson est un enjeu sanitaire majeur dont dépend la santé des populations.

3.2. L'accès à l'électricité

3.2.1 Une bonne couverture en électricité…

On constate une bonne couverture générale en électricité. En effet, 93% de la population néo-calédonienne a accès au réseau général d'électricité. Au minimum, on remarque que deux-tiers de la population est raccordée au réseau général d'électricité.

Certaines zones ont un pourcentage plus faible de leur population raccordée au réseau général d'électricité. Cela s'explique par la grande dispersion géographique de la population.

Si on constate un faible taux de raccordement au réseau général, cela est compensé soit par les panneaux solaires, soit par des groupes électrogènes.

3.2.2 … grâce à un important programme d'électrification

Depuis 1980, la mise en place d'outils tels que le fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie et surtout le fonds d'électrification rurale (FER) a permis de couvrir en électricité une partie importante de la Nouvelle-Calédonie. Ce fonds subventionne en partie les travaux d'extension du réseau ainsi que, pour les foyers les plus isolés, des générateurs photovoltaïques. Il est alimenté par une taxe sur l'électricité, une participation des communes et une dotation de l'Etat.

L'objectif est d'électrifier les sites isolés, soit par raccordement filaire au réseau, soit par des équipements autonomes, en général photovoltaïques. A ce jour, 10 000 foyers ont bénéficié de ce programme. A titre d'exemple, en 2007, les subventions du FER

COMMUNE	% Pop. réseau général	% Pop. Électrogène	% Pop.solaire	COMMUNE	% Pop. réseau général	% Pop. Électrogène	% Pop.solaire
Belep	89	0	0	Nouméa	98	1	0
Boulouparis	84	6	1	Ouégoa	71	3	6
Bourail	90	5	0	Ouvéa	95	0	0
Canala	88	2	0	Païta	97	1	0
Dumbéa	87	10	0	Poindimié	89	1	3
Farino	98	2	0	Ponérihouen	89	1	1
Hienghène	68	0	16	Pouébo	84	2	1
Houaïlou	92	1	0	Pouembout	83	7	1
Ile-des-Pins	92	2	2	Poum	67	15	7
Kaala Gomen	91	2	1	Poya	86	6	1
Koné	81	5	2	Sarraméa	95	0	0
Kouaoua	93	3	1	Thio	85	1	5
La Foa	93	4	1	Touho	89	1	0
Lifou	90	1	1	Voh	88	3	3
Maré	89	1	0	Yaté	93	1	0
Moindou	90	1	1	Kouaoua	77	11	1
Mont-Dore	97	1	0				

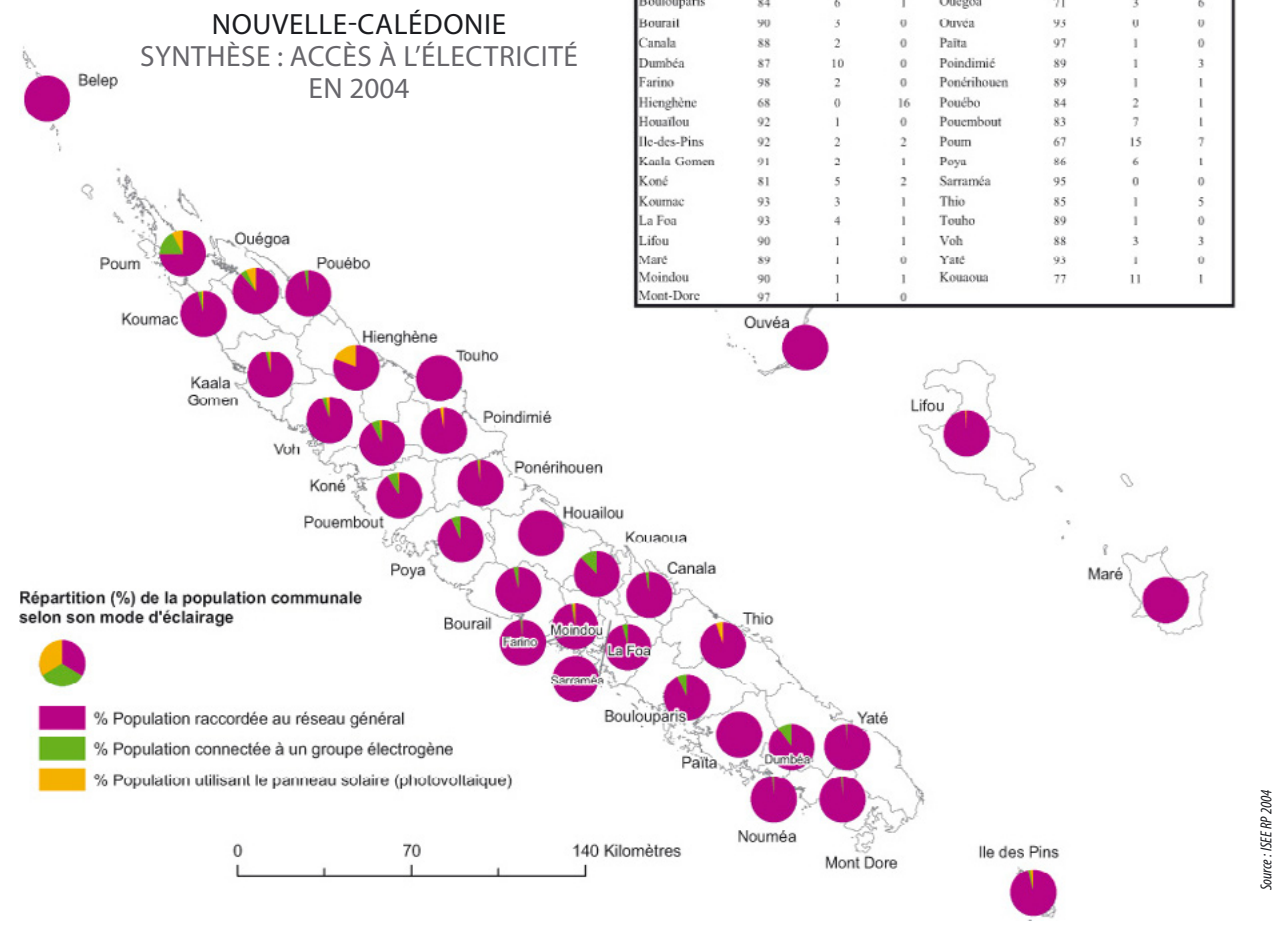

Source : ISEE RP 2004

se sont élevées à 571 millions de FCFP, permettant ainsi l'alimentation de 231 nouveaux foyers.

Les populations les plus isolées ont pu constater l'intérêt de l'énergie en particulier pour leurs activités aquacoles, de pêche ou encore d'élevage.

L'électrification par le solaire a été mise en œuvre dès 1996 en proposant aux foyers encore non alimentés en électricité l'installation d'un kit solaire de 800 wc (watt crête)[6].

La carte suivante montre un très fort pourcentage de personnes possédant un panneau solaire sur la côte est et en particulier sur la côte est de la province Nord. On peut noter par exemple le cas particulier de Hienghène où 16% de la population communale utilise un panneau solaire (tribus isolées).

Le kit solaire permet d'alimenter au maximum les deux variantes d'équipement ci-après :

6 luminaires	8 luminaires
2 appareils de froid de 200 L (conservateur et/ou réfrigérateur)	2 appareils de froid de 140 L (conservateur et/ou réfrigérateur)
1 téléviseur, 1 magnétoscope et 1 radiocassette à partir de l'onduleur	

Le programme FER inclut également la maintenance des équipements mis en place.

3.2.3 … mais un archipel étendu et des populations dispersées

Comme vu plus haut, il existe encore un besoin significatif en matière de réseau électrique, surtout dans la chaîne, et en particulier en province Nord. Dans un contexte d'augmentation général du niveau de vie de la population, il faut poursuivre l'effort d'amélioration des conditions de vie des foyers très éloignés du réseau et souvent totalement dépendants de groupes électrogènes. Cela permettrait en outre le développement d'activités économiques.

3.2.4 … et des besoins qui évoluent

L'augmentation de la demande en électricité, et la réponse qui lui est apportée par la « programmation pluriannuelle des investissements », ont été traités par l'atelier 6 « environnement et cadre de vie ».

3.3 L'accès aux télécommunications

L'enjeu est double.

Son premier volet est celui du raccordement des lieux isolés au réseau général des télécommunications, afin de permettre les télécommunications sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.

Ce raccordement passera par le raccordement direct de certains foyers à une ligne fixe, mais aussi par l'installation de relais de télécommunications mobiles et enfin par la mise en place de cabines publiques dans les lieux les plus isolés.

Son second volet est celui de la mise en place d'accès au haut débit dans tous les sites densément habités.

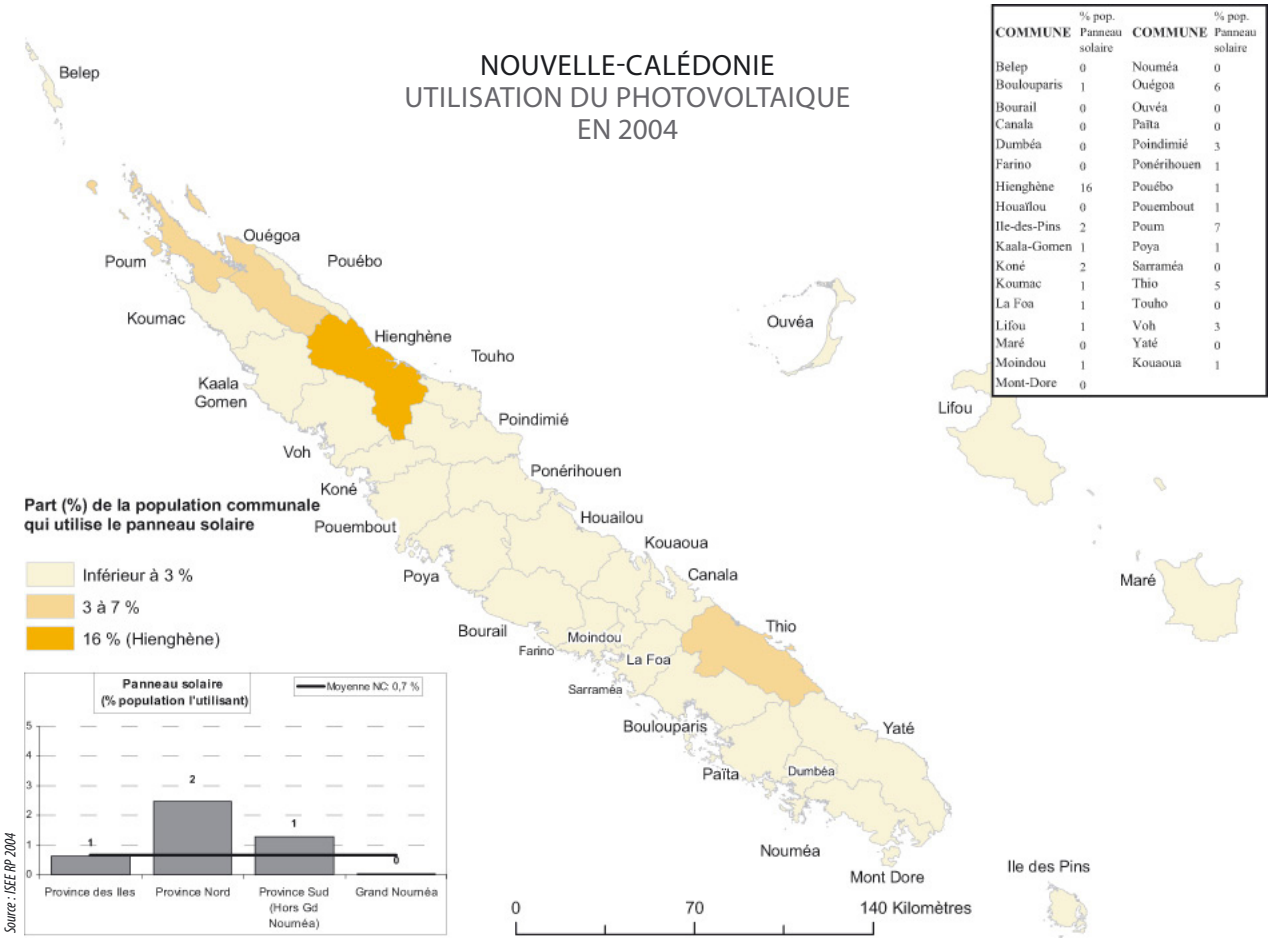

COMMUNE	% pop. Panneau solaire	COMMUNE	% pop. Panneau solaire
Belep	0	Nouméa	0
Boulouparis	1	Ouégoa	6
Bourail	0	Ouvéa	0
Canala	0	Païta	0
Dumbéa	0	Poindimié	3
Farino	0	Ponérihouen	1
Hienghène	16	Pouébo	1
Houaïlou	0	Pouembout	1
Ile-des-Pins	2	Poum	7
Kaala-Gomen	1	Poya	1
Koné	2	Sarraméa	0
Koumac	1	Thio	5
La Foa	1	Touho	0
Lifou	1	Voh	3
Maré	0	Yaté	0
Moindou	1	Kouaoua	1
Mont-Dore	0		

[6] La puissance crête représente la puissance délivrée par le panneau au point de puissance maximum

3.3.1 Le raccordement des ménages à une ligne téléphonique fixe

En 2008, 51% des ménages néo-calédoniens possèdent une ligne fixe.

A l'exception de la côte Ouest de la province Sud où entre un tiers et deux tiers des ménages possèdent une ligne téléphonique fixe, les autres communes ont une situation beaucoup plus défavorable :

- sur la côte Est de la province Sud et à l'île des Pins, seuls 20 à 32% des ménages ont une ligne téléphonique fixe ;
- sans compter Voh et Koné (où les données sont absentes ou en cours de réactualisation), 7 communes de la province Nord comptent 11 à 20% de ménages qui ont une ligne téléphonique fixe et 6 communes en comptent 20 à 32% ;
- à Ouvéa et à Maré, entre 11 à 20% des ménages ont une ligne téléphonique fixe tandis qu'à Lifou, on en compte 20 à 32%.

NOUVELLE-CALÉDONIE
MÉNAGES POSSÉDANT UNE LIGNE TÉLÉPHONIQUE
EN 2008

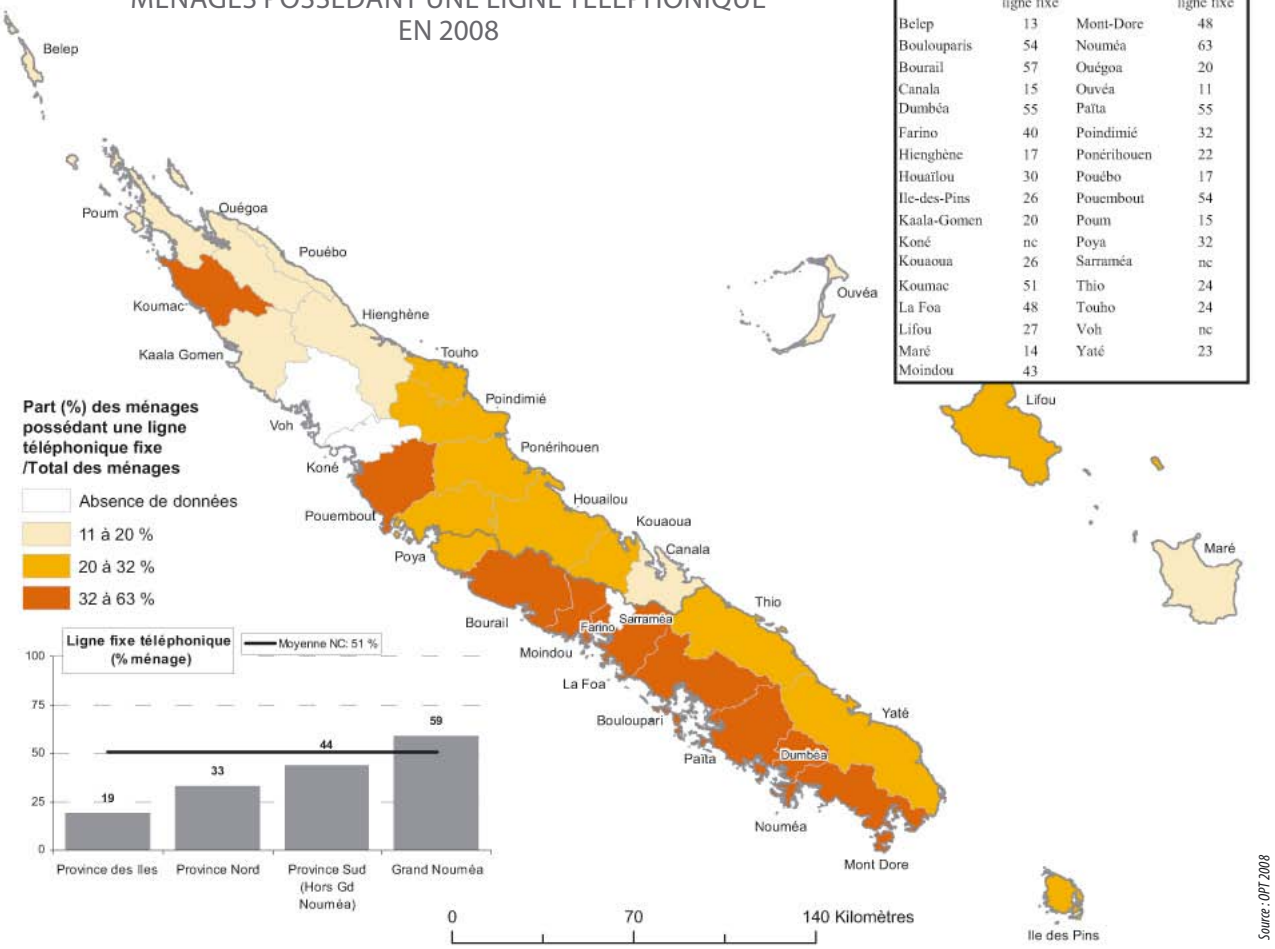

COMMUNE	Tx ménages qui ont une ligne fixe	COMMUNE	Tx ménages qui ont une ligne fixe
Belep	13	Mont-Dore	48
Boulouparis	54	Nouméa	63
Bourail	57	Ouégoa	20
Canala	15	Ouvéa	11
Dumbéa	55	Païta	55
Farino	40	Poindimié	32
Hienghène	17	Ponérihouen	22
Houaïlou	30	Pouébo	17
Ile-des-Pins	26	Pouembout	54
Kaala-Gomen	20	Poum	15
Koné	nc	Poya	32
Kouaoua	26	Sarraméa	nc
Koumac	51	Thio	24
La Foa	48	Touho	24
Lifou	27	Voh	nc
Maré	14	Yaté	23
Moindou	43		

Source : OPT 2008

3.3.2 Les personnes possédant un terminal mobile

En 2008, 191 800 personnes possédent un terminal mobile. Parmi elles, 154 300 personnes ont un compte prépayé « Liberté » (soit deux fois plus qu'en 2003) et 37 500 ont un abonnement Mobilis (soit une augmentation de 66% depuis 2003).

Les deux grands enjeux dans les années à venir en matière de couverture mobile sont :

- la desserte le long des axes prioritaires ;
- la desserte de toutes les habitations.

Enfin, un autre enjeu, qui ne relève pas directement du domaine de l'accès aux services de la population, est celui de la pertinence de la tarification, afin de permettre une utilisation plus large des services sur mobile.

La carte suivante illustre la couverture GSM/GPRS. Elle montre que, compte tenu de la faible densité de la population, la couverture mobile est relativement bonne, même s'il reste des zones d'ombre. Globalement, à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, 32% des bâtiments ne sont pas couverts par le GSM/GPRS : 59% en province Nord, 31% en province des îles Loyauté et 19% en province Sud. On remarque notamment la faible densité en stations-relais dans la chaîne, là où il n'existe pas de population humaine significative.

Outre le problème de la couverture des zones habitées, on relève aussi le manque de continuité de la couverture le long des axes routiers, ce qui entraîne divers problèmes dont celui de l'alerte en cas d'accident (ce qui est d'autant plus important qu'il y a en Nouvelle-Calédonie un vrai problème d'insécurité routière).

On peut signaler la mise en œuvre en octobre 2008 du programme de généralisation de la couverture mobile. Ce programme, inscrit dans le Plan Stratégique de Développement (quinquennal) dont l'OPT-NC s'est doté le 24 juillet 2008, entraînera une amélioration sensible des taux de couverture. L'objectif ultime est une couverture approchant les 100% de la population dans six années environ. Les trois prochaines années seront consacrées au doublement des relais GSM en privilégiant les axes dits prioritaires (route transversale Koné-Tiwaka, routes menant aux aérodromes...). Les trois années suivantes viseront à atteindre les 100 % de couverture des zones habitées.

3.3.3 Les ménages ne possédant ni fixe ni mobile

Plus de 9% des ménages ne possèdent ni ligne téléphonique fixe, ni terminal mobile (source enquête TNS).

Selon cette même enquête réalisée sur 2100 ménages, 26% des ménages du Nord Est et des îles n'ont pas le téléphone (fixe ou mobile) contre 20% dans le sud rural et le Nord Ouest et 2% dans le Grand Nouméa.

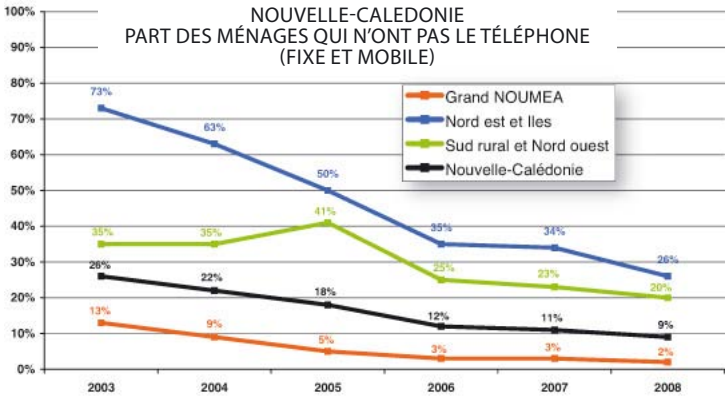

Source : enquête TNS réalisée sur 2100 ménages

NOUVELLE-CALÉDONIE
ZONE DE COUVERTURE « RÉSEAU MOBILE » (GSM/GPRS) EN 2008

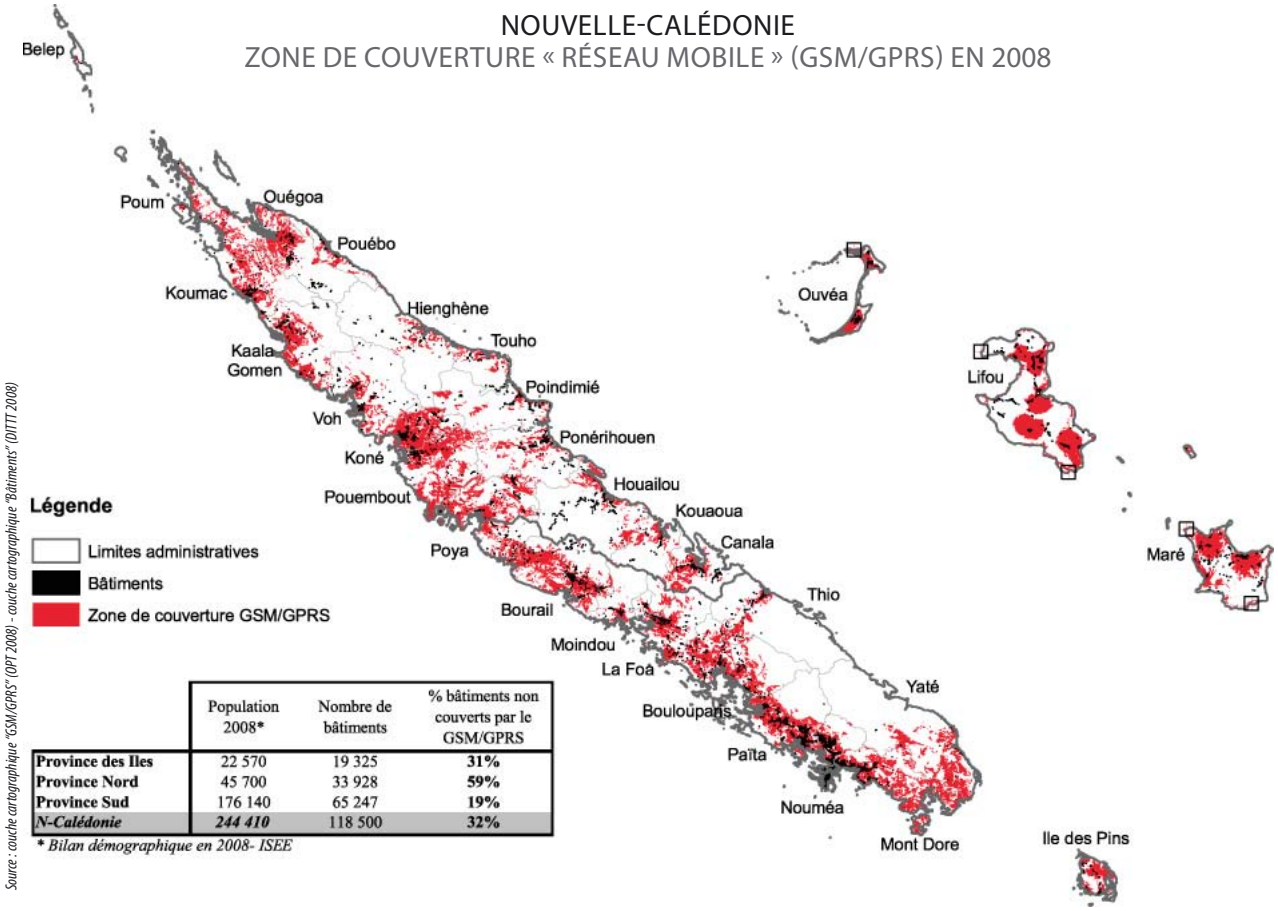

	Population 2008*	Nombre de bâtiments	% bâtiments non couverts par le GSM/GPRS
Province des Iles	22 570	19 325	**31%**
Province Nord	45 700	33 928	**59%**
Province Sud	176 140	65 247	**19%**
N-Calédonie	***244 410***	118 500	**32%**

** Bilan démographique en 2008- ISEE*

Source : couche cartographique "GSM/GPRS" (OPT 2008) - couche cartographique "Bâtiments" (DITTT 2008)

3.3.4 La couverture de la Nouvelle-Calédonie en cabines téléphoniques

On compte en moyenne une cabine téléphonique pour 176 habitants. Sur les 1312 cabines téléphoniques de l'OPT, 450 sont situées en tribu (à comparer au nombre de tribus selon le recensement de 1996 : 341).

NOUVELLE-CALÉDONIE
CABINE TÉLÉPHONIQUES : NOMBRE PAR HABITANT
EN 2008

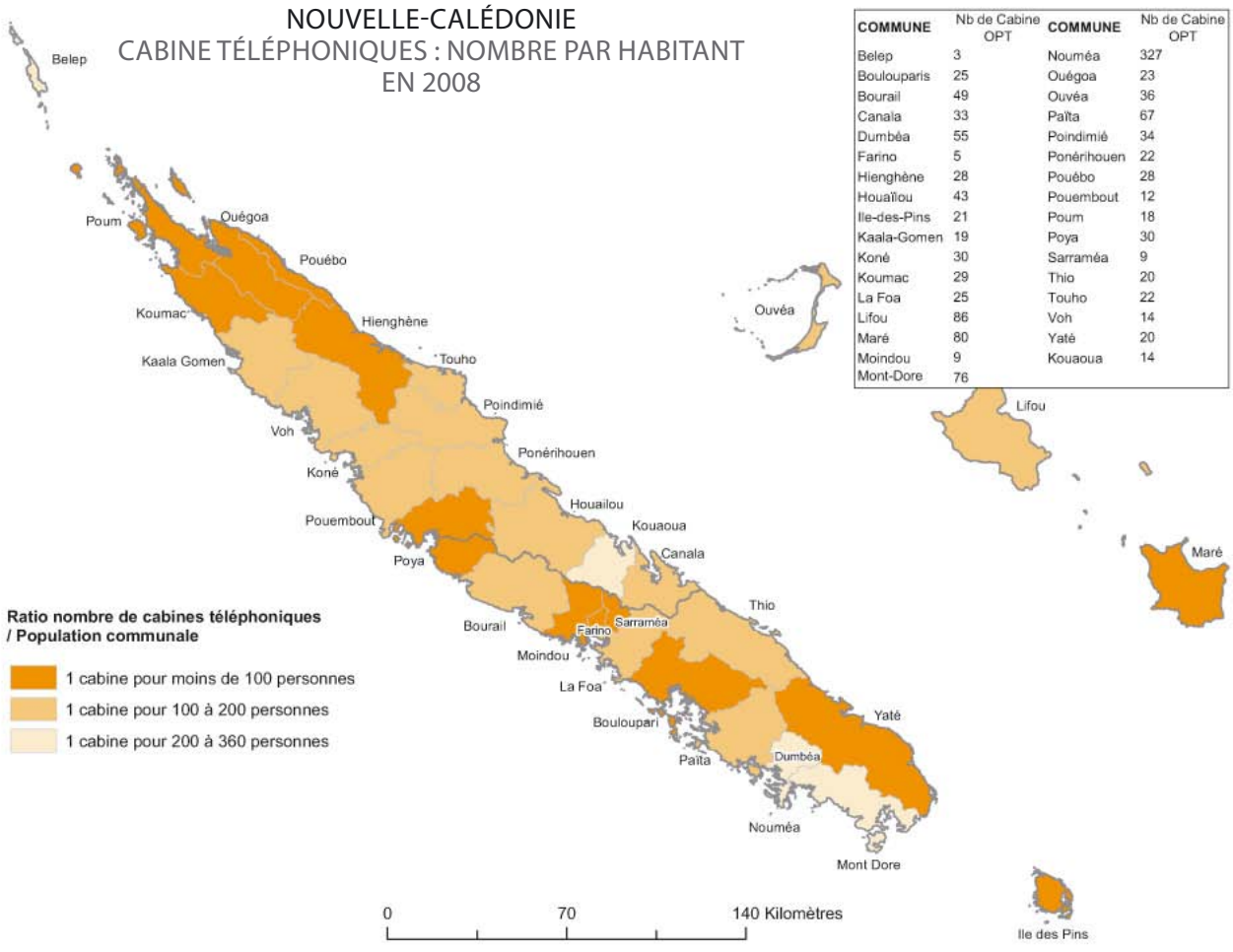

COMMUNE	Nb de Cabine OPT	COMMUNE	Nb de Cabine OPT
Belep	3	Nouméa	327
Boulouparis	25	Ouégoa	23
Bourail	49	Ouvéa	36
Canala	33	Païta	67
Dumbéa	55	Poindimié	34
Farino	5	Ponérihouen	22
Hienghène	28	Pouébo	28
Houaïlou	43	Pouembout	12
Ile-des-Pins	21	Poum	18
Kaala-Gomen	19	Poya	30
Koné	30	Sarraméa	9
Koumac	29	Thio	20
La Foa	25	Touho	22
Lifou	86	Voh	14
Maré	80	Yaté	20
Moindou	9	Kouaoua	14
Mont-Dore	76		

Source : OPT 2008, ISEE 2008

3.3.5 Une forte croissance de l'usage d'internet

La carte suivante illustre la part des ménages utilisant internet, à la date du recensement de la population de 2004 :

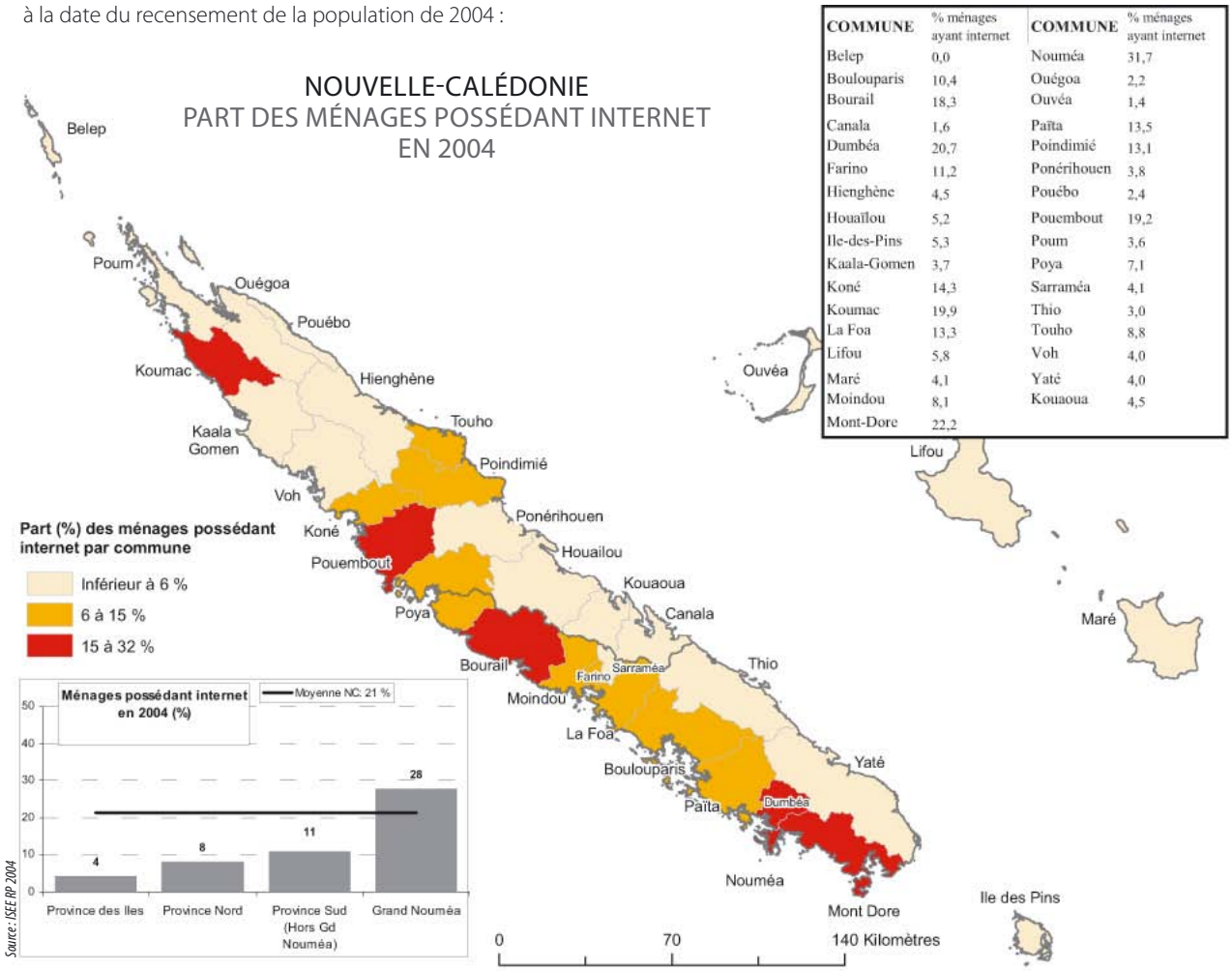

COMMUNE	% ménages ayant internet	COMMUNE	% ménages ayant internet
Belep	0,0	Nouméa	31,7
Boulouparis	10,4	Ouégoa	2,2
Bourail	18,3	Ouvéa	1,4
Canala	1,6	Païta	13,5
Dumbéa	20,7	Poindimié	13,1
Farino	11,2	Ponérihouen	3,8
Hienghène	4,5	Pouébo	2,4
Houaïlou	5,2	Pouembout	19,2
Ile-des-Pins	5,3	Poum	3,6
Kaala-Gomen	3,7	Poya	7,1
Koné	14,3	Sarraméa	4,1
Koumac	19,9	Thio	3,0
La Foa	13,3	Touho	8,8
Lifou	5,8	Voh	4,0
Maré	4,1	Yaté	4,0
Moindou	8,1	Kouaoua	4,5
Mont-Dore	22,2		

Cependant, ces taux ont certainement fortement progressé depuis 2004, puisqu'on est par exemple passé de 5 146 abonnés à l'ADSL fin 2004 contre 24 900 fin octobre 2008 (quintuplement en quatre ans), alors que dans le même temps les abonnés à internet bas débit sont passés de 10 099 à 3 571.
Le graphique suivant résume ces tendances.

NOUVELLE-CALEDONIE
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS À INTERNET

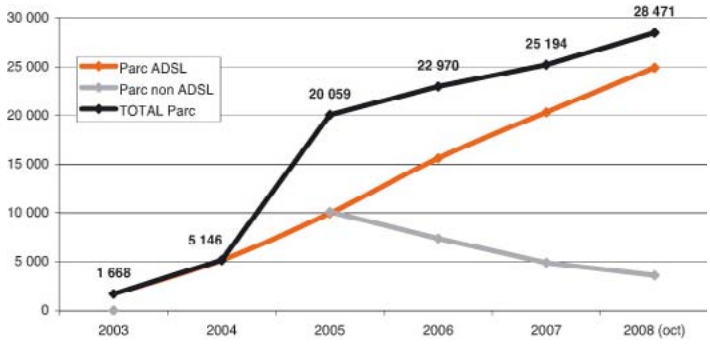

Source : OPT - Données indisponibles pour le non ADSL en 2003 et 2004

Le bas débit restreint les usages au simple envoi de messages électroniques sans pièce jointe lourde. L'enjeu à plus ou moins long terme serait à la fois quantitatif (avoir le haut débit sur l'ensemble du territoire) et qualitatif : avoir un haut débit de capacité suffisante pour permettre de nouveaux usages : exploitation à distance d'applications interactives, téléchargement de très gros fichiers, rapatriement de données des data-centres, etc. La mise en œuvre de nouvelles technologies et techniques (fibre optique, WiMax,…) contribuera à cette extension de couverture et à cette hausse des débits.

Le graphique suivant, établi par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) illustre les taux d'abonnement 2007 à la technologie haut débit internet dans divers pays. Ce tableau permet de mesurer le retard de la Nouvelle-Calédonie par rapport aux pays asiatiques les plus avancés technologiquement ainsi que par rapport à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande. L'UIT fait valoir que l'adoption du haut débit permet la fourniture de toute une gamme de services en ligne socialement souhaitables et utiles, dans des domaines tels que l'administration, l'enseignement et la santé.

ABONNÉS À INTERNET À HAUT-DÉBIT,
POUR 100 HABITANTS EN 2007

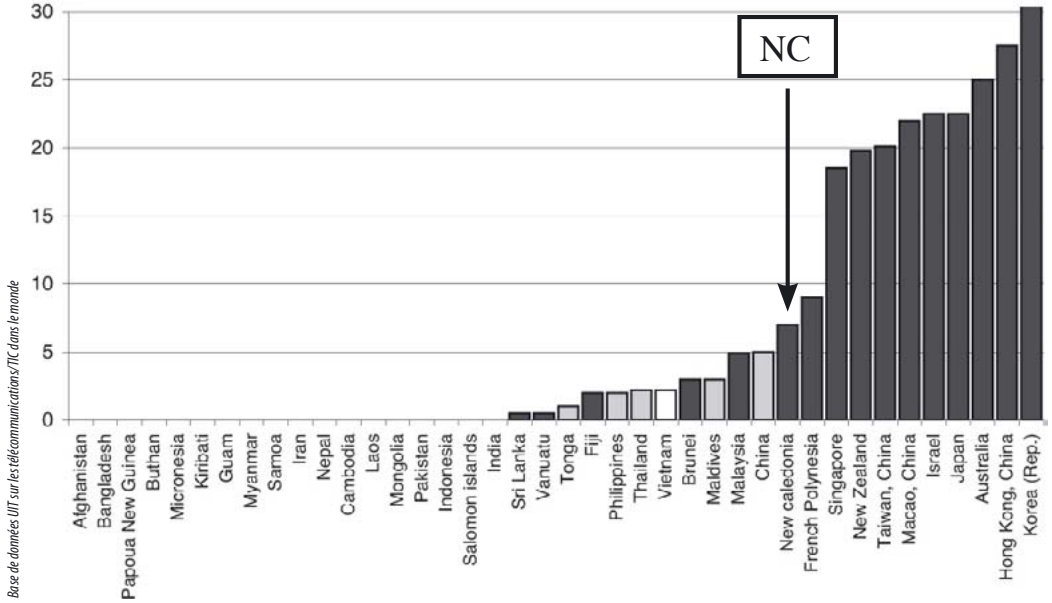

En noir : pays à revenu moyen supérieur et élevé / En gris : pays à revenu moyen inférieur / En blanc : pays à faible revenu

Le niveau de développement économique joue un rôle essentiel dans l'adoption du haut débit, étant donné qu'il faut des investissements considérables pour mettre sur pied une infrastructure à haut débit. Toutefois, le rapport relève un certain nombre d'obstacles et de problèmes que doivent résoudre les décideurs pour réduire la fracture au niveau du haut débit. Les pouvoirs publics doivent en reconnaître l'importance et formuler des politiques concrètes du haut-débit et fixer des objectifs clairs, tout en prenant des mesures incitatives pour en favoriser la réalisation : on pourrait réduire les prix du haut débit en encourageant l'arrivée de nouveaux opérateurs sur les marchés, encourager la concurrence, libéraliser les secteurs nécessaires au développement de l'activité du haut débit et encourager la mise en œuvre de nouvelles technologies, telles que par exemple le xPON, la 3G et le WiMAX, autant d'atouts d'une meilleure pénétration du haut débit.

Internet est un moyen de désenclavement certain. Si la qualité de l'accès est suffisante, le développement de son utilisation permettrait à terme, d'encourager le télétravail voire la « e- administration ». Cela permettrait ainsi de réduire les déplacements. Ils sont en effet souvent occasionnés par le transport vers le lieu de travail, les démarches administratives et les loisirs.

Enfin, l'accès à internet (cybercafé, poste à disposition dans les mairies, cyberbases, cyberbus...) doit se démocratiser. Il est donc nécessaire de mettre en place un dispositif d'accompagnement pour que cela ne reste pas seulement accessible à une élite. Il doit pouvoir être accessible à un maximum de personnes.

L'accès à internet doit également se développer dans les établissements scolaires car c'est une formidable source d'information pour les élèves.

La mise en service récente du câble vers l'Australie, en lieu et place d'une liaison satellite, a permis d'augmenter très nettement la performance des liaisons avec le reste du monde. A l'instar de ce qui a été développé dans d'autres pays, on peut donc imaginer pouvoir accueillir des entreprises cherchant à valoriser le décalage horaire important avec la métropole : en se dotant d'une équipe en Nouvelle-Calédonie travaillant en alternance avec une équipe en Métropole, il est en effet possible d'assurer une permanence du service (télé-maintenance, par exemple) ou de diminuer les délais de réalisation (ingénierie). Il y a dans cet aspect un réel potentiel à exploiter pour la Nouvelle-Calédonie.

3.4. Le traitement des déchets et l'assainissement

Cette partie du rapport est très lacunaire, compte tenu de la difficulté d'obtenir des données sur ces sujets. En effet, aucun organisme ne centralise les données sur ces thèmes et aucune étude fine n'a été menée à l'échelle de la commune. Il est dès lors impossible d'obtenir par exemple des données sur :

- le pourcentage de la population collectée et non collectée ;
- le volume de déchets produits ;
- le coût du traitement des déchets.

Il sera certainement nécessaire d'y remédier en envoyant un questionnaire détaillé aux communes, reprenant notamment ces questions de traitement des déchets et d'assainissement.

3.4.1 La collecte et le traitement des déchets

3.4.1.1 Une collecte des déchets variable selon les communes

La collecte des déchets n'est pas organisée sur certaines parties du territoire, obligeant les ménages à se rendre eux-mêmes à la décharge publique si elle existe, ou dans un « dépotoir sauvage », ou à jeter leurs détritus n'importe où. Des dépotoirs « domestiques » existent dans un certain nombre de grandes propriétés et de tribus.

Cette situation concerne surtout les communes à faible population, dans lesquelles la dispersion de l'habitat pose des problèmes de coût de collecte.

Cette absence de collecte organisée pose de sérieux problèmes sanitaires et environnementaux, commentés dans le rapport de l'atelier 6. Des solutions devront donc être trouvées pour mettre en place un système de collecte des déchets.

3.4.1.2 Un système à repenser dans son ensemble…

Le problème des déchets doit être pensé globalement. En effet, une solution doit être trouvée dès qu'un déchet est produit. Il faut alors idéalement le trier, le transporter jusqu'à une Installation de Stockage de Déchets (nouvelle dénomination des Centres d'Enfouissement Techniques depuis l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997) et le traiter.

NOUVELLE-CALÉDONIE
LOCALISATION DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DÉCHETS (ISD) ET CENTRES DE TRANSFERT ET DÉCHETTERIES (CTD) EN 2008

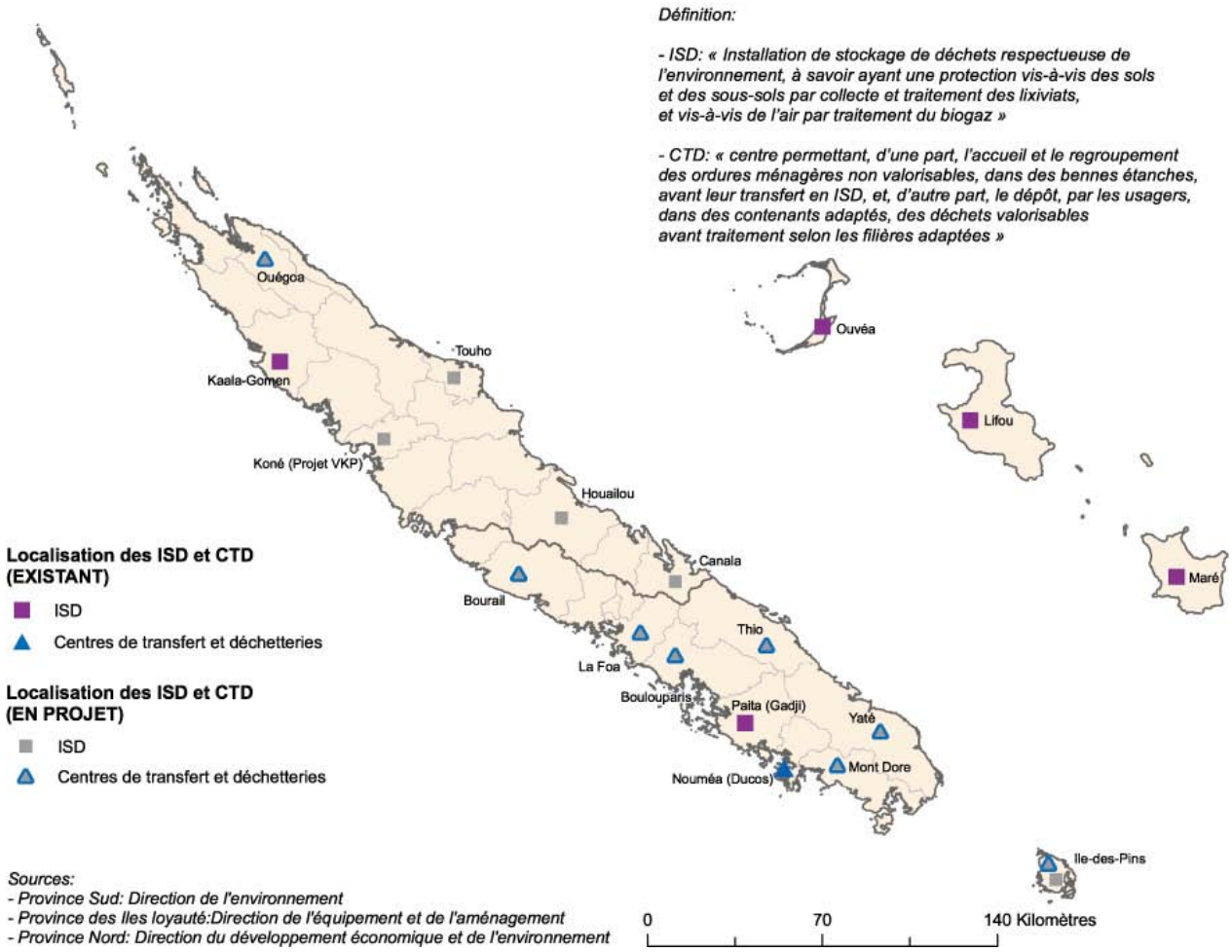

Sources:
- Province Sud: Direction de l'environnement
- Province des Iles loyauté:Direction de l'équipement et de l'aménagement
- Province Nord: Direction du développement économique et de l'environnement

NOUVELLE-CALÉDONIE
SYNDICAT À VOCATION UNIQUE (SIVU) ET MULTIPLE (SIVM)
ORDURES MÉNAGÈRES

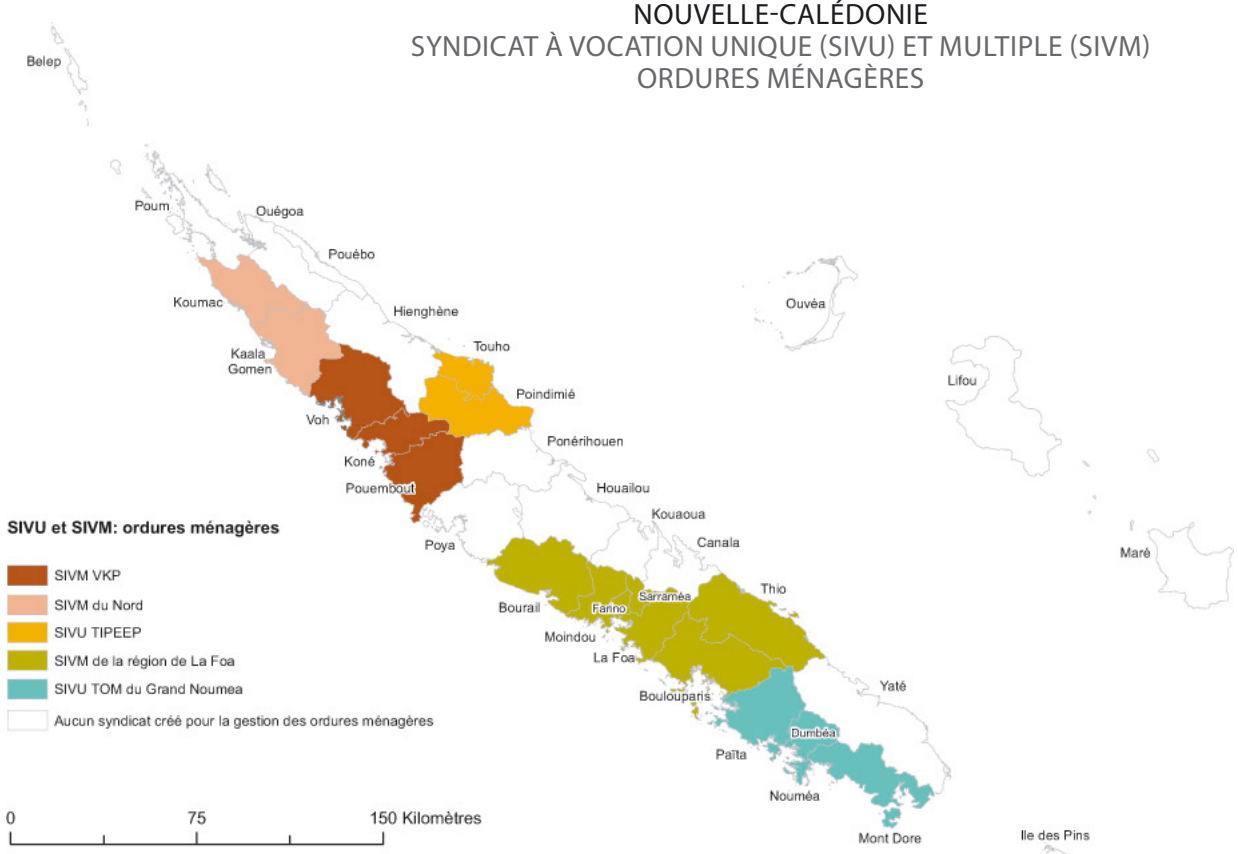

Source : Haut-commissariat, Direction des actions de l'Etat

Actuellement, très peu de communes pratiquent le tri. On peut citer l'exemple des communes du Mont-Dore et de Ponérihouen qui ont mis en place une expérimentation depuis peu sur leurs communes. On peut signaler cependant qu'aujourd'hui les déchets valorisables sont stockés dans l'attente d'un traitement ultérieur.

Le chantier à lancer est donc énorme car il faut modifier en profondeur les habitudes des usagers, ce qui renvoie à la nécessité de grandes campagnes de sensibilisation visant à la fois les entreprises et les particuliers, et qui doit permettre d'informer sur :

- les enjeux environnementaux et financiers de la gestion des déchets ;
- les moyens de réduire sa production des déchets ;
- les actions entreprises par les pouvoirs publics (collecte, retraitement, etc.) ;
- la réglementation applicable (obligation de rapporter certains déchets sur des lieux de collecte).

3.4.1.3 … et qui commence à être pris en compte par les collectivités

La province Sud, par sa délibération n° 01-2008/APS du 10 avril 2008, a instauré une « gestion responsable des déchets en vue de la protection de l'environnement », reposant sur le principe de « responsabilité élargie des producteurs » : ce point a été détaillé par l'atelier 6.

3.4.2 Un réseau d'assainissement très insuffisant

La mise en place de réseaux d'assainissement est une pratique relativement récente en Nouvelle-Calédonie. La part de la population raccordée à un système d'assainissement est une donnée non disponible de manière précise ; des évaluations sont toutefois disponibles pour certaines communes comme Bourail (5 %), La Foa (15 %), Nouméa (30 %) et Dumbéa (65%).

Ces points ont été développés par l'atelier 6.

Nota : Les difficultés évoquées précédemment pour obtenir des données concernant le traitement des déchets sont également vraies concernant l'assainissement. Une étude est en cours à ce sujet.

NOUVELLE-CALÉDONIE
STATIONS D'ÉPURATION PUBLIQUES (STEP)
EN 2008

Province	Type	nom	Equivalent Habitant	Equivalent Habitant (moyen terme)
NORD	STEP	Poindimié	470	
NORD	STEP	Hienghène	540	
NORD	STEP	Koumac	2000	4000
NORD	lagunage	Ouégoa		
NORD	lagunage	Koné	2000	
NORD	en cours	Pouembout		
NORD	STEP	Pouembout		
NORD	en cours	Poindimié		
SUD	lagunage	Bourail	2250	4500
SUD	lagunage	La Foa	2000	4000
SUD	STEP	Goro Nickel	5000	1500
SUD	en cours	Vao	400	
SUD-Gd Nouméa	STEP	Yahoué	5000	
SUD-Gd Nouméa	STEP	Anse vata	7000	25000
SUD-Gd Nouméa	STEP	Kaméré	4680	
SUD-Gd Nouméa	STEP	Rivière salée	8500	
SUD-Gd Nouméa	STEP	Koutio	15000	
SUD-Gd Nouméa	STEP	Normandie	5000	
SUD-Gd Nouméa	STEP	Magenta	4000	

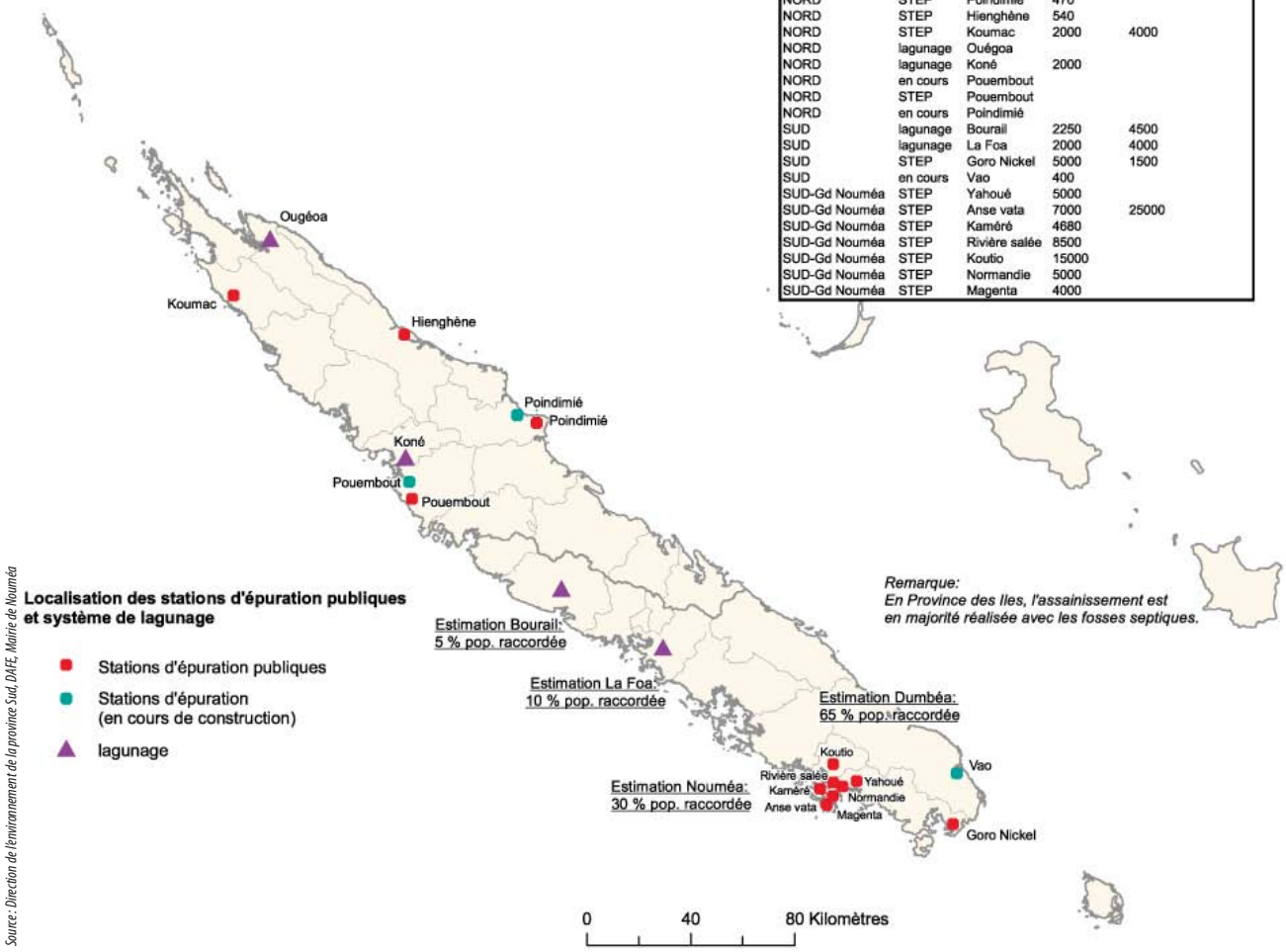

Source : Direction de l'environnement de la province Sud, DAFE, Mairie de Nouméa

4. Distribution territoriale de l'activité

Le mandat demande de traiter la question de la distribution territoriale de l'activité. Cependant, il s'est avéré qu'en l'absence de données pertinentes, il est impossible de mener une telle analyse. En effet, il n'existe pas en Nouvelle-Calédonie, comme c'est le cas en Métropole, d'enquête emploi, et les statistiques sur l'emploi disponibles à l'ISEE se limitent :

a) aux recensements de la population

Les recensements permettent de recueillir des informations sur l'activité des personnes (lieu de travail et lieu de résidence, profession, statut professionnel, secteur d'activité économique, etc.). Mais le recensement reste une enquête ponctuelle (tous les 7 ans avant 2004 et tous les 5 ans aujourd'hui) et déclarative (sans justificatif). Le recensement de la population de 2004 ayant été en partie boycotté, seules des données générales des questionnaires ont pu être traitées, et manquent des éléments tels que : le lieu de travail, les démarches effectuées pour trouver du travail, la disponibilité pour occuper un emploi immédiatement, le type d'emploi, le statut professionnel, etc. Cet énorme vide dans les statistiques 2004 empêche de se donner une idée précise de l'emploi et de sa localisation en Nouvelle-Calédonie, car les données du recensement de 1996 sont obsolètes. Le prochain recensement est prévu pour août 2009 et les données sur l'emploi seront disponibles dans le courant de l'année 2010.

b) aux fichiers CAFAT/RIDET

Les statistiques sur les salariés disponibles à l'ISEE sont issues du rapprochement du fichier RIDET des entreprises et du fichier CAFAT des salariés. Ces statistiques permettent un suivi régulier de l'emploi salarié en Nouvelle-Calédonie et représentent en cela un indicateur conjoncturel intéressant. Mais elles ne concernent que les salariés et non les travailleurs indépendants (à leur compte), et ne renseignent pas sur la durée de travail. Mais surtout, elles ne permettent pas de localiser géographiquement les salariés autrement qu'au siège social de l'entreprise qui les emploie, ce qui est évidemment sans lien avec la localisation géographique précise de l'emploi concerné (par exemple, le siège de la SMSP est à Nouméa). Enfin, le fichier RIDET contient un certain nombre d'entreprises qui ne sont plus en activité, car il n'y a aucune obligation (ni sanction) de radiation en cas de cessation de l'activité.

Les données de 2004 n'étant pas exploitables, il est possible cependant de montrer la situation en 1996, à partir des données du recensement de la population. Cette carte est cependant à prendre avec beaucoup de précaution puisque reposant sur des données anciennes.

NOUVELLE-CALÉDONIE
MIGRATIONS PENDULAIRES : PART (%) DES ACTIFS TRAVAILLANT À L'EXTÉRIEUR DE LEUR COMMUNE DE RÉSIDENCE EN 1996

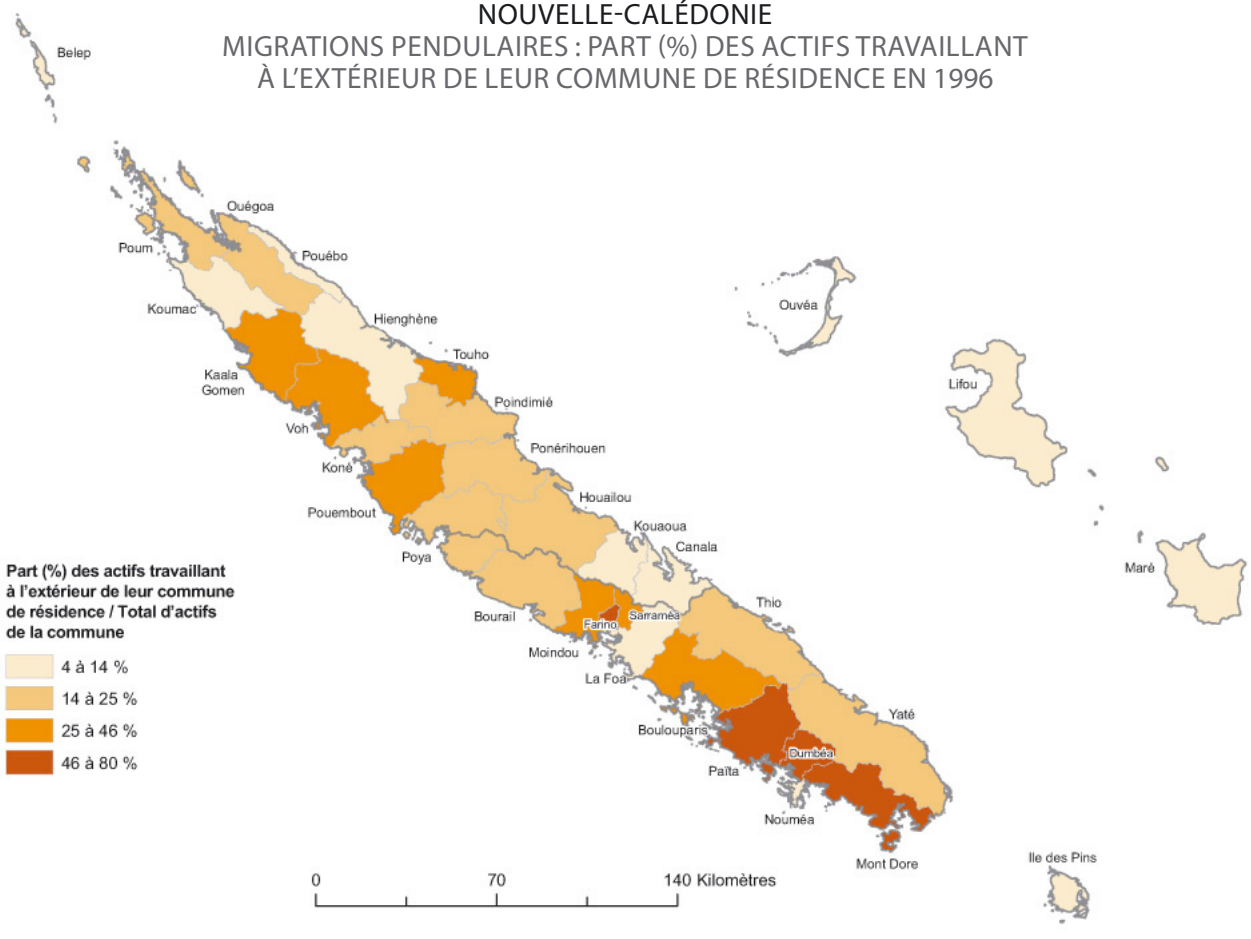

Source : ISEE, RP 1996

NOTA : L'étude AFD-IEOM-ISEE « Les défis de la croissance calédonienne », publiée à la mi-décembre 2008, postérieurement aux travaux du présent atelier, a permis de quantifier les écarts de PIB par habitant entre les trois provinces, en 1996 et en 2004.

5. Les transports

5.1. Des infrastructures de qualité...

5.1.1 Environ la moitié des routes de Nouvelle-Calédonie sont revêtues…

En matière d'infrastructures routières, la Nouvelle-Calédonie dispose d'un réseau de plus de 5 400 km de routes, dont 61% demeurent non revêtues.

Le réseau est constitué de trois catégories de routes réparties de la manière suivante :

- les routes "territoriales", au nombre de 4, représentent un linéaire de 562,4 km dont 6,1 km non revêtus ;
- les routes "provinciales" représentent 779,4 km et sont recouvertes à hauteur de 82%. Si tout le réseau est revêtu en province des îles Loyauté, les routes provinciales du Sud et du Nord comptent respectivement 8 km et 76 km de routes non revêtues ;
- pour ce qui concerne les routes communales, elles constituent au total un linéaire de plus de 4 100 km, mais présentent selon les provinces une grande disparité au niveau des taux de revêtement. En effet, les routes communales de la province Sud sont recouvertes à hauteur de 52%, celles de la province Nord à 18% et celles de la province des îles Loyauté à 79%.

Ainsi, le pourcentage de routes non revêtues s'établit à 48% dans le Sud, 21% pour la province des îles Loyauté, et 82% en province Nord. Cependant, l'affichage de ces taux ne doit pas laisser croire que l'objectif de revêtir 100% des routes néo-calédoniennes aurait du sens. En effet, il est parfois préférable de conserver une piste peu utilisée, qui pourra être rechargée dès que cela sera nécessaire, plutôt que de la goudronner et constater que, par manque de moyens sur l'entretien, elle devient en fait plus difficilement praticable. Par contre, limiter le risque d'impraticabilité d'une piste lors des intempéries, notamment pour les franchissements de radiers, peut être un enjeu pour les populations desservies.

5.1.2 …ce qui n'empêche pas d'énormes problèmes de sécurité routière

Avec environ 50 à 60 morts par an, la mortalité routière, ramenée à la population, est environ trois fois plus élevée qu'en métropole.

De nombreuses causes expliquent cette situation, dont certaines touchent aux infrastructures : absence de revêtement sur une partie du réseau, faible largeur, niveau des équipements de sécurité, signalisation, structure résistant mal face aux intempéries ou aux poids lourds, entretien parfois peu régulier des routes et des accotements. Dans ce contexte, il y a lieu de relever que

NOUVELLE-CALÉDONIE
ROUTES COMMUNALES : ÉTAT DE LEUR REVÊTEMENT EN 2008

COMMUNE	Tx revêtu	Tx non revêtu	COMMUNE	Tx revêtu	Tx non revêtu
Belep	11	89	Nouméa	0	0
Boulouparis	62	38	Ouégoa	2	98
Bourail	23	77	Ouvéa	0	0
Canala	15	85	Païta	45	55
Dumbéa	84	16	Poindimié	36	64
Farino	42	58	Ponérihouen	17	83
Hienghène	13	87	Pouébo	20	80
Houaïlou	10	90	Pouembout	7	93
Ile-des-Pins	41	59	Poum	10	90
Kaala-Gomen	11	89	Poya	6	94
Koné	17	83	Sarraméa	12	88
Koumac	35	65	Thio	45	55
La Foa	37	63	Touho	11	89
Lifou	59	41	Voh	5	95
Maré	58	42	Yaté	22	78
Moindou	7	93	Kouaoua	23	77
Mont-Dore	79	21			

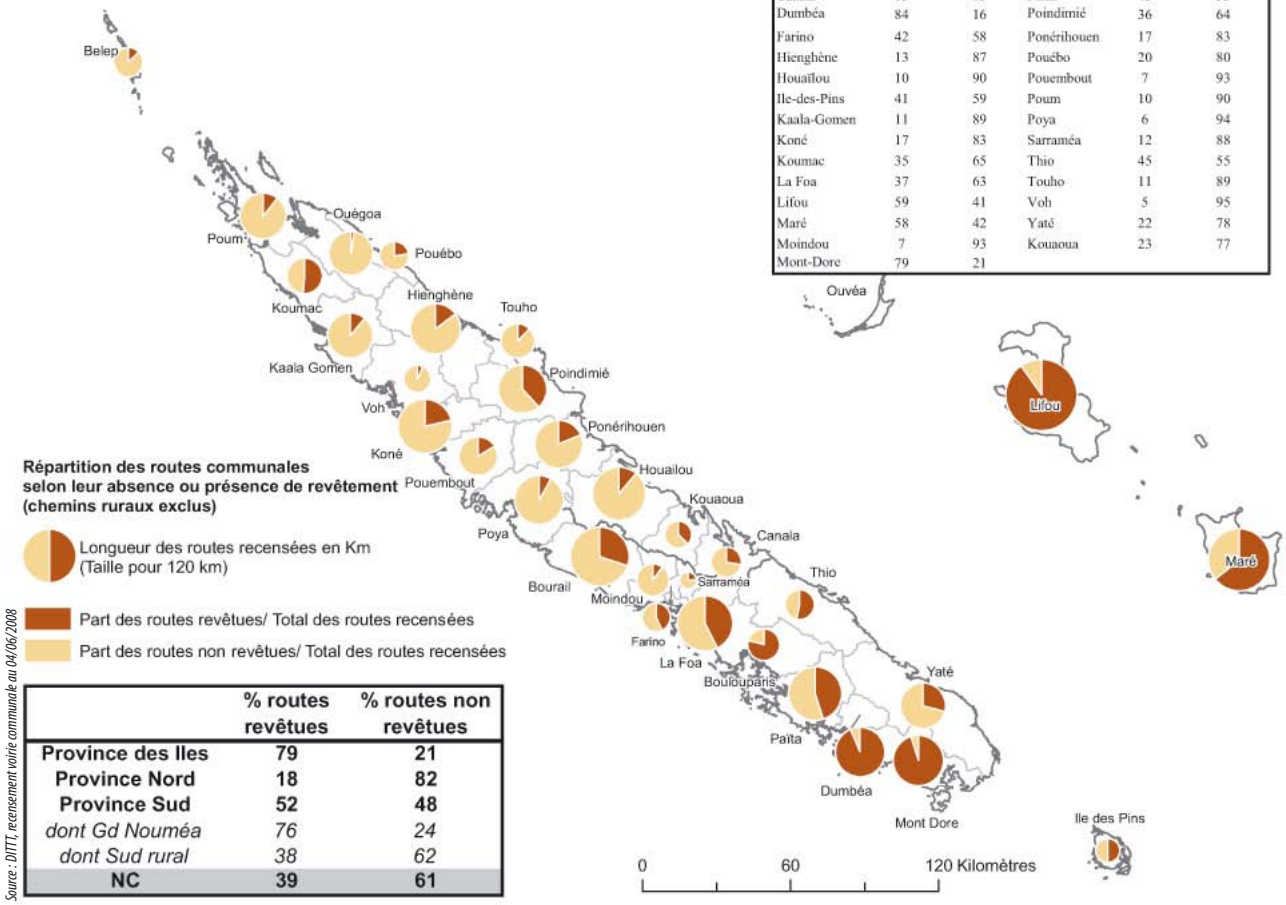

	% routes revêtues	% routes non revêtues
Province des Iles	**79**	**21**
Province Nord	**18**	**82**
Province Sud	**52**	**48**
dont Gd Nouméa	*76*	*24*
dont Sud rural	*38*	*62*
NC	**39**	**61**

Source : DITTT, recensement voirie communale au 04/06/2008

les collectivités concernées ne coordonnent que partiellement leurs actions d'investissement et d'entretien ; une meilleure homogénéité pourrait pourtant probablement contribuer à améliorer la sécurité routière et diminuer les coûts.

5.1.3 Des possibilités d'amélioration relativement limitées sur les transports terrestres

Il n'existe qu'une seule artère permettant de se rendre du nord au sud de la Grande-Terre. Située sur la côte Ouest, de loin la plus peuplée, la RT1 concentre donc la majorité des flux de circulation. Mais le trafic reste modeste, et cette situation n'est problématique qu'à l'entrée de Nouméa. Des études à venir sur les flux de circulation futurs sur la RT1 devront asseoir une réflexion sur le niveau de service à assurer et les besoins d'amélioration de l'infrastructure au-delà de La Tontouta.

La province Sud étudie quant à elle l'extension de ses deux voies express :

- la VDO tout d'abord : prolongation de la deux fois deux voies de Paita à La Tontouta, en contournant le col de la Pirogue ;
- la VDE ensuite qui sera prolongée jusqu'à la Coulée.

La décision de lancer ces travaux devrait être prise début 2009 et, le cas échéant, les travaux s'étaleront jusqu'en 2025.

Les principaux problèmes pour améliorer les infrastructures existantes sont :

- le foncier : les documents d'urbanisme ne réservent en effet aucune emprise nécessaire à la création de nouveaux axes routiers ou de transports en commun ;
- le coût : il faut compter entre 300 et 400 millions de francs par km pour une deux fois une voie de type RT1, de l'ordre de 600 millions de francs par km pour une deux fois deux voies de type voie express et un milliard de francs pour un échangeur (tous ces coûts étant entendus pour des constructions neuves en rase campagne hors acquisitions foncières) ;
- la rentabilité socio-économique : hors zones urbaines, compte tenu des faibles trafics, les investissements ont un coût souvent supérieur à la valeur monétaire des avantages apportés à la société (gains de temps de parcours, de confort, de taux d'accident).

Il est souvent exprimé un regret quant à l'absence d'une voie ferroviaire sur l'axe Nord-Sud, présentée comme une alternative intéressante à la RT1 pour le transport de voyageurs et pour le fret. Cependant, ce type d'investissement est très onéreux et en fait inapproprié compte tenu de la faible population desservie.

5.1.4 Des insfrastructures modernes pour les transports maritimes…

Les infrastructures portuaires existantes sont modernes et bien entretenues. Certains ports ont vu le jour récemment : Pandop, Wé … et permettent un développement des activités en dehors de Nouméa.

Le port de Vavouto, qui est indissociable de l'usine métallurgique en construction, constitue une réelle opportunité pour désenclaver la zone Voh-Koné-Pouembout mais aussi toute la province Nord. En effet, moyennant un équipement en infrastructures portuaires, ce port pourra notamment constituer une porte d'entrée pour le commerce intérieur (création d'une liaison maritime dédiée au fret, allégeant le trafic de la RT1) et extérieur (l'accès à des porte-containeurs est permis par la profondeur du chenal ouvert pour l'usine métallurgique).

De même, il est imaginé depuis plus de trente ans la possibilité de répondre à l'enjeu de la desserte des îles Loyauté par la création d'un port sur la côte est (peut-être à Thio) et d'une liaison maritime. L'évaluation des avantages et difficultés d'un tel projet est toutefois complexe.

5.1.5 … et les transports aériens

La Nouvelle-Calédonie dispose d'un aéroport international (relevant de la compétence de l'État) et de 14 aérodromes (appartenant à la Nouvelle-Calédonie, aux provinces ou aux communes).

Les infrastructures aéroportuaires existantes sont modernes et bien entretenues. On peut simplement noter que la longueur limitée de certaines pistes empêche d'utiliser les appareils de type ATR 72 et 42 de la compagnie Air Calédonie à leur pleine capacité, renchérissant ainsi le coût par siège. Certaines pistes ne disposent pas des équipements permettant l'atterrissage par mauvais temps.

Il convient de différencier :

- les aérodromes à usage commercial, ouverts au transport aérien public : Nouméa-La Tontouta (État) ; Nouméa-Magenta, Lifou et Koné (Nouvelle-Calédonie) ; Ile des pins (province Sud) ; Touho, Koumac, Bélep (province Nord) ; Ouvéa, Tiga, Maré (province des îles Loyauté) ;
- et les aérodromes non commerciaux : La Foa, Bourail, Canala et Poum-Malabou.

NOUVELLE-CALÉDONIE
TRANSPORT AÉRIEN PUBLIC
RÉSEAU DES AÉRODROMES OUVERTS À LA CIRCULATION
EN 2008

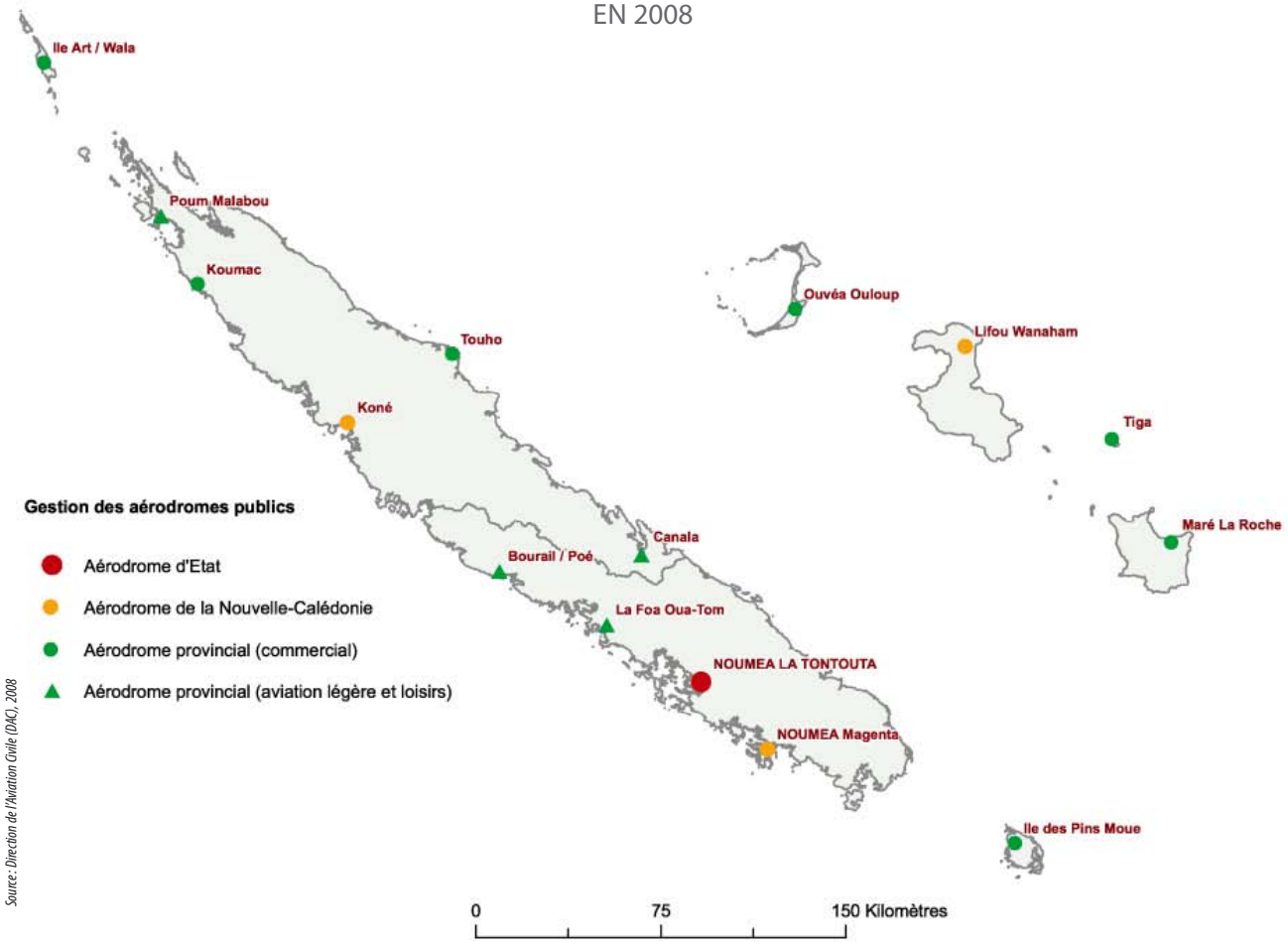

Source : Direction de l'Aviation Civile (DAC), 2008

5.2 ... mais une offre de service insuffisamment développée

5.2.1 Une offre inadaptée en matière de transports en commun

L'offre de transports collectifs inter et péri-urbains est très insuffisante. Une des explications est la dispersion de l'habitat qui s'adapte mal au passage d'un service public de transport. Ainsi, la desserte des tribus est quasi-inexistante, et, à défaut de voiture, la seule solution alternative pour se rendre au centre-ville ou au village est d'avoir recours au taxi ou aux VLC (Véhicule de Location avec Chauffeur), qui sont des moyens très onéreux.

Seule la commune de Nouméa possède un réseau organisé. On note cependant une mauvaise desserte, une irrégularité des transports et une faible amplitude dans les horaires (ex : après 20h, les étudiants de Nouville ne peuvent plus rentrer chez eux en bus). L'inadaptation de l'offre publique de transports en commun aux besoins de la population se traduit par le fait que seuls 8 % des trajets domicile-travail sur le Grand Nouméa sont effectués en transports en commun, alors que 77% sont effectués en voiture. Cette situation explique en soi les nombreux embouteillages et constitue un frein au développement économique.

Les cartes qui suivent, montrent que l'organisation actuelle des réseaux de bus des provinces Nord et Sud et de la Nouvelle-Calédonie, n'offre que peu de possibilités et de flexibilité aux usagers. En effet, sur les 7 lignes territoriales en activité desservant le Nord, 3 seulement (ligne Hienghène, Canala, Houaïlou) permettent de faire, sur au moins l'un des jours de la semaine, un aller/retour dans la journée sur Nouméa avec un minimum de 3 heures sur place. Ce laps de temps apparaît, en effet, comme un minimum nécessaire pour effectuer différents types de démarches (administrative, médecins..).

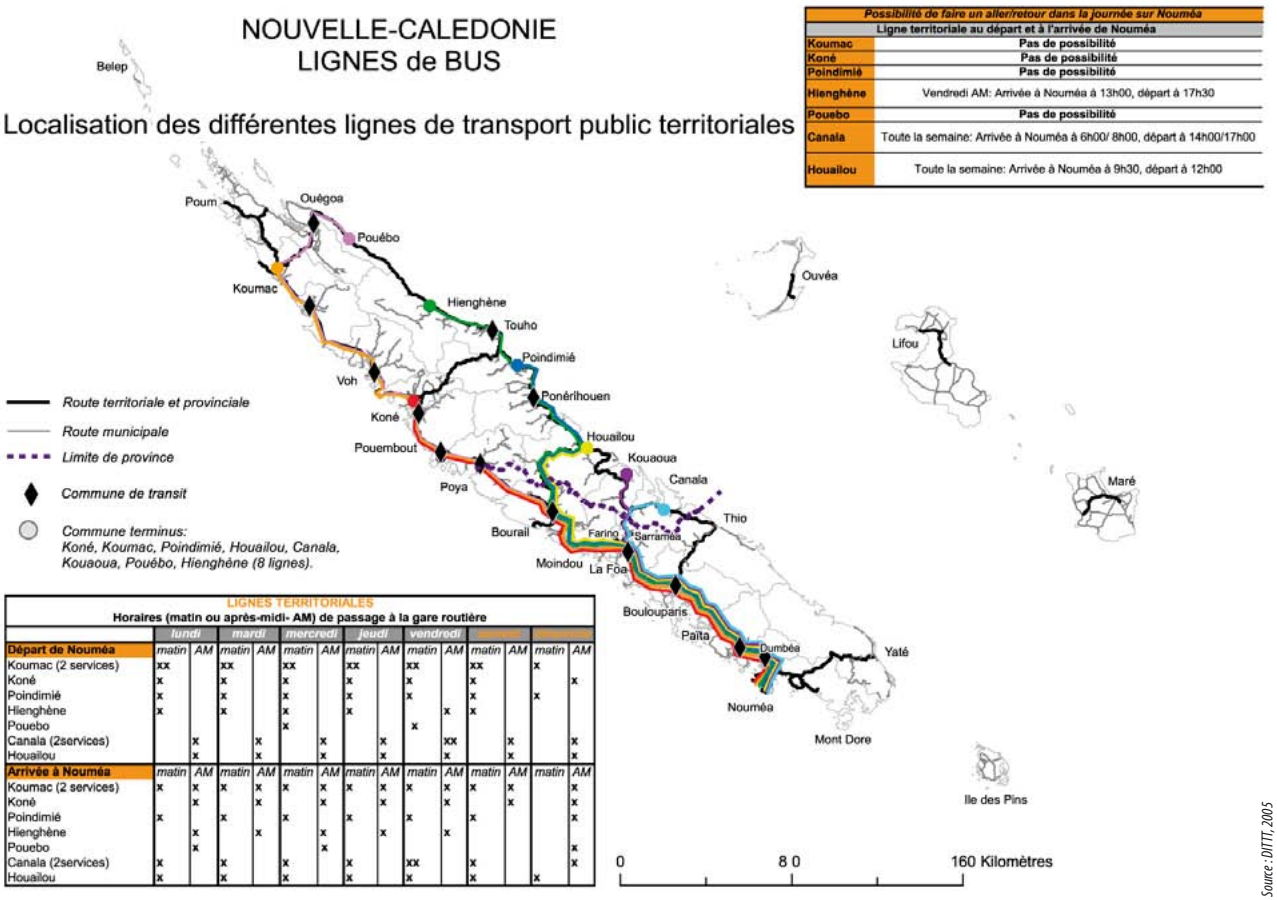

Possibilité de faire un aller/retour dans la journée sur Nouméa	
Ligne territoriale au départ et à l'arrivée de Nouméa	
Koumac	Pas de possibilité
Koné	Pas de possibilité
Poindimié	Pas de possibilité
Hienghène	Vendredi AM: Arrivée à Nouméa à 13h00, départ à 17h30
Pouebo	Pas de possibilité
Canala	Toute la semaine: Arrivée à Nouméa à 6h00/ 8h00, départ à 14h00/17h00
Houailou	Toute la semaine: Arrivée à Nouméa à 9h30, départ à 12h00

LIGNES TERRITORIALES
Horaires (matin ou après-midi- AM) de passage à la gare routière

	lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi		samedi		dimanche	
Départ de Nouméa	matin	AM	matin	AM	matin	AM	matin	AM	matin	AM	matin	AM	matin	AM
Koumac (2 services)	xx		xx		xx		xx		xx		xx		x	
Koné	x		x		x		x		x		x			x
Poindimié	x		x		x		x		x		x		x	
Hienghène	x		x		x		x			x	x			
Pouebo					x				x					
Canala (2services)		x		x		x		x		xx		x		x
Houailou		x		x		x		x		x		x		x
Arrivée à Nouméa	matin	AM	matin	AM	matin	AM	matin	AM	matin	AM	matin	AM	matin	AM
Koumac (2 services)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x
Koné		x		x		x		x		x		x		x
Poindimié	x		x		x		x		x		x			x
Hienghène		x		x		x		x		x				
Pouebo		x				x								x
Canala (2services)	x		x		x		x		xx		x			x
Houailou	x		x		x		x		x		x		x	

Source : DITTT, 2005

Par contre, toutes les lignes de la province Sud (Bourail, La Foa, Yaté, Thio) permettent d'effectuer un aller/retour sur Nouméa chaque jour de la semaine.

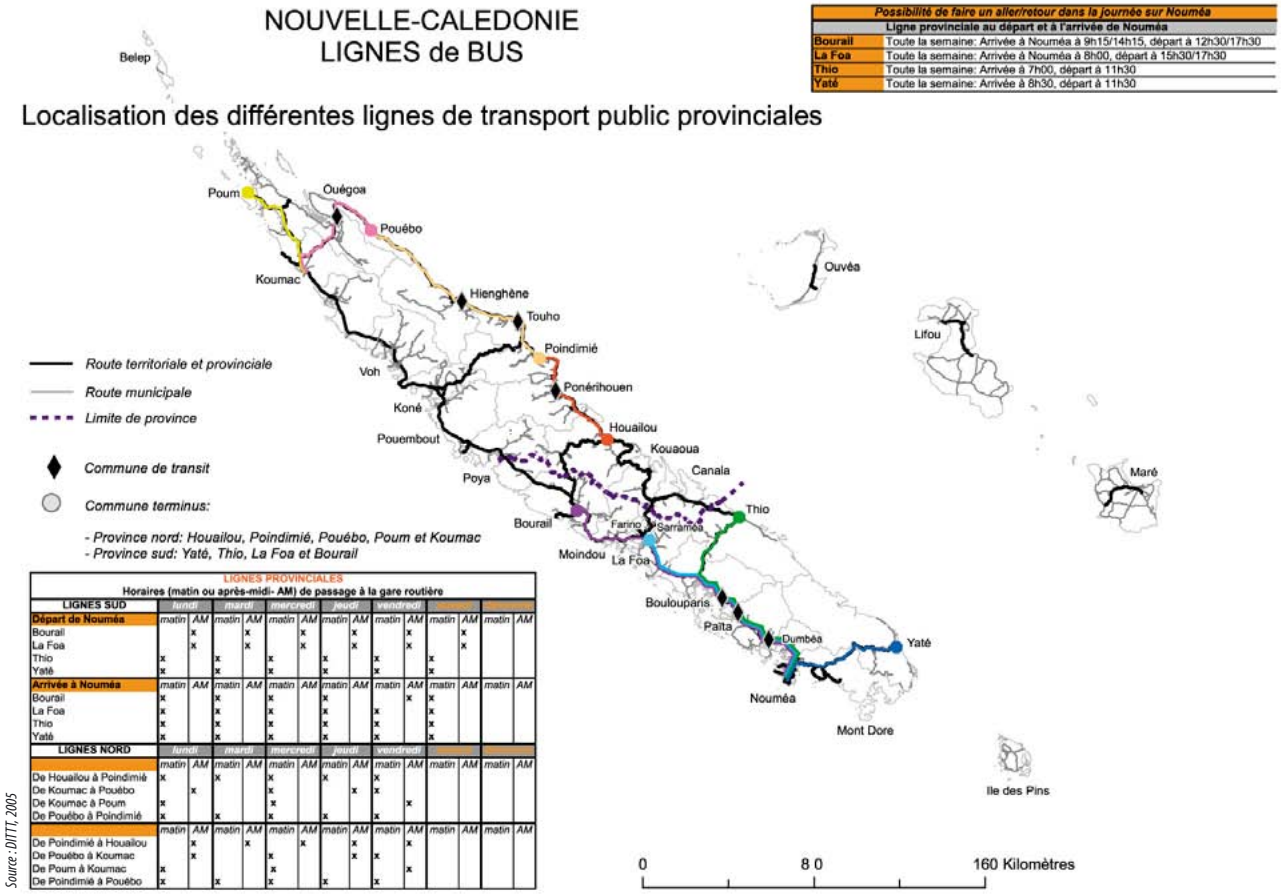

Possibilité de faire un aller/retour dans la journée sur Nouméa	
Ligne provinciale au départ et à l'arrivée de Nouméa	
Bourail	Toute la semaine: Arrivée à Nouméa à 9h15/14h15, départ à 12h30/17h30
La Foa	Toute la semaine: Arrivée à Nouméa à 8h00, départ à 15h30/17h30
Thio	Toute la semaine: Arrivée à 7h00, départ à 11h30
Yaté	Toute la semaine: Arrivée à 8h30, départ à 11h30

LIGNES PROVINCIALES
Horaires (matin ou après-midi- AM) de passage à la gare routière

LIGNES SUD	lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi					
Départ de Nouméa	matin	AM	matin	AM	matin	AM	matin	AM	matin	AM	matin	AM	matin	AM
Bourail		x		x		x		x		x		x		
La Foa		x		x		x		x		x		x		
Thio	x		x		x		x		x		x			
Yaté	x		x		x		x		x		x			
Arrivée à Nouméa	matin	AM	matin	AM	matin	AM	matin	AM	matin	AM	matin	AM	matin	AM
Bourail	x		x		x		x			x	x			
La Foa	x		x		x		x		x		x			
Thio	x		x		x		x		x		x			
Yaté	x		x		x		x		x		x			
LIGNES NORD	lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi					
	matin	AM	matin	AM	matin	AM	matin	AM	matin	AM	matin	AM	matin	AM
De Houailou à Poindimié	x		x		x		x		x					
De Koumac à Pouébo		x			x			x	x					
De Koumac à Poum	x				x					x				
De Pouébo à Poindimié	x		x		x		x		x					
	matin	AM	matin	AM	matin	AM	matin	AM	matin	AM	matin	AM	matin	AM
De Poindimié à Houailou		x		x		x		x		x				
De Pouébo à Koumac		x			x			x	x					
De Poum à Koumac	x				x					x				
De Poindimié à Pouébo	x		x		x		x		x					

Source : DITTT, 2005

On déplore aussi souvent la qualité du service rendu à l'usager : retard, propreté, conditions d'attente aux arrêts…

Un point particulier a été fait sur l'organisation des transports scolaires : on déplore en effet des amplitudes trop importantes (départ trop tôt le matin, au plus tôt 5h du matin et retour trop tard le soir, au plus tard 19h) ; un lien est à faire avec le taux d'élèves en situation d'échec scolaire.

L'accessibilité pour les populations handicapées, âgées et à mobilité réduite est très limitée à la fois dans les bus eux mêmes mais aussi en terme d'accès aux arrêts (problème des cheminements piétons, distance des arrêts situés sur les grands axes par rapport aux lieux d'habitation). Les conditions de sécurité de l'accès aux arrêts et des arrêts eux-mêmes sont insuffisantes voire très gravement insuffisantes (cas d'une obligation de cheminement le long de l'axe routier).

5.2.2 Un cruel déficit d'image du transport en commun

Les transports en commun calédoniens souffrent d'un déficit d'image. Il n'y a aucune lisibilité pour l'usager éventuel sur l'existant, les possibilités offertes, les avantages du réseau… Il y a un manque cruel d'informations pour les voyageurs. On constate l'absence de structure centralisant ces informations.

La population n'est pas incitée à prendre les transports en commun qui ne sont pas présentés comme un mode de transport pour tous. Ainsi, faute de publicité, de fiabilité, de tarifs aidés et d'avantages réels par rapport à l'automobile, les transports en commun ne sont souvent utilisés que par des populations captives, qui n'ont d'autres solutions que de prendre le bus.

Ce mode de transport est donc utilisé souvent, faute de mieux, et à défaut d'avoir une voiture ou un autre moyen de transport personnel.

5.2.3 Des coûts élevés pour l'usager des transports en commun

Les transports en commun coûtent cher pour les personnes à faible revenu et tributaires des bus. En effet, même s'il existe des formules d'abonnement, avec des tarifs sociaux, certaines personnes ne peuvent pas se permettre de mobiliser en une seule fois une importante somme d'argent (7250 F pour un abonnement mensuel sur le réseau Karuïa ; 8900 F pour un abonnement 3 zones sur CarSud). Elles achètent donc leur ticket de manière unitaire, ce qui augmente le coût au voyage.

Tarifs KARUIA	
1 trajet adulte vendu à l'unité dans le bus	200 FCFP
1 trajet adulte vendu à l'unité au distributeur	170 FCFP
Carte 10 voyages (*)	1650 FCFP
Abonnement un mois tarif normal (*)	7250 FCFP
Abonnement un mois tarif élève ou étudiant (*)	5070 FCFP
Abonnement un mois tarif invalide ou +65 ans (*)	3620 FCFP

(*) : + 600 F de caution pour la carte rechargeable ou la carte d'abonnement

Source : Site Internet Karuia

Les transports privés pour les élèves de maternelles et de primaire représentent une dépense importante pour les parents, qui est à rajouter aux frais de garde, cantine…

5.2.4 Des transports maritimes peu réguliers

De nombreux reproches sont faits à la desserte maritime : la desserte est inadaptée aux besoins, le coût est élevé, l'offre insuffisante et la fiabilité médiocre (nombreuses pannes).

Parmi les principales carences, on note :

- l'existence d'un seul bateau de la Sudîles (Betico) pour les passagers (depuis peu l'Aremiti 4 dessert l'île des Pins) ;
- des dysfonctionnements pour le fret : maintenance de bateau simultanée entre deux compagnies. Ce manque de communication entre les entreprises de fret est très handicapant à la fois pour les usagers et les entreprises.

Devant les problèmes de saturation des transports sur l'agglomération de Nouméa, et le développement urbain en zone côtière, il ne peut être exclu que le transport maritime de voyageurs ait un intérêt, comme partie d'une offre coordonnée de transports en commun.

5.2.5 Des transports aériens indispensables mais coûteux

5.2.5.1 Un mode de transport coûteux…

Les principaux reproches faits aux transports aériens concernent principalement :

- le nombre insuffisant de communes desservies : l'aérodrome de Canala n'a jamais été exploité par une ligne commerciale régulière et l'aérodrome de Houaïlou est fermé à la circulation publique aérienne depuis 1996 (clientèle insuffisante) ;
- le rythme de liaisons insuffisant : Koné par exemple n'est desservie en ligne directe que le mercredi (le lundi, la liaison n'est pas directe et dans ce cas la concurrence de la route est très importante) ;
- le prix des billets qui sont toutefois sujets à de plus en plus de tarifs modulés et de subventions pour certaines catégories (résidents).

L'explication de cette situation tient au fait que le transport aérien est un mode de déplacement très coûteux car supposant des investissements lourds et répondant à de fortes contraintes techniques et réglementaires, faisant appel à des personnels techniques hautement qualifiés. Les frais fixes sont élevés, et les appareils ne peuvent pas être adaptés en taille face aux faibles demandes.

Au total, même avec des subventions publiques et un temps de retour sur investissement très long, les tarifs ne peuvent qu'être élevés, ce qui limite la demande et empêche de développer de nouvelles lignes.

5.2.5.2 …très concurrencé par d'autres modes

L'avion est concurrencé par la route sur la Grande-Terre. Cet aspect explique que le trafic à l'intérieur de la Grande-Terre est 20 fois inférieur au trafic Grande-Terre –îles Loyauté (cf. Annexe 1 et 2, cartes sur les flux de passagers au départ et à l'arrivée de Magenta). Cependant, la fréquence des rotations et la capacité offerte sur Nouméa-Koné pourrait évoluer compte tenu du développement de la zone Voh-Koné-Pouembout. En effet, Air Calédonie mettra en place fin 2008 une desserte en ATR (entre 44 et 72 places) à la place des Dornier de 20 places.

Pour la desserte des îles Loyauté, l'avion et le bateau ont des clientèles distinctes, le premier étant beaucoup plus rapide (Lifou : 45 mn en avion, 6h en bateau) et le second étant beaucoup moins cher. L'intérêt du bateau est particulièrement net pour la desserte inter-îles Loyauté.

5.2.5.3 …et pour lequel les priorités publiques de développement ne sont pas explicitées

Historiquement, le transport aérien intérieur a été développé à partir de 1955 sur la base d'une initiative privée : Transpac qui est devenue ensuite Air Calédonie, pour répondre à certains déboires du transport maritime. Les collectivités ne se sont impliquées que par la suite. Aujourd'hui encore, il n'existe pas de schéma directeur du transport aérien, mais une réflexion sera lancée prochainement.

Certains pensent que le niveau des aides publiques n'est pas suffisant pour répondre aux demandes de transport aérien et permettre l'accès du plus grand nombre à ce mode de transport.

5.3. Des lacunes en matière de coordination et un manque de ressources

5.3.1 Un manque cruel de financements

On peut compter les aides publiques suivantes aux réseaux de transports en commun : Karuïa (350 MF), Carsud (300 MF), Transco (250 MF), lignes interurbaines de la Nouvelle-Calédonie (12,5 MF). Ce montant global de près d'un milliard n'intègre pas toutes les aides, et notamment pas celles dont bénéficient les transports scolaires pour le primaire par exemple. Ces financements sont pris sur le budget propre des collectivités : communes du Grand Nouméa, province Sud, gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Ces financements publics peuvent être qualifiés de faibles : en effet, on constate une relative faiblesse du trafic et des coûts d'exploitation élevés, et l'équilibre ne peut être atteint, en l'état des aides publiques, que moyennant une faible qualité de service, déjà décrite plus haut et qui est l'un des facteurs explicatifs de la faible fréquentation. Dès lors se pose la question d'augmenter :

- l'appui public aux transports, par exemple par le biais d'une taxe affectée ;
- et/ou la participation demandée aux usagers.

Ces problèmes sont particulièrement vrais pour les transports scolaires, d'autant que les familles ne sont que peu sollicitées financièrement.

5.3.2 Une nécessaire mutualisation des moyens au sein d'un même mode de transports

Pour faire des économies d'échelle, tant en investissement qu'en exploitation, et pour assurer aux usagers une meilleure offre de transport (moins chère, mieux coordonnée, etc.), il est souhaitable que les autorités organisatrices des transports publics se regroupent.

Concernant les transports interurbains, il est prévu de créer, comme le permet l'article 54 de la loi organique, un syndicat mixte associant la Nouvelle-Calédonie et les provinces Nord et Sud.

Concernant les transports à échelle plus locale, il est possible de se regrouper en intercommunalité. On constate malheureusement que très peu de syndicats intercommunaux ont été créés, même si une tendance s'amorce actuellement à ce sujet.

5.3.3 Une nécessaire coordination entre moyens de transport

Les compétences étant éclatées entre différentes collectivités et au sein de différents services techniques, il n'y a pas de cohérence entre les différents modes de transports, chaque mode de transport étant pensé séparément et non comme un tout.

Les interconnexions entre réseaux posent à la fois :

- un problème de correspondance : le manque de cohérence des horaires rend le temps de trajet par transport public trop important par rapport à la voiture. Par exemple, un trajet de Plum aux quartiers sud de Nouméa aux heures de pointes prend environ 1h – 1h30 en voiture, mais jusqu'à 3h via les réseaux Carsud et Karuïa.

- et un problème de tarif : l'usager est à l'heure actuelle dans l'obligation de payer deux tickets distincts pour utiliser successivement Karuïa et Carsud ; de même, il n'existe pas de billet unique pour un trajet bus+bateau, par exemple entre une commune de l'intérieur et une commune insulaire.

Une réflexion globale sur tous les types de transports doit être menée à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie pour répondre à toutes les difficultés évoquées précédemment, et renforcer la cohérence des réflexions existantes sur les routes et sur les transports routiers, trop « sectorielles ».

De plus, il est souhaitable d'avoir une vision prospective pour pouvoir répondre au mieux aux besoins des populations dans une optique de développement durable. L'enjeu est de prendre en compte à la fois le coût du transport, son efficacité et son impact sur l'environnement.

5.3.4 Un besoin d'initiatives en matière de transports alternatifs

On regrette l'absence de formes de transports en commun alternatifs comme le covoiturage, qui permettrait de réduire le nombre de voitures de manière considérable et de diminuer ainsi les problèmes d'embouteillage et de pollution. Cette pratique serait à encourager à l'avenir, de même que les modes doux à Nouméa (vélo, marche, etc.).

Annexe I

Localisation des plateaux sportifs et salles omnisport en 2008

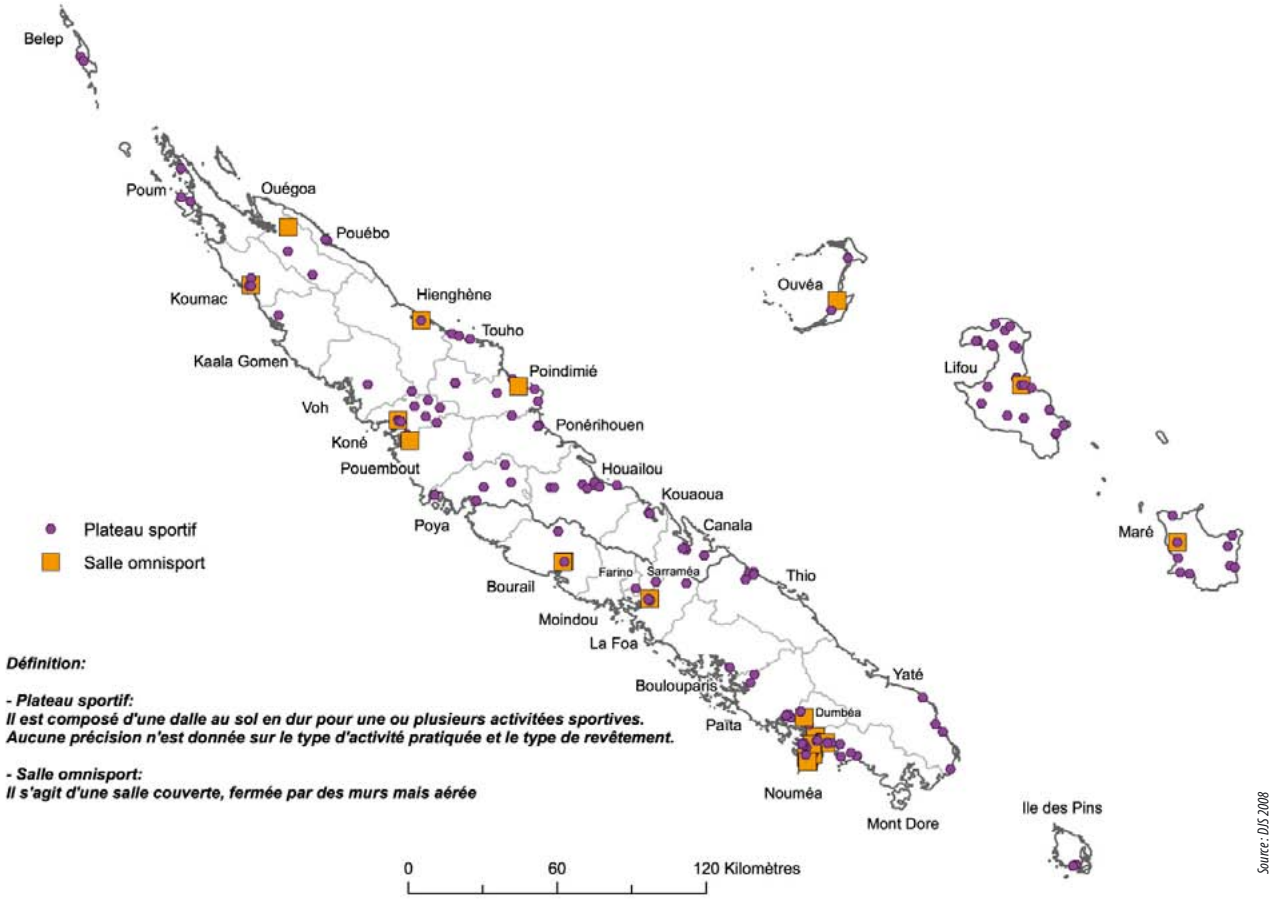

Annexe II

Flux d

Origine	Destination	Nb passagers	%
Nouméa	Lifou	60 020	36,6
Nouméa	Maré	28 460	17,3
Nouméa	Ouvéa	30 063	18,3
Nouméa	Ile-des-pins	39 466	24,0
Nouméa	Tiga	1 064	0,6
Nouméa	Touho	761	0,5
Nouméa	Koné	637,0	0,4
Nouméa	Koumac	2 187	1,3
Nouméa	Belep	1 470	0,9
	TOTAL	*164 128*	

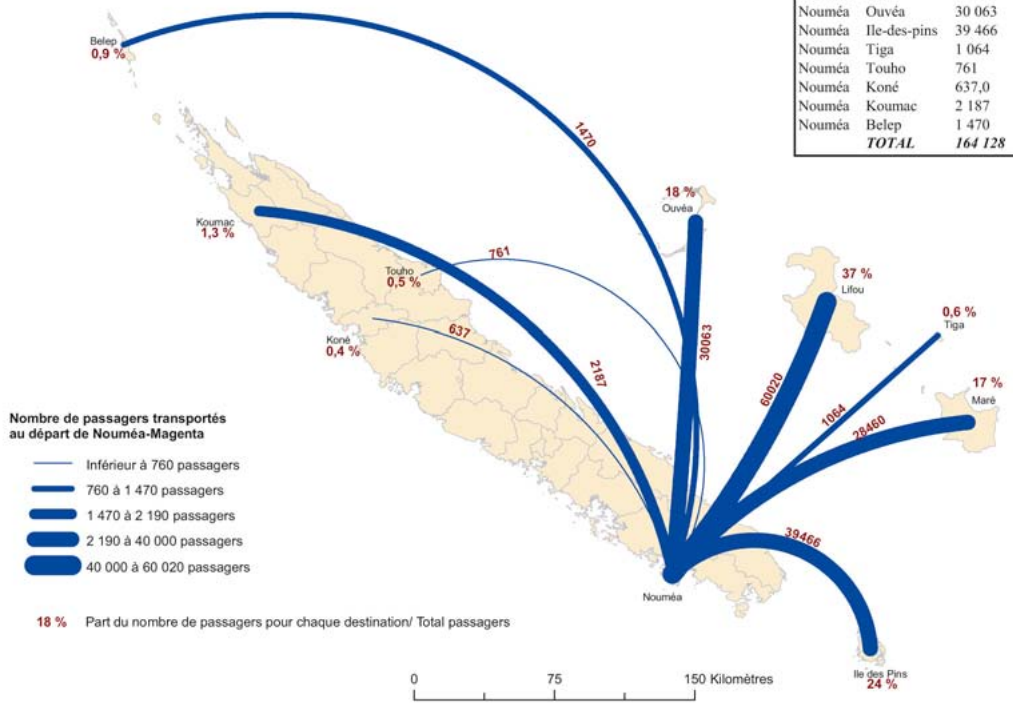

Source : DAC 2007

Annexe III

Flux de passagers à l'arrivée de Magenta en 2007

Origine	Destination	Nb passagers	%
Lifou	Nouméa	58 429	36,3
Maré	Nouméa	27 709	17,2
Ouvéa	Nouméa	29 692	18,4
Ile-des-pins	Nouméa	39 366	24,4
Tiga	Nouméa	1 107	0,7
Touho	Nouméa	731	0,5
Koné	Nouméa	612	0,4
Koumac	Nouméa	2 220	1,4
Belep	Nouméa	1 315	0,8
	TOTAL	*161 181*	

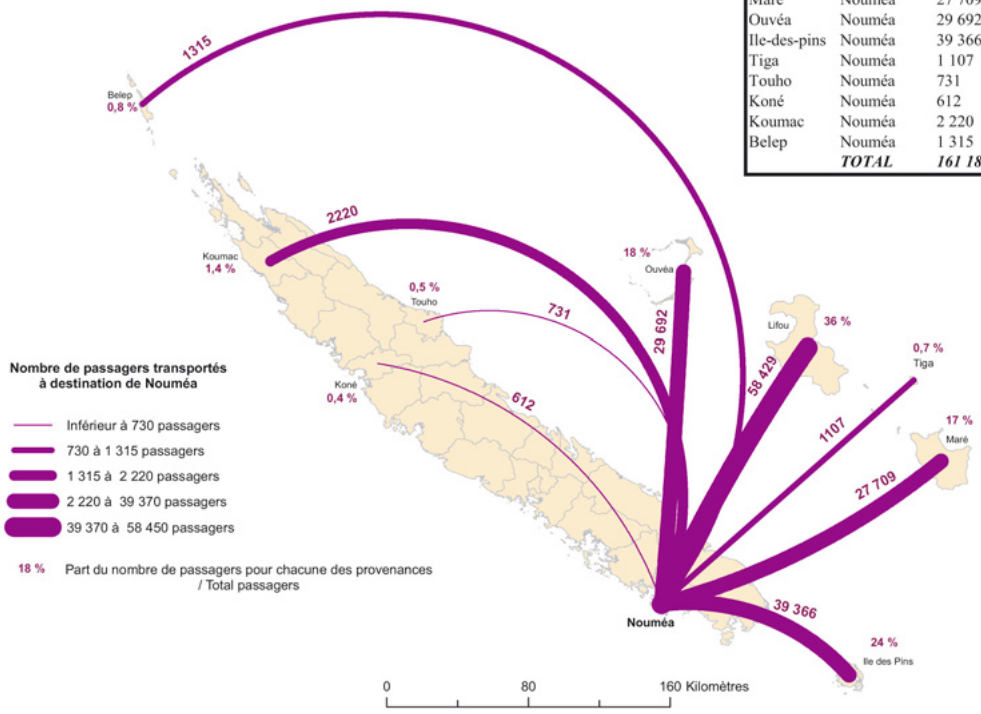

Source : DAC 2007

Annexe IV

Rappel du mandat de l'atelier

Utiliser de manière rationnelle et équilibrée l'espace est la fonction première des politiques d'aménagement. Le schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie doit définir les orientations fondamentales en termes d'infrastructures et d'équipements nécessaires aux services à la population et à l'activité économique, en veillant à un développement équilibré du territoire.

L'aménagement vise en particulier à une meilleure répartition des retombées du développement, ce qui implique une réflexion sur l'accès aux services et aux activités dans les différentes parties d'un territoire. La notion d'accès aux services (consommation, santé, éducation, culture, sports, loisirs, communication, transports, énergie, eau, déchets) constitue un critère important d'attractivité et de maintien des populations. Les infrastructures ont un rôle déterminant sur l'organisation spatiale et sur les échanges géographiques et humains dans un territoire aussi peu dense.

L'atelier devra analyser la situation actuelle en matière de :

- distribution territoriale des principaux services normalement associés à l'habitat (eau, électricité, téléphone ou GSM, collecte de déchets, routes, transports publics) ;
- conditions d'accès aux principaux services de proximité (commerces, santé, éducation, culture, sports, loisirs, poste, banques, etc.) ;
- distribution territoriale de l'activité économique.

Il s'attachera notamment à décrire les principaux problèmes, posés par cette situation. Il proposera une hiérarchisation de ces problèmes.

L'atelier réfléchira, le cas échéant avec l'appui de personnes qui pourront apporter au groupe leur expertise sur ces sujets, au fonctionnement global du territoire : identification des différents pôles d'attractivité (pôles principaux et secondaires), rayonnement de ces pôles, inter-relations entre eux, inter-relations avec les zones géographiques qui les entourent, forces et faiblesses de ces pôles.

Annexe V

Membres inscrits à l'atelier

ACITINO Pietro, USOENC
AJAPUHNYA Philippe, province des îles Loyauté
AMOLE Joseph, commune de La Foa
ARLIE Ghislaine, Association Française des Maires de Nouvelle-Calédonie (AMF) et commune de Farino»
BEAL Olivier, Direction de l'Equipement de la province Sud
BEGAUD Jean, Société Néo-Calédonienne d'Energie (ENERCAL)
BERART Emmanuel, Mission d'Insertion des Jeunes de la province Sud (MIJ-PS)
BERNUT Jacqueline, Conseil des Femmes de la province Sud, OPAS et CHT de Nouméa
BOUARD Séverine, Institut Agronomique néo-Calédonien (IAC)
CAZE Guillaume, Syndicat des Commerçants de Nouvelle-Calédonie
CERCEAU Adeline, Centre Communal d'Action Sociale de la mairie de Nouméa
COLLOMB Jean-François, Empreintes Sarl
COLOMB Laurent, mairie de Hienghène
CORTAMBERT Michel, service des actions sanitaires et de prévention de la Direction provinciale des Affaires Sanitaires et Sociales et des Problèmes de Société de la province Nord (DASS-PS)
COULON Jocelyne, Association des Maires de Nouvelle-Calédonie (AMNC)
COURTOT Robert, commune de Pouembout
COUSIN Claude, OPAS Sud
COZANNET Naïg, Agence Française de Développement (AFD)
D'ALMEIDA Joao, Fédération des Syndicats des Fonctionnaires, Agents et Ouvriers de la Fonction Publique (FSFAOFP)
DARBON Didier, Direction des Affaires Sanitaires et Sociales du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (DASS)
CHAPALAIN Marc, Direction de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes (SMMPM)
DOUNEHOTE Guigui, congrès de la Nouvelle-Calédonie, assemblée de la province Nord et commune de Voh
DUBOIS Philippe, Société d'Equipement de Nouvelle-Calédonie (SECAL)
DUBOIS Isabelle, Direction de l'Equipement de la province Sud
DURAND Eddy, Union des Secteurs Généraux du Commerce et de l'Industrie de Nouvelle-Calédonie (COGETRA / U.S.G.C.I.N.C.)
DUTAILLY Etienne, Association des Editeurs de Nouvelle-Calédonie
DUVAL Henri-Bernard, Association des Titulaires du Master DEVTAT (Développement Territorial et Aménagement du Territoire) de l'Université de Nouvelle-Calédonie
FISDIEPAS Daniel, commune de Hienghène et président de l'Association des Maires de Nouvelle-Calédonie
FRIAT Jean-Baptiste, services d'animation et d'insertion de la mairie du Mont-Dore
GEORGELIN Hugues, transports interurbains de la DITTT
GIUBERGIA Robert, pôle grands projets, aménagements, logements social et habitat du haut-commissariat
GOPOEA André, commune de Ponérihouen
GRANGER Bruno, Association Ensemble pour la Planète (EPLP)
GRAVELAT Xavier, Société Minière Georges Montagnat - Syndicat des Industries de la Mine (SIM)
GROCHAIN Clément, sénat coutumier de l'aire PAICI CAMUKI
GUIHARD Michel, Association Ensemble pour la Planète (EPLP)
GUILLARD Frédéric, service géomatique de la Direction des Technologies et Services de l'Information (DTSI)
GUILLOT Claude, Lycée Agricole de Nouvelle-Calédonie
HAEWENG Jean-Jacques, service Habitat et Infrastructures de la direction de l'Equipement et de l'Aménagement de la province des îles Loyauté
HOARAU Bernadette, Association des Consommateurs de Nouvelle-Calédonie (UFC-Que Choisir)
HOLERO Prisca, commune de Sarraméa
IHAGE William, Air Calédonie
IMASSI Béatrice, tribunal de première instance de Nouméa et Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN)
KOITOUNE Hervé, commune de Pouébo
KURTOVITCH Nicolas, Lycée Dokamo - Alliance Scolaire de l'Eglise Evangélique (ASEE)
LEMAGNE Nathalie, Direction de l'Economie, de la Formation et de l'Emploi de la province Sud (DEFE)

LICHA Franck, Collectif Handicaps en Nouvelle-Calédonie
LOGLI Paola, Direction des Technologies et Services de l'Information de la NC (DTSI)
MAILLOT Thierry, Direction des Affaires Sanitaires et Sociales et des Problèmes de Société de la province Nord (DASS-PS)
MAPERI Alexandre, Direction de l'Aménagement et du Foncier de la province Nord (DAF)
MAPOU Raphaël, Chargé de mission au sénat coutumier
MARRENS Jean-François, Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN)
MARTINI Céline, Direction de l'Environnement de la province Sud (DENV)
MUGNIER Jean-Paul, Direction de l'Aviation Civile (DAC)
MUNKEL Mireille, BTP (CELECO BTP)
NGAIOHNI Pierre, Membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
NGAZO Moïse, Association Calédonienne des handicapés (ACH)
NOSMAS Jean-François, Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier (ADRAF)
PAIMBOU-POUMOINE Marcel, commune de Ouégoa
PITOUT Thierry, DITTT
POANOUI Clara, commune de Poindimié
POSTIC Jean-Raymond, Chef d'entreprise
RAFFARD Thibaut, mairie de Nouméa
REMOND Gilles, Direction des Systèmes d'Information de la province Nord (DSI)
ROULET Gilles, Direction de la Jeunesse et des Sports de la Nouvelle-Calédonie (DJS)
SUZANNE Sandrine, SEFPNC
TRAVERS Jean-René, Gendarmerie de Nouméa
TUYENON Gilbert, commune de Canala
VAIALIMOA Rose, Association Dïïlen Ngâ
VAMA Marie-Laure, Direction des Affaires Générales et de la Coordination Administrative de la province Nord
VANMAI Pierre, Société d'Eau et d'Electricité de Calédonie (EEC)
VERDIER Olivier, Direction des télécommunications de l'OPT
VU VAN LONG Jean-Pierre, Direction de l'Aménagement et du Foncier de la province Nord (DAF)
WEISS Wilfrid, commune de Koumac
WILSON Louis, Union du Syndicat Ouvriers des Travaux Publics et des Municipalités de la Nouvelle-Calédonie (USOTPM)
WORETH Lionel, Fédération des Syndicats des Fonctionnaires, Agents et Ouvriers de la Fonction Publique (FSFAOFP) OPT
YOTEAU Stéphane, Gérant du TYX - MEDEF Nouvelle-Calédonie

Secrétariat :
DOS SANTOS Muriel, service de l'aménagement et de la planification, gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
HARRE Olivier, service de l'aménagement et de la planification, gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
LABORDE Leslie, service de l'aménagement et de la planification, gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
TRABUC Gaël, KPMG

Annexe VI

Bibliographie

- **La télésanté dans le Pacifique, Projet d'un réseau calédonien de télémédecine**, PACIFIC HEALTH DIALOG VOL 7. NO. 2. 2000 - C. Merzeau
- **Programme d'évaluation des ressources marine de la zone économique de Nouvelle-Calédonie, analyse de l'état actuel de la commercialisation des produits de la pêche lagonaire au niveau du territoire**- C. Marty, M. Kronen, F. Magron, 2005
- **Rapport d'observations définitives du 19 mars 2008, concernant la gestion de l'Office des Postes et Télécommunications de Nouvelle-Calédonie**, la chambre territoriale des comptes de Nouvelle-Calédonie, ROD 08/06/NC du 19 mars 2008
- **Communiqué de presse de l'union internationale des télécommunications en date du 1er septembre 2008** (http://www.itu.int/newsroom/press_releases/2008/25-fr.html)
- **CCI info** n°146, février 2007.
- **Tableaux de l'économie calédonienne** - ISEE
- **Rapports d'activité de la DASS**
- **Chiffres de l'éducation en Nouvelle-Calédonie en 2007** - Vice rectorat